

# RAPPORT D'ACTIVITE 2018

## **EDITO**

**« Adapter notre territoire aux évolutions de notre société et de notre environnement, pour bien vivre ensemble à Lacq-Orthez. »**

Comme tous les ans, le rapport d'activité dresse un panorama des actions conduites par notre communauté de communes, au fil de l'année écoulée. Service par service, il illustre la mise en œuvre des politiques publiques par les élus et les agents, qui se conjuguent autour du fil rouge de notre projet de territoire : *permettre à tous de bien vivre ensemble*. Bien vivre ensemble sur notre territoire, cela nécessite de l'adapter, d'accompagner ses acteurs, face aux évolutions de notre société. Malgré des finances toujours contraintes par l'Etat, nous avons su mener ces missions, sans augmentation fiscale.

**L'année 2018 a d'abord été marquée par la destruction des dernières cheminées de l'usine de Lacq. Symboles de l'aventure industrielle d'hier, elles sont aussi le signe de la nécessaire reconquête économique à laquelle nous nous attelons, aux côtés des acteurs du secteur.**

Préalable indispensable à ce renouveau, notre stratégie foncière s'est poursuivie avec les travaux de démolition de la friche Saïca à Orthez, permettant son rachat par le **centre hospitalier des Pyrénées**. En mars, notre acquisition de la friche Celanèse à Pardies et Bézingrand, a débouché dès le 3 avril sur la signature d'un crédit-bail avec les **Laboratoires des Pyrénées et des Landes**. Les terrains, couplés à ceux de Rio Tinto, accueilleront une usine de méthanisation et une ferme photovoltaïque. En matière d'aménagements favorisant le développement économique, citons aussi la requalification d'Eurolacq 1, ou encore les 450 000 euros alloués au développement de la fibre numérique. Dans une dynamique d'attractivité des centres-bourgs, l'inauguration du cœur de ville d'Orthez réaménagé autour du parvis de l'église Saint-Pierre, a marqué l'achèvement d'un chantier majeur. En soutien au commerce de proximité, nos services ont également lancé le festival *Terrasses en scène*, dans 14 cafés et restaurants du territoire. Côté tourisme, l'office Cœur de Béarn a investi un nouveau lieu à Orthez, tandis qu'à Orthez-Biron, notre base de loisirs a bénéficié de nouveaux aménagements, dont une aire de jeux pour les enfants à mobilité réduite. A une autre échelle, le pôle métropolitain Pays de Béarn, créé le 30 mars, nous permettra de bâtir des projets avec les 6 autres intercommunalités qui le composent, dans une vision territoriale partagée de l'identité béarnaise.

**Second axe de notre projet de territoire, l'aménagement durable a connu ses projets phares en 2018.** L'instauration d'un accès des déchetteries exclusivement réservé aux particuliers a permis une baisse de 1 895 tonnes déposées en 2018. Cette année, notre communauté a également dû assurer la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, compétence transférée par l'Etat. Enfin notre Plan climat est entré dans la mise en œuvre effective de son plan d'actions.

**Avec le souhait de favoriser la qualité de vie des habitants, troisième axe de notre projet de territoire,** nos services à la population se sont enrichis d'une nouvelle maison de la petite enfance à Orthez. Et comme chaque année, des bourses ont été accordées aux étudiants, des aides à la rénovation énergétique ont permis aux habitants de réduire leurs factures, des rendez-vous culturels ont réuni toutes les générations au MI[X]... Entre autres actions créatrices de lien social, pour toujours bien vivre ensemble sur notre territoire.

**Jacques CASSIAU-HAURIE,  
Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez**



# SOMMAIRE

## 1 - Pôle Développement économique

1. L'animation et les aides aux entreprises .....	4
2. La politique foncière.....	8
3. L'agriculture.....	12
4. Le commerce et l'artisanat.....	12
5. La contribution à la dynamique locale.....	13
6. Le tourisme .....	16

## 2 - Pôle Aménagement du territoire

1. Voirie.....	22
2. Eclairage public.....	27
3. Acquisitions de matériels et véhicules .....	30
4. Marchés à bons de commande .....	30
5. Espaces verts.....	31
6. Bâtiments.....	32
7. Urbanisme .....	39
8. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondation (GEMAPI)	44
9. Eau et assainissement.....	45
10. Aménagement numérique du territoire .....	47

## 3 - Pôle Environnement

1. Les aides énergie.....	48
2. La production photovoltaïque .....	49
3. Le PCAET.....	49
4. La gestion des déchets .....	50
5. Les risques technologiques et naturels .....	50
6. GEMAPI .....	51

## 4 - Pôle Animation du territoire

1. L'enfance – L'enseignement .....	53
2. L'habitat.....	57
3. Les transports.....	60
4. La culture .....	62
5. Les politiques contractuelles .....	67

## 5 - Pôle Ressources

1. Les finances.....	71
2. La communication .....	75
3. L'informatique.....	77
4. Le personnel .....	79
5. La vie associative .....	81

# **1 - PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Le budget 2018 consacré au développement économique a été largement réalisé. Les actions menées et les réalisations sont développées au travers des six chapitres suivants :

- 1 - L'animation et les aides aux entreprises
- 2 - La politique foncière
- 3 - L'agriculture
- 4 - Le commerce et l'artisanat
- 5 - La contribution à la dynamique locale
- 6 - Le tourisme

## **1. L'ANIMATION ET LES AIDES AUX ENTREPRISES**

### **1.1. Aides à l'immobilier d'entreprise**

#### **a) Soutien à l'investissement immobilier pour le développement de la SARL VERRESATINE via la SCI BAYLE**

La SARL VERRESATINE est installée à Hagetaubin depuis 2006. C'est une PME verrière, spécialisée dans les produits techniques et industriels (pharmacie, chimie, optique, cosmétique, luminaire, etc.), hors des procédés de fabrication standard des grandes entreprises verrières, ce qui la situe dans des marchés de niches. Elle s'est développée progressivement, a diversifié et développé sa clientèle et son chiffre d'affaires.

En 2018, l'entreprise a souhaité encore assurer son développement en investissant dans un tour 100 % automatique à pilotage thermographique, équipé de 9 axes, capable de produire toutes pièces de verreries tournées jusqu'à 90 mm pour des pièces soufflées, étirées, repoussées, soudées, etc., intégrant chargement, coupe, évasement et déchargement. Cette machine va donc permettre d'augmenter l'offre de service de l'entreprise et également sa capacité de production, sa flexibilité et l'intégration de nouvelles technologies. Une embauche dès janvier 2019 est consécutive.

L'accueil de cette machine a nécessité une extension de l'atelier et un réaménagement de l'existant pour tenir compte de la marche en avant du produit. Cet investissement immobilier, de 98 701,03 € HT, a été porté par la SCI BAYLE, détenue par les mêmes sociétaires que la SARL VERRESATINE, destinataire de l'investissement, à savoir M. Christian BUEE et M. Yoann BUEE.

Le conseil communautaire, réuni le 24 septembre 2018, a décidé d'octroyer une aide de 10 000 €, soit 10,13 % d'une enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 98 701,03 € HT.

#### **b) Soutien à l'investissement immobilier de la SASU MANUFACTURE DE BERETS**

Mme Sara GOUPY, gérante actuelle de la SASU MANUFACTURE DE BERETS, a repris cette activité basée à Oloron en février 2017, tout en restant locataire de l'ancien gérant.

Son projet initial comprenait dès le départ une relocalisation à court terme sur Orthez où elle réside. Mme GOUPY a souhaité, en 2018, passer ce cap en intégrant un local rue de l'Horloge à Orthez. Elle a procédé à l'acquisition des murs via une SCI dont elle est le sociétaire majoritaire et à des travaux de réhabilitation portés par la SASU.

L'aménagement du local permet de disposer, sur 140 m<sup>2</sup>, d'une partie boutique (environ 40 m<sup>2</sup>), d'une partie atelier (environ 80 m<sup>2</sup>) et d'une réserve (20 m<sup>2</sup>). L'aménagement de

l'atelier favorise le respect de l'ergonomie des postes, l'organisation fonctionnelle de la production, la sécurité des installations et permet des visites pour la clientèle.  
L'enveloppe de dépenses éligibles correspondait à celle des travaux portés par la SAS, soit 65 000 € HT.

Le conseil communautaire, réuni le 12 novembre 2018, a décidé d'octroyer une aide de 13 000 €, soit 20 % d'une enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 65 000 € HT.

**c) Soutien à l'investissement immobilier de la SCI ROMA au profit des SARL LABORDE JARDIN SERVICES et NATURE ET PAYSAGES**

La SCI ROMA a lancé le projet d'acquisition et de réhabilitation de la friche Bonna Sabla, route de Bayonne à Orthez, soit 1 300 m<sup>2</sup> de hangar sur 18 000 m<sup>2</sup> de terrain, libérés en 2008 après la fermeture de l'enseigne Béton Moderne et restés sans occupation depuis.

M. Benoît LABORDE, qui détient 99 % de la SCI ROMA, est également le gérant de deux entreprises, NATURE ET PAYSAGE et LABORDE JARDIN SERVICES, à l'étroit à Bonnut, en recherche de visibilité et dans une optique de développement continu.

La reprise de cette friche constituait donc une opportunité pour le développement de ses entreprises. Elle ouvre aussi la possibilité d'implantation ou de développement d'autres entreprises à l'ouest d'Orthez, pour d'autres activités artisanales en location (5 à 6 lots).  
Les 2 sociétés de M. LABORDE occuperont 50 % de l'espace.

L'acquisition représentait un budget de 165 000 € HT. Les travaux étaient estimés à 345 000 € HT.

Les 2 entreprises ont connu un développement régulier ces dernières années et ont accru leur effectif respectif d'un emploi par an.

Le conseil communautaire, réuni le 12 novembre 2018, a décidé d'octroyer une aide de 33 102 €, soit 10 % d'une enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 331 019,20 € HT.

**d) Construction d'un hôtel d'entreprise pour CANOE**

La communauté de communes de Lacq-Orthez a engagé en 2018 la construction d'un nouveau bâtiment, de 1 600 m<sup>2</sup>, dans l'enceinte de Chemstart'up, ayant pour but de recevoir l'installation sur le bassin de Lacq de nouveaux pilotes par CANOE. Ceci constitue la 2<sup>ème</sup> extension de Chemstart'up conduite sur le site.

Le projet, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de Lacq-Orthez, d'un budget estimé à de 1 700 000 € HT, subventionné à hauteur de 80 % par la région Nouvelle-Aquitaine, a vu, en 2018, 70 475 € HT de dépenses en études et maîtrise d'œuvre et 155 619 € HT en travaux de construction.

**1.2. Animation économique et accueil de jeunes entreprises**

Le service animation et aides aux entreprises a continué les actions engagées depuis la reprise du réseau de pépinières d'entreprises en septembre 2016, programme d'animations au sein des pépinières d'entreprises et ouvert à tous, mais aussi développement d'animations / rencontres entre entreprises en pépinières et d'actions de prospection pour dynamiser et faire connaître le réseau.

## a) Le programme d'animation économique

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018, 23 animations ont été organisées, 9 à Artix, 6 à Biron, 4 à Monein, 4 à Orthez.

137 personnes se sont déplacées pour y assister, hors intervenants.

Date	Lieux	Thème
12/01/2018	Artix	Le pitch efficace ou comment faire un bon pitch de présentation orale
26/01/2018	Monein	Savoir bien mener son action de prospection clients
09/02/2018	Artix	Les conditions générales de vente : ce qu'il faut écrire et ce qu'il ne faut pas écrire
23/02/2018	Orthez Pôle I.Etech	Rencontre des entrepreneurs
09/03/2018	Biron	Communiquer sur Internet.
23/03/2018	Monein	L'intelligence collective au service de la TPE.
06/04/2018	Biron	La chasse aux gaspillages.
20/04/2018	Artix	Rencontre des entrepreneurs du territoire.
04/05/2018	Orthez Pôle I.Etech	La médiation en entreprise. Pour transformer positivement les conflits en entreprise.
18/05/2018	Monein	Les bonnes pratiques de la démarche commerciale. La vente ne s'improvise pas. Nous ne naissons pas vendeur ou commercial ! Pourtant, nous avons tous besoin de clients ou de partenaires. Adoptons les bons réflexes pour commercialiser nos projets, nos offres de services, de conseil ou de technologie.
01/06/2018	Artix	Mon tableau de bord : l'outil de gestion et de pilotage indispensable au chef d'entreprise.
15/06/2018	Biron	Bien dans mon bureau – apprendre à organiser et ranger son espace professionnel.
29/06/2018	Artix	Diagnostic d'assurances : déterminer et ajuster vos besoins en assurance tout au long de la vie de votre entreprise.
13/07/2018	Orthez Pôle I.Etech	La créativité accessible à tous. Comment prendre conscience de sa capacité à innover et à créer ?
27/07/2018	Artix	Rencontre des entrepreneurs du territoire.
07/09/2018	Biron	Les réseaux sociaux à tout prix ! Les réseaux sociaux pour votre entreprise : vous y avez pensé mais n'avez pas encore franchi le pas ? Vous avez créé une page Facebook qui vivote ? Vous avez créé votre profil LinkedIn, et après ? Nous vous proposons de prendre 2 heures pour poser les bases et nourrir votre réflexion sur votre stratégie de communication sur les réseaux sociaux.
21/09/2018	Artix	« Santé et bien-être de l'entrepreneur » Votre 1 <sup>er</sup> capital c'est vous ! Prendre une pause, échanger, expérimenter et réfléchir, prévenir et gérer le stress, repartir avec des solutions simples et efficaces au quotidien.
05/10/2018	Artix	Comment financer votre besoin de court terme.
19/10/2018	Artix	Les bonnes pratiques de la démarche commerciale.
02/11/2018	Biron	Rencontre des entrepreneurs.
16/11/2018	Monein	Arnaques administratives.
30/11/2018	Orthez Pôle I.Etech	Apprendre à dire non sans culpabiliser.
14/12/2018	Biron	RGPD, Usine à gaz ou opportunité ?

Le programme d'animation fait l'objet d'une préparation trimestrielle.

## **b) La formation**

La communauté de communes a repris les marchés de formation détenus par Eurolacq Entreprises. Cependant, la réglementation ne l'autorise à honorer des prestations que sur son territoire et pour ses administrés. Le personnel de l'association, transféré à la communauté de communes, a continué à assurer ces prestations.

Ces prestations peuvent aussi bien être des actions de formation dans le cadre de sessions collectives que des accompagnements dans le cadre de suivis individuels.

Voici les marchés honorés en 2018 générant 23 162,76 € HT de recettes et 1 600,36 € HT de dépenses, hors frais de personnel :

Intitulé du Marché	Acheteur
Lot N° 2016I227S03456 : Entrepreneurs : création, reprise de petite entreprise Aquitaine Sud Landes, Pyrénées-Atlantiques	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Lot 7 ATL (Atelier Pôle Emploi) : Dordogne, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées-Atlantiques	Direction Régionale de Pôle Emploi Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes
Lot 3 : Action d'accompagnement, en tant que référent unique, des bénéficiaires du RSA dans leurs parcours de création d'activité et de travailleurs indépendants sur le Béarn	Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
LOT n° 15 : Créa 40 - 64 Conseil à la création ou reprise d'activité	AGEFIPH

Ainsi, 46 personnes ont bénéficié d'un accompagnement ante-crédation, 12 ont concrétisé leur projet.

## **c) L'accueil en pépinières**

### **▪ Les entreprises hébergées en pépinières**

Au 31/12/2018 :

- 9 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Artix (bureaux + ateliers),
- 5 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Biron (bureaux + ateliers),
- 3 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Monein (bureaux + ateliers),
- 2 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises artisanale à Arthez-de-Béarn (ateliers équipés de vestiaires et d'un bureau).

1 entreprise a augmenté la surface occupée.

19 entreprises occupent les locaux du réseau de pépinières.

Parmi les dirigeants (y compris cogérants), on compte 17 hommes, 2 femmes.

Les recettes en termes de loyers et charges s'élevaient à 209 000 € HT en 2018.

### **▪ L'accueil de porteurs de projet**

Dans le cadre de son activité et dans la perspective de capter de nouveaux prospects à l'entrée en pépinières, le service animation et aide aux entreprises, ainsi que le service

artisanat commerce, reçoivent des porteurs de projet à différents stades de maturité de leur projet. Certains sont également orientés vers la bourse aux locaux de la communauté de communes de Lacq-Orthez et vers le programme Leader porté par le Pays Lacq-Orthez Béarn des Gaves.

#### **d) L'accueil en espace de travail partagé et de coworking**

La communauté de communes de Lacq-Orthez compte un espace de travail partagé et de coworking à Orthez, au Pôle I.Etech.

Cette offre de service permet à toute entreprise, salarié, porteur de projet, indépendant, etc. de bénéficier d'un espace professionnel fonctionnel en dehors du domicile et de l'entreprise. Cela peut permettre à un indépendant sans local de recevoir un partenaire ou un client dans un endroit professionnel, à une jeune entreprise de démarrer avec des charges minimisées en n'utilisant le bureau que les jours nécessaires, etc.

Cela constitue donc une offre de service complémentaire en terme d'accueil d'entreprises. Parallèlement, cela permet de faire connaître cet hôtel d'entreprises.

L'utilisation se fait donc à la demande, sur réservation. Il est possible de réserver et d'utiliser un bureau individuel ou un espace de travail dans un bureau partagé ou la salle de réunion.

En 2018, 23 personnes avaient une convention d'utilisation active ; les utilisations sont très variables, de l'utilisation très ponctuelle à l'utilisation régulière. Cela représente 580 jours d'occupation.

Cette activité a généré une recette de 2 520 €.

#### **e) Le test d'activité : l'accueil en coopérative d'activité et d'emploi**

Depuis avril 2018, la communauté de communes de Lacq-Orthez a souhaité développer son offre de service en termes d'accompagnement à la création d'activité. Elle a conclu à cet effet un partenariat avec la SCIC Pau-Pyrénées, porteuse d'une coopérative d'activité et d'emploi. Cet outil complémentaire permet à des porteurs de projet de pouvoir tester en situation réelle une activité économique avant de se lancer seul et de façon indépendante.

L'objectif pour le territoire : être en capacité de proposer des outils et dispositifs complémentaires pour accompagner au mieux l'initiative entrepreneuriale.

A cet effet, 14 réunions d'informations collectives se sont déroulées à compter du mois de mai.

15 personnes ont été rencontrées et un comité d'agrément s'est tenu en septembre.

A son issue, 3 contrats d'appui au projet d'entreprise (CAPE) ont été signés : 2 d'une durée de 6 mois et 1 de 12 mois.

## **2. LA POLITIQUE FONCIERE**

Les sommes totales allouées à la politique foncière en 2018, hors budgets annexes, se sont élevées à 355 969 € en recettes et 945 001 € en dépenses.

En intégrant les budgets annexes, le montant total des recettes liées aux ventes s'élève à 950 673 €.

## **2.1. Les dépenses**

### **▪ Lacq et Os-Marsillon : acquisitions dans le cadre des mesures foncières liées aux PPRT**

En application du règlement des PPRT de SOBEGI/ARYSTA (Mourenx-Os-Marsillon) et de Lacq/Mont, deux maisons d'habitation ont été acquises pour un montant de 184 000 € pour la propriété SCI Cathemar à Os-Marsillon et 161 000 € pour la propriété Clariget à Lacq. En effet, ces deux maisons se situaient en secteur de délaissement, c'est-à-dire dans un secteur où l'existence de risques importants d'accident présente un danger grave pour la vie humaine. Une fois acquises, ces deux maisons ont été démolies. La communauté de communes de Lacq-Orthez reste propriétaire des terrains.

Le financement de ces mesures foncières est basé sur un principe de répartition des contributions entre l'Etat, l'industriel à l'origine du risque et les collectivités territoriales (la communauté de communes de Lacq-Orthez, le conseil départemental et le conseil régional), conformément aux arrêtés préfectoraux en date du 29 septembre 2016. Au final, déduction faite des différentes subventions, cette opération (acquisition puis démolition) a coûté 109 806 € à la communauté de communes.

### **▪ Bézingrand et Pardies : acquisition ACETEX CHIMIE (ex-Célanèse)**

Dans le cadre de sa politique de requalification des friches industrielles, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé d'acquérir 72ha 05a 90ca situés sur le territoire des communes de Pardies et Bézingrand auprès de la société ACETEX CHIMIE (ancien site Célanèse). Cette propriété était composée de diverses parcelles industrielles, d'un bâtiment de bureaux et d'une annexe.

Elle est restée inoccupée depuis la fermeture de CELANESE en 2009. Les travaux de dépollution étant effectués, une servitude d'utilité publique a été constituée par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2017. La transaction a eu lieu moyennant un montant de 600 000 € pour l'ensemble de la propriété.

Ces terrains seront valorisés grâce à l'implantation d'une ferme photovoltaïque notamment sur les parcelles les plus polluées (fosses à noir) et la commercialisation de terrains à vocation industrielle. Comme évoqué dans le paragraphe 2.2, les bâtiments ont été valorisés grâce à la signature d'un contrat de crédit-bail immobilier avec les LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES.

### **▪ Mourenx, Noguères et Pardies : acquisition ALUMINIUM PECHINEY (Rio Tinto)**

Toujours avec la volonté de limiter l'artificialisation des sols en privilégiant la requalification des friches industrielles, la communauté de communes a acquis pour l'euro symbolique les 92ha 63a 63ca de l'ancienne usine ALUMINIUM PECHINEY. Ce site a été entièrement dépollué pour une utilisation industrielle, ce qui permet d'envisager une valorisation du foncier d'une part grâce à l'implantation de fermes photovoltaïques, d'autre part grâce à la commercialisation de parcelles pour des implantations industrielles.

## **2.2. Les recettes**

### **▪ Abos : atelier relais**

M. José HIJAR, artisan plâtrier, occupait par l'intermédiaire d'un crédit-bail, un atelier relais sur la commune d'ABOS. Il a souhaité lever l'option afin d'acquérir le bâtiment et son terrain d'assiette. Le montant restant dû s'élevait à 56 568 €.

### **▪ Bézingrand et Pardies : ACETEX CHIMIE (ex Célanèse) - Signature d'un crédit-bail immobilier avec les LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES**

La communauté de communes de Lacq-Orthez et les LABORATOIRES DES PYRÉNÉES ET DES LANDES ont signé un crédit-bail immobilier pour l'occupation des anciens bureaux Célanèse par les LABORATOIRES DES PYRÉNÉES ET DES LANDES pour un usage de laboratoires et de bureaux. La propriété louée se compose d'un terrain d'assiette de 4 880 m<sup>2</sup> et d'un bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup> environ.

Le contrat est conclu pour 10 ans (jusqu'en 2028). Le loyer est le suivant : 150 000 € le jour de la signature du contrat et 10 000 € par an pendant dix ans.

Les LABORATOIRES DES PYRÉNÉES ET DES LANDES se sont engagés à faire réaliser, à leur entière charge, tous les travaux nécessaires à la mise aux normes de l'électricité et de la plomberie (chauffage-sanitaires, etc.) dans un délai de deux ans suivant la signature du crédit-bail.

Ainsi, l'installation de la partie administrative des LABORATOIRES DES PYRÉNÉES ET DES LANDES dans le bâtiment ex-Celanèse, tout en conservant l'activité principale dans son siège de Lagor, favorise le développement de sa structure et permet d'envisager le recrutement d'une vingtaine de personnes à l'horizon 2020.

- **Mont : emprises issues du château**

Deux emprises d'une superficie totale de 1ha 07a 25ca ont été vendues à la commune de Mont afin de lui permettre d'élargir la route et le boulo-drome pour un montant de 2 001 €.

- **Zone des Saligues à Orthez : vente à la société ICN**

La société ICN dirigée par M. Jean-Paul LAFONT compte 3 sociétés spécialisées dans la fabrication de livres et dans l'édition. Basée zone des Saligues à Orthez, elle a souhaité développer son activité et pouvoir disposer rapidement d'espace supplémentaire. Elle a acquis deux locaux contigus à son siège, l'un de 83 m<sup>2</sup> et l'autre de 323 m<sup>2</sup>, appartenant à la communauté de communes de Lacq-Orthez pour un montant de 89 500 €.

### **2.3. Les zones d'activités**

#### **a) Zone Eurolacq 2 - Artix, Labastide-Cézéracq, Labastide-Monréjeau**

- **Société LAPORTE LOGISTIQUE**

La société LAPORTE LOGISTIQUE souhaite développer ses activités transport et logistique en étant au plus près de ses clients situés sur le bassin de Lacq. Pour cela, elle a acquis le lot 9 A sur la zone Eurolacq 2, d'une superficie de 1ha 50a 00ca. Le prix de vente était de 28 €/m<sup>2</sup> HT, soit un total de 420 000 € HT.

- **Société DISTRICT VEHICULES INDUSTRIELS (SCI NEV 2)**

La société DVI, basée zone Deüs Poueys à Labastide-Cézéracq, est spécialisée dans la réparation de véhicules poids lourds et industriels et le négoce de pièces détachées. Elle souhaite proposer un service de réparation et carrosserie des véhicules poids lourds et industriels. Pour ce faire, elle a acquis le lot 4B sur la zone Eurolacq 2 d'une superficie de 3 068 m<sup>2</sup> pour un montant de 85 904 € HT.

- **Société FACONNAGE PLIAGE METAL (SCI Malau)**

L'entreprise FMP (Façonnage Pliage Métal) est destinée à transformer de la tôle en pliage pour les finitions des bâtiments métalliques et encadrements de portes et à proposer un service de découpe au jet d'eau et poinçonnage notamment pour des applications décoratives. Elle a choisi de s'implanter sur le lot 6D, zone Eurolacq 2, d'une superficie de 1 700 m<sup>2</sup>. Ce lot a été vendu au prix de 45 900 € HT.

## **b) Zone de La Geüle – Arthez-de-Béarn**

Un terrain d'une superficie de 2 145 m<sup>2</sup> a été cédé à la SCI VIGNAULT afin qu'elle puisse se développer. Cette transaction a généré une recette de 42 900 €.

## **c) Zone Eurolacq 1 - Artix**

La zone Eurolacq 1, d'une superficie de 23 hectares, a été créée en 1991-1992. Elle accueille 43 entreprises. Face aux constats suivants : chaussées très dégradées, stationnement anarchique, pas de circulations douces, espaces publics peu qualitatifs, aménagement très minéral, absence de marquage au sol, besoin d'adapter l'éclairage public aux nouvelles normes, etc., la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé d'engager un programme de requalification de la zone. Un programme pluriannuel sur 3 ans a été décidé en 2017 avec une enveloppe travaux de 255 000 € TTC par an.

Ces travaux de requalification de la zone Eurolacq 1, débutés en 2017, se sont donc poursuivis en 2018. Ils permettront de redonner de l'attractivité à la zone et de la sécurité et du confort aux utilisateurs en créant une offre de cheminements pour les piétons, les personnes à mobilité réduite (obligation réglementaire) et une offre de circulation pour les vélos (article 20 loi LAURE 1996). De plus, ces travaux tiennent compte de la réalité d'un fort trafic poids lourd et de leurs besoins propres (arrêts, stationnement, girations), etc. Enfin, la zone fera l'objet d'une requalification paysagère et fonctionnelle : bordurage des espaces publics, stationnements identifiés et intégration du végétal.

## **2.4. Le château de Mont**

Le château de Mont a été dévasté par un incendie le 2 mai 2017. La décision d'engager des travaux de reconstruction pour mise hors d'air et hors d'eau du château a été prise lors du bureau du 12 juin suivant.

Une première phase de travaux de gros œuvre comprenant la maçonnerie, la charpente, la couverture, les planchers, les escaliers et le paratonnerre a été engagée en 2017. L'ensemble de ces travaux a été exécuté selon le principe de « reconstruction à l'identique ».

Les travaux se sont terminés en novembre 2018. Leur cout s'élève à 1 559 720 €, entièrement pris en charge par l'assurance. A l'issue de cette reconstruction, il a été décidé de vendre le château à la commune de Mont qui doit désormais réaliser tous les travaux de second œuvre.

## **2.5. Orthez : ancienne Papeterie des Gaves (SAÏCA)**

En 2017, l'établissement public foncier local (EPFL) Béarn Pyrénées a permis l'acquisition de l'ensemble immobilier Saïca pour un montant de 500 000 €. Une convention de portage financier sur 8 ans a été signée entre l'EPFL et la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Le site, d'une superficie totale de 11ha 23a 85ca, comprenait des hangars, des bâtiments d'exploitation de l'ancienne papeterie et une station d'épuration. Le reste des terrains était en friches.

En 2018, l'ensemble des bâtiments a été démoli sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFL permettant ainsi de disposer d'un peu plus de 2 ha constructibles idéalement situés à l'entrée d'Orthez.

Parallèlement, une étude de programmation a été menée par la communauté de communes pour un montant de 43 425 € HT afin de définir les grandes orientations d'aménagement du site. Cette étude de programmation a permis de chiffrer un projet d'aménagement et de réaliser des dossiers de demande de financement auprès des différents partenaires.

### **3. L'AGRICULTURE**

#### **3.1. Les marchés de producteurs de pays**

Dans le cadre de la promotion des producteurs locaux auprès des consommateurs, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé d'organiser des marchés de producteurs de pays. En s'associant à cette démarche portée par la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, les élus de la communauté de communes ont souhaité favoriser le maintien de l'emploi et le développement de ce secteur économique. Le respect de la charte « Marchés des producteurs de pays » vise à garantir aux consommateurs que les produits proposés proviennent directement et exclusivement des producteurs eux-mêmes.

En 2018, cinq marchés ont eu lieu, respectivement à Lacq-de-Béarn, Mourenx, Orthez, Monein et Arthez-de-Béarn. Les producteurs ont proposé des assiettes dégustation très appréciées par les visiteurs. Le succès de ces manifestations est grandissant.

#### **3.2. Autres subventions octroyées**

L'association IFOCAP Adour, qui est un institut de formation ouvert à l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural agréé par le ministère de l'agriculture, a perçu une subvention de 2 000 € afin de l'accompagner dans la réalisation de ses missions (formation, accompagnement, recherche et développement).

Une subvention d'un montant de 2 850 € a été octroyée au comice agricole de Lagor, une partie de cette subvention étant consacrée à l'association des éleveurs de blondes d'Aquitaine du territoire.

### **4. LE COMMERCE ET L'ARTISANAT**

La collectivité est engagée depuis juin 2011 dans une opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce. La seconde tranche a débuté en juillet 2013 et concerne tout le territoire hors la ville d'Orthez. Ce dispositif permet aux artisans et commerçants de bénéficier d'aides dans le cadre d'une création d'entreprise ou d'un projet de développement :

- aide au conseil architectural,
- aide au bilan-conseil,
- aide financière pour la réhabilitation ou l'aménagement de locaux et la modernisation de l'outil de travail.

En 2018, 58 214 € d'aides ont été attribués à 9 projets d'entreprise représentant au total 1 164 000 € d'investissements. 4 emplois ont été créés ou vont être créés suite à ces investissements.

Afin de compléter ce dispositif, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu l'activité de l'ADIE pour un montant de 4 950 €. Cette association permet d'aider au financement de projets portés par des personnes qui n'ont pas accès aux crédits bancaires « traditionnels ».

Les foires (Mourenx et Artix) et les marchés à thème (« Noël à Mourenx » et « Noël à Artix ») ont été réalisés à hauteur de 159 710 €.

Une nouvelle manifestation « Terrasses en Scène » a été initiée en 2018 pour un coût de 5 000 €. 18 concerts musicaux ont été organisés sur les terrasses de 14 cafés, restaurants et salons de thé, répartis sur 8 communes de la communauté de communes. L'objectif est de valoriser le commerce local, booster l'économie et animer les centres-villes/bourgs pour les locaux et les touristes en dehors des grandes manifestations.

Un nouveau dispositif a également été mis en place : Les Boutiques à l'essai. Grâce notamment au partenariat avec la Fédération Nationale (4 000 € d'adhésion annuelle), des loyers de locaux commerciaux ont été négociés et des baux dérogatoires ont été instaurés. A Orthez, une activité de prêt-à-porter s'est installée dans le local dédié à La Boutique à l'essai (l'activité a cessé en juillet 2019 – mais un nouvel appel à candidature est prévu à l'automne 2019).

Le soutien aux offices de commerce et d'artisanat du bassin de Lacq et d'Orthez à hauteur de 55 000 € chacun a permis de valoriser l'offre locale en diffusant d'importantes campagnes de communication (annuaires des professionnels -150 adhérents à Orthez et 200 adhérents sur le bassin de Lacq-, guides thématiques, etc.), en créant des animations commerciales et en proposant une visibilité pour les adhérents sur les foires de Mourenx et Artix. Ces associations développent également les réseaux professionnels en organisant des rencontres thématiques et des formations.

Un dispositif de soutien aux commerçants impactés par les travaux du Cœur de Ville d'Orthez a été mis en place. L'objectif était de proposer des indemnités pour compenser le préjudice économique subi par les entreprises dans ce contexte de fortes contraintes. En 2018, 5 demandes ont été instruites. Les commerçants ont tous accepté les propositions d'indemnisation émises par le conseil communautaire sur avis de la commission spécifique d'indemnisation. Les 74 627 € attribués se répartissent comme suit :

- 30 153 € à L'EXPRESSO CLUB (sur la base des bilans comptables 2017 et 2018),
- 12 212 € au TABAC DES HALLES (bilan comptable 2017),
- 14 402 € à FILS MODE (bilans comptables 2017 et 2018),
- 12 340 € à CLAVERIE SPORT (bilans comptables 2017 et 2018),
- 5 520 € à LINGERIE CHARMES (bilans comptables 2017 et 2018).

Les réflexions du groupe de travail impliqué dans l'élaboration d'un schéma de développement commercial sur la communauté de communes de Lacq-Orthez se sont poursuivies en 2018.

Les travaux ont abouti à la validation du schéma lors du conseil communautaire de décembre 2018 actant une stratégie d'intervention de la communauté de communes en faveur du développement commercial. Dans le même temps, cette validation s'est également traduite dans la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce.

## **5. LA CONTRIBUTION A LA DYNAMIQUE LOCALE**

Au-delà des questions d'investissement, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu, en 2018, de nombreuses initiatives dans le domaine économique mais également des associations et organisations qui travaillent au quotidien au développement du territoire ainsi qu'à l'insertion économique.

Ainsi, le montant attribué en 2018 s'est élevé à 787 010,83 €, somme qui inclut les cotisations/participations statutaires et les subventions aux associations.

Parmi les bénéficiaires de ces aides, on peut noter, pour les associations en charge de l'animation économique :

- **Lacq Odyssée** : l'association a bénéficié d'une subvention de 56 100 €.
- **Lacq Plus** à qui une subvention de 12 825 € a été attribuée.
- **Chemparc** : la participation statutaire pour Chemparc s'est élevée à 80 000 €.

- **La Plateforme d'Initiative Locale (PFIL)**

Elle soutient les créateurs de petites entreprises en leur accordant un prêt d'honneur. Une subvention de 6 300 € lui a été attribuée en 2018.

- **Les unions locales de syndicats du complexe industriel :**

Une subvention globale de 12 825 € a été accordée aux trois organisations syndicales présentes sur le complexe industriel.

Cette année, une subvention de 5 000 € a été versée à l'union locale CGT pour financer l'étude sur le projet hydrogène.

Enfin, la collectivité a participé au financement de l'étude d'attractivité sur le Béarn effectuée par la CCI Pau Béarn et lui a donc octroyé une subvention de 10 000 €.

Quant aux associations œuvrant pour l'insertion économique, en ont été destinataires :

- **Job Express** a bénéficié d'une subvention de 5 508 €.

- **Centre social Lo Solan**

L'association Lo Solan mène des actions en faveur de l'insertion dans la vie professionnelle et des activités à caractère éducatif et de formation.

La communauté de communes Lacq-Orthez lui a alloué une somme de 29 926,80 € pour réaliser les actions suivantes :

- 19 227 € pour l'auto-école associative code et conduite, afin de permettre à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale d'accéder à la mobilité par le biais de la formation au code de la route et à la conduite, ce qui facilitera d'autant plus leurs recherches d'emplois.
- 2 070,60 € pour la lutte contre l'illettrisme, pour répondre aux besoins et aux demandes de formation de la population du bassin d'emploi Lacq-Oloron-Orthez notamment en direction des femmes et des jeunes déscolarisés.
- 8 629,20 € pour l'espace bien-être et solidaire. Cette action vise à un accompagnement autour de la valorisation de l'image auprès de personnes en démarche d'insertion sociale et professionnelle.

- **Association Transition, porteur du PLIE du bassin de Lacq**

L'association TRANSITION, créée le 8 mars 2000, déclarée au Journal Officiel, a pour objet d'animer et de gérer diverses missions visant à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation ou en voie d'exclusion du marché du travail, ainsi que toutes actions favorisant le développement local, l'économie solidaire et l'emploi.

Le PLIE, plateforme partenariale sur le territoire, réunit les acteurs concernés autour d'objectifs quantitatifs et qualitatifs pour faciliter l'accès à un emploi durable à des personnes en « difficulté ». Il assure une ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à la construction de parcours vers l'emploi pour les participants.

Pour atteindre son objet, il se fixe les axes suivants, déclinés en actions concernant le public, les entreprises et le territoire :

- animation et ingénierie territoriale,
- structuration et coordination des parcours,

- intégration du poste de mission clauses d'insertion dans les marchés publics.

Il conçoit des projets qui concourent à l'amélioration et à la diversification de l'offre d'insertion. Il mobilise les acteurs dans des dynamiques de projets innovants.

Il apporte une plus-value aux dispositifs et outils existants. Il utilise la complémentarité des différents acteurs sur le territoire en reconnaissant le rôle de chacun. Il anticipe préventivement les interventions.

Pour 2018, la collectivité a apporté son concours pour un montant total de 147 840 € avec comme axes d'intervention :

Pour un montant de 123 515 € :

- Animation territoriale et ingénierie territoriale,
- Structuration et coordination des parcours,
- Intégration du poste de mission clauses d'insertion dans les marchés publics.

Pour un montant de 14 325 € :

- Financement d'actions spécifiques : la gestion du poste d'entretien du centre Yves Dréau, poste mutualisé entre la Mission locale, le Greta Béarn-Soule et la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Pour un montant de 10 000 € :

- Financement de la plateforme mobilité.

#### ▪ **Mission Locale Jeunes Mourenx**

Les objectifs de la Mission locale jeunes des territoires de Mourenx-Oloron-Orthez sont :

- de coordonner, favoriser et promouvoir toutes actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en s'attachant en priorité à prendre en compte les publics les plus défavorisés du territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- d'associer les publics à la conception des actions qui sont mises en place pour eux,
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale d'insertion les concernant,
- de susciter une concertation permanente entre l'association et tous les partenaires qui ont un rôle à jouer dans la réalisation de ces objectifs en vue de relayer, renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci dans le cadre de leurs compétences propres. La Mission locale pourra être amenée, dans certains cas et sous réserve de l'accord de son conseil d'administration, à développer des actions spécifiques intéressant tout ou partie des territoires concernés,
- d'accompagner les politiques de développement économique de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- de suivre l'accompagnement des jeunes en emploi d'avenir,
- d'organiser les rencontres de l'emploi,
- de développer le plan d'actions de l'espace métier Aquitaine et de promouvoir ces espaces métiers Aquitaine (EMA).

La communauté de communes de Lacq-Orthez s'est donc engagée en 2018 à soutenir l'objectif général que la Mission locale s'emploie à mettre en œuvre, à savoir l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans. Elle a apporté son concours pour un montant total de 204 315,83 €.

## **6. LE TOURISME**

### **6.1. La promotion du tourisme - Office de tourisme (OT) Cœur de Béarn**

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, la promotion du tourisme est devenue une compétence obligatoire des communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec notamment la création d'un office de tourisme intercommunal unique. Depuis le 01/01/2017, l'office de tourisme intercommunal Cœur de Béarn, dont le siège social est à Monein, a étendu son périmètre d'action sur les communes de l'ex-communauté de communes du canton d'Orthez et la commune de Bellocq. Par délibération en date du 26 septembre 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez a approuvé ses statuts et la signature de la convention de partenariat et d'objectifs qui court du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019. La communauté de communes lui délègue les missions touristiques d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation. Pour l'année 2018, une subvention de 418 000 € lui a été attribuée.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a financé en investissement quatre bornes d'information touristiques : Monein en 2014 (vitrine OT), Arthez en 2015 (vitrine de la bibliothèque), Mourenx en 2016 (Mix) et Orthez en 2018 (vitrine OT). Cout de fonctionnement 2018 : 3 531,90 €.

Le lancement des travaux pour l'antenne de l'OT à Orthez a eu lieu le 14 avril 2017 et le lancement effectif des travaux le 8 décembre 2017. La mairie d'Orthez a procédé au transfert de propriété du bâtiment situé au 1 de la rue des Jacobins (délibération du 26 juin 2017).

La maîtrise d'œuvre a été confiée le 10 avril 2017 au groupement TARAN / GUILBOT et AQUITEN (16 826,40 € HT), pour le contrôle technique à SOCOTEC (2 870 € HT) et pour la coordination SPS à VEGEIS (1 224 € HT).

Les marchés travaux se sont élevés à 184 852,57 € HT pour l'aménagement du rez-de-chaussée, la réfection des façades et l'aménagement de l'entrée.

Une demande de subvention FEADER a été sollicitée pour un montant de 71 778,96 €.

L'OT a ouvert ses portes au mois de juin 2018.

Les travaux extérieurs de la façade ont été reportés en raison d'une demande d'enfouissement des réseaux (délibération du 12 novembre 2018 pour une participation de la communauté de communes de 14 746,91 €.

Mandaté 2018 : 191 463,69 €.

### **6.2. Les aides au classement touristique**

Afin de promouvoir une image qualitative du territoire, le règlement d'intervention économique de la communauté de communes de Lacq-Orthez prévoit trois types d'aides au tourisme :

- aide au classement des hébergements touristiques,
- aide au classement des restaurants au titre de « maître restaurateur »,
- aide à l'obtention du label Cuisinerie gourmande.

L'aide accordée s'élève à 60 % pour une dépense plafonnée à 800 € TTC (coût de la visite d'accréditation) et à 40 % pour une demande de renouvellement. En contrepartie de l'aide allouée, l'hébergeur s'engage à être partenaire de l'office de tourisme Cœur de Béarn pendant 5 ans.

En 2018, 19 propriétaires ont été aidés par la communauté de communes pour le classement de leurs hébergements touristiques ou de leur restaurant pour un montant total de 1 864,56€.

TYPE D'AIDE	BENEFICIAIRES	COMMUNE	Classement	Montant audit	Montant aide
MEUBLE DE TOURISME	DEC William/LECLERCQ Marie	LACOMMANDE	3*	150,00	90,00
MEUBLE DE TOURISME	BERGEZ Arnaud/COUDROY	MONEIN	3*	150,00	90,00
MEUBLE DE TOURISME	TROUILH Jean	LAGOR	2*	150,00	90,00
MEUBLE DE TOURISME	PEYRE-CHAULET Monique	MONEIN	3*	150,00	60,00
MEUBLE DE TOURISME	PORTE-LABORDE Hélène	LUCQ DE BEARN	2 x 5*	150,00	120,00
MEUBLE DE TOURISME				150,00	
HOTEL	LA FERME DE CANDELOUP BRUTON Roger	MONEIN	3*	447,60	179,04
MEUBLE DE TOURISME	BARAIBAR Joëlle	LUCQ DE BEARN	4*	150,00	60,00 €
HOTEL	LE REFLET DES TORCHES SPAGGIARI Agnès	LACQ	2*	498,00	199,20
MEUBLE DE TOURISME	SERRES Alexandre	BELLOCOQ	3*	150,00	90,00
MAITRE RESTAURATEUR	SARRES Gisèle	SAULT DE NAVAILLES	Maître restaurateur	427,20	256,32
MEUBLE DE TOURISME	DUGACHARD Chantal	MESPLEDE	2*	150,00	60,00
MEUBLE DE TOURISME	RAMEAUX Serge	LOUBIENG	3*	150,00	90,00
MEUBLE DE TOURISME	LAMARLERE Patrick	CESCAU	3*	150,00	60,00
MEUBLE DE TOURISME	HOURDEBAIGT Jeanine	LACQ	2*	150,00	60,00
MEUBLE DE TOURISME	MUCHADA Martine	CUQUERON	3*	150,00	60,00
MEUBLE DE TOURISME	POUMES Jérôme	ORTHEZ	3*	150,00	90,00
MEUBLE DE TOURISME	CAN Didier	ORTHEZ	3*	150,00	90,00
MEUBLE DE TOURISME	HARGOUES-TURON Pierre	BIRON	2 X 1*	300,00	120,00
<b>TOTAL</b>					<b>1 864,56</b>

### 6.3. Taxes de séjour

#### a) Taxe de séjour récoltée

Comme prévu par la loi NOTRe du 7 août 2015 qui a fait de la promotion du tourisme une compétence obligatoire des communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes de Lacq-Orthez a procédé à une harmonisation de la taxe de séjour à l'échelle de tout son territoire (délibérations du 20 juin 2016 et du 26 septembre 2016). Dernière délibération en vigueur : 25 septembre 2017.

Catégories d'hébergements	Fourchette légale	Tarif retenu
Hôtels, résidences et meublés de tourisme <b>5 étoiles</b> *	0,70 à 3,00 €	0,90 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme <b>4 étoiles</b> *	0,70 et 2,30 €	0,90 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme <b>3 étoiles</b> *	0,50 et 1,50 €	0,70 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme <b>2 étoiles</b> , villages de vacances 4 et 5 étoiles *	0,30 et 0,90 €	0,50 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme <b>1 étoile</b> , villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 h *	0,20 et 0,80 €	0,40 €
Hôtels, résidences, meublés de tourisme et hébergements assimilés, villages de vacances <b>en attente de classement ou sans classement</b> *	0,20 et 0,80 €	0,40 €
Terrain de camping/caravanage 3, 4 et 5 étoiles **	0,20 et 0,60 €	0,40 €
Terrain de camping/caravanage 0, 1 et 2 étoiles **	0,20 €	0,22 €

Taxe collectée du 01/03 au 31/10 au réel.

Montant récolté en 2018 : 27 145,65 €.

21 196,13 € ont été reversés à l'office de tourisme Cœur de Béarn.

#### b) Taxe additionnelle à la taxe de séjour (TATS) du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

La communauté de communes de Lacq-Orthez reverse 10 % de la taxe de séjour au Conseil départemental au titre de la taxe additionnelle. TATS 2017 versée en 2018 : 3 318,14 €.

#### **6.4. La véloroute**

Dans le cadre du plan départemental des itinéraires cyclables adopté en fin d'année 2007, le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a proposé que soit aménagé, le long du Gave de Pau et de l'Adour, un itinéraire voie verte / véloroute. La véloroute Bayonne-Perpignan n° 81 ira de Lestelle-Bétharam à Bayonne sur une longueur de 170 km, dont 86 km en site propre (voie verte) et 74 km en circulation partagée. Le coût global de l'opération est d'environ 13,8 millions d'euros.

Sur la communauté de communes de Lacq-Orthez, l'itinéraire passe par les communes de Tarsacq, Abos, Bézingrand, Pardies, Os-Marsillon, Mourenx, Abidos, Lagor, Maslacq, Sarpourenx, Biron, Orthez, Salles-Mongiscard et Bellocq. Longueur de l'itinéraire : 54 km. Parties en voie verte environ 10 km : Tarsacq-Abos, Bézingrand-Pardies, Mourenx, Biron les Barthes, Biron base de loisirs, Bellocq. Montant estimé sur la communauté de communes de Lacq-Orthez : 500 000 € HT.

Le plan de financement :

- FEADER : 150 000 € (30 %),
- Région : 125 000 € (25 %),
- CCLO : 100 000 € (20 %) : 50 000 € en 2017 et **50 000 € en 2018**,
- Autofinancement conseil départemental : 125 000 € (25 %).

En cours de réalisation.

#### **6.5. Base de loisirs Orthez-Biron**

##### **a) Bilan de la saison 2018**

Les tarifs sont identiques depuis 2014 : adulte et à partir de 13 ans : 3 €, enfant (2 à 12 ans inclus) : 1,50 €, tarif réduit (groupes 10 pers, étudiant, demandeur d'emploi, PMR sur présentation d'un justificatif) : 2,50 €, abonnement adulte : 30 €, abonnement famille : 60 €, centres de loisirs CCLO : gratuité, pédalos ½h : 3 € les 2 places et 6 € les 5 places, paddle 9 € la demi-heure.

La baignade surveillée sur la plage de la base de loisirs a été ouverte du 30 juin au 2 septembre tous les jours de 11h à 19h. La période d'ouverture comprenait 65 jours. Sur ces 65 jours, la plage a été ouverte 62 jours et fermée 3 jours. Il y a eu 34 jours de beau temps et 14 de pluie.

Observations : aucune intervention dans l'eau ni des pompiers, des petites interventions sur la plage (petites blessures, coup de soleil et de chaleur, piqûres d'insecte, etc.). Présence des gens du voyage du 8 au 15 août.

##### **Bilan de fréquentation :**

	<b>2017</b>		<b>2018</b>	
	<b>Nombre</b>	<b>Montant</b>	<b>Nombre</b>	<b>Montant</b>
<b>Adultes</b>	10 169	30 507	10 832	32 496
<b>Enfants</b>	6 092	9 138	6 843	10 264,5
<b>Tarif réduit</b>	1 773	4 432,5	3 236	8 090
<b>Abt adulte</b>	6	180	15	510
<b>Abt famille</b>	7	420	8	480
<b>Pédalos</b>	758	2 274	952	2 856
<b>TOTAL</b>	<b>18 805</b>	<b>46 951,50</b>	<b>21 886</b>	<b>54 696,50</b>

L'espace aquatique a été fréquenté par 21 886 personnes pour une recette totale de 54 696,50 €. La fréquentation a augmenté de 16,38 % par rapport à 2017 (+ 3 081 personnes).

14 centres de loisirs hors territoire CCLO ont été accueillis ce qui représente 388 personnes.

La communauté de communes a obtenu le label Handiplage pour 5 ans à compter du 21/03/2017.

La structure ludique gonflable aquatique Aquazone s'est installée sur le lac pour 3 années (2017 à 2019).

L'office de tourisme Cœur de Béarn est venu faire des accueils sur la plage durant 7 journées.

#### **b) Frais de fonctionnement de la base de loisirs**

Les frais de fonctionnement (hors animations) se sont élevés à **57 112,06 € HT** : fournitures d'entretien et de petit équipement, contrats, maintenance, entretien, assurances, locations, fourniture de sable, fournitures plage, contrôle ARS de l'eau, entretien du plan d'eau (épandage nautex, arrachage de la jussie – service espaces verts), etc.

Le label tourisme et handicap pour les pontons de pêche a été renouvelé pour 5 ans le 4 octobre 2018.

#### **c) Investissements réalisés**

- Aménagement d'une aire de jeux pour enfants à mobilité réduite : 12 862,76 € HT.
- Mobilier : 5 395 € HT.
- Sonde à ultra-sons : 9 885 € HT.
- Ponton flottant : 4 006,34 € HT.
- Frigo poste de secours : 404,28 € HT.
- Plantation de roseaux (service espaces verts).

#### **d) Loyers base de loisirs**

- Ski nautique : 4 348,76 € HT.
- Buvette plage : 1 000 € HT.
- Topwatt : 1 829 € TTC.
- Fermages : 1 423,63 € HT.
- Tir à l'arc : 300 € TTC.
- Gaule orthézienne : 300 € TTC.
- Aquazone : 3 000 € HT.

**Total : 12 035,12 € HT**

#### **e) Animations base de loisirs**

##### **• La fête du lac samedi 9 juin 2018**

- Programme avec parcours découverte et lots à gagner :
  - Jeux pour enfants : 3 structures gonflables, 5 jeux en bois et 4 karts à pédales avec circuit.
  - Trampolines à élastiques.
  - Balades en poneys.
  - Initiation au tir à l'arc.
  - Découverte de la pétanque.
  - Initiation au volley.

- Baby ski pour les enfants de 6 à 9 ans.
  - Sur la plage : boxe sur ring gonflable + Animation APSPG 64 – Centre socio-culturel Orthez (jeux en bois, ventrigrisse, parcours à obstacles et pédalos).
  - 23h : feu d'artifice en musique.
- Budget : 7 906,13 € HT.
  - Plus de 3 500 personnes ont été comptabilisées sur la base de loisirs jusqu'à 18h30, auxquels il faut rajouter le millier de participants au feu d'artifice.
- **Autres animations :**
    - Animation APSPG / Centre socio-culturel d'Orthez en juillet : permanences d'accueil les lundis et mercredis de 15h à 19h et animations le jeudi. Coût : 500 €.
    - Animations scolaires avec la FD des chasseurs : matin animation faune et flore à la Saligue et après-midi parcours d'orientation ou chasse au trésor à la base de loisirs.

## **6.6. Plan local de randonnées**

La communauté de communes de Lacq-Orthez a créé et gère 60 chemins de randonnées sur environ 650 km.

Budget de fonctionnement réalisé : 106 509,87 €.

### **a) Entretien du PLR**

- Entretien des chemins (fauchage manuel et mécanique) : 97 408,61 €.
- Petits travaux et mobilier : 4 168,40 €.

### **b) Animations scolaires**

Animations des sentiers d'interprétation de Monein, Mourenx et Lendresse. Prestations animations : 1 000 €.

Sentier Mourenx : 1 école.

Sentier Monein : 5 écoles.

Sentier Lendresse : 2 écoles.

### **c) Journée de la randonnée**

12<sup>ème</sup> journée randonnée organisée à Sainte-Suzanne le 30/09 en partenariat avec les associations de marcheurs (randonneurs de Maslacq, Mourenx évasion, section marche du Foyer des Soarns) et le comité des fêtes de Sainte-Suzanne. 60 bénévoles mobilisés.

- Programme :
  - Boucle n° 1 : 6 km.
  - Boucle n° 2 : 13 km.
  - Boucle n° 3 : 21 km.
  - Restauration et buvette sur place.
  - 16h : tombola (3 lots offerts par l'office de tourisme Cœur de Béarn de la CCLO).
  - 16h : vin de l'amitié offert par la mairie.
- Fréquentation : 704 marcheurs.
- Budget communication : 4 563,68 € TTC.
- Budget organisation (1 857,86 €) :
  - Secours : 338 €.
  - Frais de réception : 1 119,86 €.
  - Animation musique : 400 €.

#### d) Animation CPIE

Cardesse le 18 juillet 2018 (budget 400 €).

#### e) Terra aventura

Création d'un sentier Terra aventura : 1 675 €

#### f) Investissement

Création sentier interprétation Orthez : 4 362 €.

### 6.7. Pays d'art et d'histoire Orthez Béarn des gaves

Par délibération en date du 26 septembre 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez a accepté le portage du label PAH à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, suite à la dissolution du Syndicat mixte du Béarn des gaves au 31 décembre 2016. Une convention de fonctionnement a été signée entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et la communauté de communes Béarn des gaves jusqu'à la fin du label en juin 2020.

Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour 2018 : 38 950 €.

	<b>BP 2018</b>	<b>CA 2018</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Salaires</b>	<b>44 200</b>	<b>45 641,78</b>	
		37 558,65	C. Tison : CDI depuis le 1 <sup>er</sup> mai 2017
		5 077,77	Mise à disposition S. Lafont
		3 005,36	Stagiaire
<b>Communication</b>	<b>10 000</b>	<b>9 945,46</b>	Rendez-vous printemps 3000 ex, été 4000, automne 3000, Focus maison trad 2000.
6 236 (flyers, tickets régie)	5 000	5 412,00	
6 188 (site internet)	1 000	371,86	
611 (infographie)	3 000	1 036,80	
611 (distribution flyers)	1 000	928,80	
611 (photos)		2 196,00	
<b>Service éducatif</b>	<b>2 500</b>	<b>291,18</b>	Ateliers : 8 écoles (40/50 ateliers). Visites : 16.
60 632 (fournitures équipement)	1 000		
6 064 (fournitures adm)	1 000	291,18	
611 (intervenant extérieur)	500		
<b>Visites guidées</b>	<b>13 595</b>	<b>10 758,14</b>	49 visites. Fréquentation : 733 personnes (564 TP et 169 gratuits).
611 (guides conf)	9 095	7 632,18	
6 257 (réception, flambeaux)	1 000	45,96	
611 (visites théâtre)	3 000	3 080,00	
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 000</b>	<b>40,00</b>	
6 281 (ANVPAH)	1 500		
6 182 (documentation)	500	40,00	
<b>Animations</b>	<b>3 000</b>	<b>3 930,08</b>	JEP (visites Orthez, Navarrenx, Labastide-Villefranche, Gestas, expo maison trad 500 pers), JNA (Orthez origami Pont-Vieux, Salies visite 70 pers).
6 188 (JEP...)	1 000	2 110,08	
6 236 (exposition temporaires)	1 000	480,00	
611 (intervenants)	1 000	1 340,00	
<b>Déplacements</b>	<b>500</b>	<b>235,25</b>	
6 256 (missions)	500	235,25	
<b>Amortissements (6811)</b>	<b>5 605</b>	<b>5 553,00</b>	
<b>Total</b>	<b>80 900</b>	<b>76 394,89</b>	

## **2 - PÔLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Comme en 2015, l'année 2018 aura été marquée par un très faible budget consacré à la pérennisation de son patrimoine routier dans le cadre de l'exercice de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie ».

Comme en 2015, l'année 2018 aura été consacrée à la réécriture de l'intérêt communautaire pour cette compétence optionnelle, dans le prolongement des premiers travaux engagés en 2017 au sein de la commission aménagement et du Bureau. Au terme de ces réflexions et concertation, dans sa délibération du 10 décembre 2018, le conseil communautaire révisait le contenu de la compétence en intégrant :

- le retour aux communes de l'entretien des cimetières en domaine privé communal, avec un impact financier sur les attributions de compensation,
- la suppression du fleurissement hivernal et la diminution des fréquences d'intervention en matière d'espaces verts,
- l'arrêt de la création de parkings dédiés à des équipements communaux,
- l'arrêt de la prise en charge de l'aménagement qualitatif des espaces publics communaux de type places, traverses et parkings, réalisé dans le cadre d'opérations de requalification ou d'embellissement,
- l'arrêt de l'entretien des talus autoroutiers des passages supérieurs.

Opération emblématique d'aménagement qualitatif d'espace public, comme un symbole, la rénovation du cœur de ville d'Orthez (secteur St Pierre/La Moutète), requalification d'envergure d'une ville-centre du territoire communautaire, la dernière du genre, s'est achevée à la fin de l'été avec une inauguration organisée fin septembre.

Dans ce contexte de retour aux communes de certaines compétences, le pôle aménagement a souhaité proposer une nouvelle offre d'accompagnement technique et administratif aux communes en lançant en fin d'année une réflexion sur la création d'un service commun.

Enfin, cet exercice 2018 aura été marqué, sans doute plus encore que les années précédentes par un aléa climatologique majeur sous forme de précipitations orageuses après des pluies durables sur le premier semestre. Cet évènement a été à l'origine de crues débordantes sur l'ensemble du territoire et d'inondations en milieu urbain les 12 et 13 juin 2018, entraînant l'activation d'une cellule de crise pendant ces deux journées.

### **1. VOIRIE**

#### **1.1. Les principaux investissements**

Pour l'ensemble des communes, les travaux de voirie de l'exercice 2018 à hauteur totale de 2 800 000 € (budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives) et de 632 000 € de report sont caractérisés de la manière suivante :

- **l'absence de crédits affectés aux travaux à l'entreprise pour la pérennisation des revêtements routiers,**
- l'achèvement de l'aménagement du cœur de ville d'Orthez, y compris le financement des fouilles d'archéologie,
- le remboursement aux communes de la participation pour l'enfouissement de réseaux de certaines communes,
- la réalisation de certaines opérations individualisées avec une attente sociale et politique forte depuis certaines années: la réfection des chaussées du lotissement Las Campagnette à Pardies (290 000 €), le parvis et le parking de l'école Charles de Bordeu à Mourenx (270 000 €),
- la reprise d'effondrements de chaussées à Lacq et Monein,

- les travaux de réparations des dommages à la voirie communale, consécutifs aux inondations des 12 et 13 juin 2018 pour un montant de 685 000 € HT, soit 822 000 € TTC, y compris les curages de fossés.

### **1.2. Recettes attendues**

Comme en 2017, l'application du nouveau règlement départemental d'aides à la voirie orienté vers les communes les plus démunies avec un seuil d'éligibilité concernant le potentiel financier fixé à 1 300 €/habitant a posé problème, tant sur le fond que sur la forme car il ne tient pas compte des spécificités de la compétence « voirie » exercée par la collectivité.

Déphasage dans le temps des votes respectifs des budgets communautaire et départemental, nécessité de présenter des devis par commune, limitation des travaux éligibles (nature, taux, plafond), présentation impérative des justificatifs de dépenses par commune, risques de redondances avec d'autres demandes communales pour des travaux éligibles, mais hors compétence voirie, sont autant de difficultés rencontrées pour constituer en 2018 le dossier de demande d'aide financière au Département.

Par contre, deux dossiers de demande d'aide ont pu être constitués auprès du Département, pour un montant total de travaux de 685 000 € HT et de l'Etat, pour un montant de 650 000 € HT (travaux de curage non éligibles) compte tenu de l'impact des inondations de juin sur le territoire communautaire, mais plus largement sur le département (ville de Salies-de-Béarn)

### **1.3. Travaux d'entretien de la voirie**

L'année 2018 aura été une année de disette en la matière, comme en 2015, pour ce qui est de la modernisation des revêtements routiers par des travaux confiés à l'entreprise. Alors que 2,7 M€ annuels seraient nécessaires pour cela, deux exercices sans travaux structurants sont réhhibitoires.

Du coup, un programme important de réparations a été confié à l'équipe régie de revêtements, de manière à combler ce manque. Il n'a pas pu être réalisé en totalité, en raison des intempéries, mais aussi de pannes récurrentes sur les matériels d'application. Certains résultats en lien avec le prolongement de la saison en fin d'année n'ont pas donné satisfaction.

Mais en fin d'exercice, il a été constaté que les interventions ne pouvaient se substituer à celles de la régie. Cette réalité a montré que la complémentarité recherchée jusqu'alors entre les travaux externalisés et les interventions de réparations en régie avait toute sa légitimité, d'où la nécessité d'avoir un minimum de moyens alloués aux travaux à l'entreprise.

### **1.4. Programme d'aménagement du cœur de ville d'Orthez**

Les éléments chiffrés de ce programme sont rappelés ci-dessous :

		<b>Entreprises retenues</b>	<b>Offres retenues</b>
Lot 1	VRD	Groupement EIFFAGE-DEUMIER TP	2 492 171,63 €
Lot 2	Eclairage public	ETPM	255 655,53 €
Lot 3	Aménagement paysager	L'ami des Jardins	283 891,29 €
		<b>MONTANTS TOTAUX HT</b>	<b>3 031 718,45 €</b>

Ce projet fait l'objet de participations en recettes significatives :

- du Département des Pyrénées-Atlantiques : 147 000 €,
- de l'État : Fonds de Soutien à l'Investissement Local en 2016 à hauteur de 87 168 € pour rappel et de 150 000 € en 2017 au titre de la DETR,
- de la ville d'Orthez : 100 000 €.

La ville assure en effet une participation pour les prestations relevant de sa compétence (mise en lumière intérieure de l'église, bornes foraines d'eau et d'électricité, sols de l'aire de jeux, déploiement d'un nouveau système de sonorisation, reprise des branchements pluviaux des maisons d'habitation, etc.).

S'agissant des coûts, il est également à noter que suivant les prescriptions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans ce secteur à fort enjeu archéologique, après mise en concurrence, un marché avait été passé avec l'INRAP pour un montant de 615 000 € HT pour des fouilles complémentaires autour de l'église.





Dans un contexte définitivement apaisé, l'année 2018 a permis de livrer cette opération à l'été après presque deux ans de travaux. Avec un agent dédié à la conduite de ce chantier en milieu urbain, la concertation avec les riverains et les commerçants avec le relais de l'Office du Commerce et de l'Artisanat a été bénéfique à la conduite du chantier et à son acceptation par les habitants. Elle a été aussi très précieuse pour la maîtrise des coûts, des délais et de la qualité du rendu de cette opération.

De toute évidence, même si elle n'est pas la seule composante de revitalisation du centre-ville –il en existe d'autres : logements, commerces-, la requalification de cet espace public central y contribuera.

Cette mise en service a débouché sur un point presse puis une inauguration particulièrement réussie le samedi 29 septembre 2018, associant interventions des élus, visite du site, repas et animations sur la journée.

### **1.5. Le règlement de voirie de la communauté de communes de Lacq-Orthez**

Adopté en décembre 2017, l'application du règlement de voirie a trouvé son rythme de croisière au cours de l'année 2018, le temps de mettre en place une bibliothèque de prescriptions, notamment pour l'instruction des permissions de voirie.

Les chargés de secteur disposent désormais d'un document-cadre à adapter au cas par cas à chaque demande à instruire.

Il est à noter que ce règlement constitue aussi les fondamentaux en matière d'accès et de pluvial à reprendre dans la fourniture des avis au service urbanisme pour l'instruction des divers actes.

### **1.6. La problématique du désherbage**

Pour rappel, au plan de désherbage approuvé, en fonction des typologies, les élus ont défini 3 niveaux d'acceptation au plan de désherbage approuvé pour les 576 kms de linéaires à désherber :

- acceptation faible : hauteur maximale < 10cm (ex : zones urbaines, places de mairie),
- acceptation moyenne : hauteur maximale de 20 cm (ex : en zones rurales : grands axes et places de mairie),
- acceptation forte : hauteur maximale de 50 cm (ex : zones périphériques).

Pour autant, l'année 2018 aura été marquée par de nombreuses remontées des administrés, relayées ou exprimées directement par les élus auprès des services, y compris en Commission aménagement et en Bureau et traduisant une insatisfaction majoritaire sur le défaut d'entretien et la présence d'herbe sur la voirie.

Ces remarques récurrentes ont conduit, à l'initiative du responsable de pôle, à la constitution d'un groupe de travail se réunissant une première fois dès novembre, l'idée étant d'engager une réflexion sur des interventions mutualisées de désherbage entre le service voirie et le service espaces verts, en associant à la fois les entreprises et les intervenants en régie et en travaillant sur plusieurs pistes (marchés existants, matériels, espaces d'intervention)

### **1.7. La création du service commun**

Comme précisé en introduction, l'arrêt de la prise en charge de l'aménagement qualitatif des espaces publics communaux a conduit le pôle aménagement à constituer un groupe de travail associant le service marché public et juridique pour la création d'un service commun.

Rendu possible par la loi, ce service permettra d'intervenir gratuitement en ingénierie et assistance (maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage) auprès des communes pour la réalisation de leurs projets en contrepartie des pans de compétences transférés aux communes. Une première séance de travail se tenait début décembre 2018.

### **1.8. Quelques opérations phares d'assistance à d'autres pôles**

Cet exercice 2018 aura été marqué par quelques opérations d'envergure pour lesquelles le pôle a apporté son savoir-faire, au stade de la conception et de la réalisation. C'est notamment le cas pour la construction de la nouvelle déchèterie en soutien du pôle environnement et la réalisation d'une nouvelle tranche de travaux routiers dans la zone Eurolacq 1 pour le compte du pôle développement économique.

### **1.9. La gestion des inondations des 12 et 13 juin 2018**

Evènement majeur, il a donné lieu à la constitution d'une cellule de crise qui a maintenu une permanence téléphonique pendant près de 3 jours avec des interventions coordonnées des équipes par secteur, y compris pendant la nuit du 12 au 13 juin 2020. La base de loisirs a également fait l'objet de multiples interventions.

Avec l'apport des eaux pluviales, les enveloppes inondées de certains secteurs urbains (Mourenx, Os-Marsillon) par rapport aux crues débordantes de la Baïse et du Luzoué ont largement dépassé les contours des zones inondables aux Plans de Prévention du Risque d'Inondation pour une crue centennale « calculée » et modélisée.

Un débriefing « à chaud » a été réalisé lors de la commission aménagement qui a suivi en fin de semaine. Les réactions ont été unanimes sur la qualité des services rendus.

Ces services se sont poursuivis le weekend et en début de semaine suivante avec des interventions sur la commune de Salies-de-Béarn gravement touchée, à la demande du président.

Le pôle aménagement a aussi contribué à la caractérisation de la crue avec différents organismes : DDTM, Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau, bureaux d'études prestataires.

Enfin, la collectivité a dégagé les ressources financières suffisantes dans une décision modificative pour réaliser les travaux de réparation à la voirie, nécessaires à une remise en état initial (680 000 € HT, voir ci-dessus).

## 2. ECLAIRAGE PUBLIC

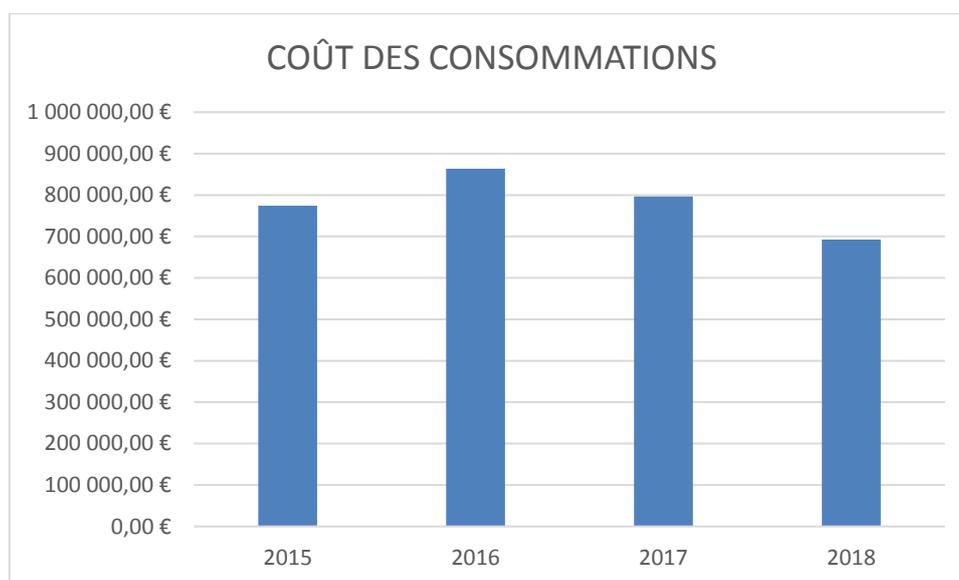
### 2.1. Energie

**Budget 810 000 € TTC**

<b>TOTAL 2018</b>	<b>4 773 098 KWH</b>	<b>692 569,70 €</b>
-------------------	----------------------	---------------------

Coût du KW/H = 0.15€ TTC

2015	2016	2017	2018
<b>773 901,78 €</b>	<b>863 620,00 €</b>	<b>796 343,40 €</b>	<b>692 569,70€</b>



### 2.2. Coût par activité

Étiquettes de lignes	Somme de Prix TTC
Accident	16 931,71 €
ECP suite effacement des réseaux	323 063,98 €
Géolocalisation/piquetage/traçage	119 917,09 €
Illumination	6 951,84 €
Maintenance externe	79 925,26 €
Mise en conformité électrique et contrôle	13 800,00 €
Optimisation énergétique	23 733,36 €
Pièces détachées pour la régie	125 222,41 €
Point de livraison maillage réseau	10 268,74 €
Rénovation patrimoine	59 098,79 €
<b>Total général</b>	<b>778 913,18 €</b>

### 2.3. Optimisation énergétique

**Budget des pièces détachées 60628**

204 ballasts électroniques ont été installés par la régie sur les candélabres des communes de Mourenx et Artix et programmés avec un abaissement de puissance de 25 % de 22h00 à 06h00.

## **2.4. Rénovation du patrimoine**

### **Budget 50 000 € TTC**

163 luminaires ont été changés par la régie :

- 30 candélabres résidentiels,
- 80 luminaires de type routier pour voies secondaires et dessertes,
- 53 luminaires de type routier pour voies primaires, routes larges.

## **2.5. Projets neufs**

### **Enfouissement des réseaux : Budget 335 000 € TTC**

COMMUNES	DESIGNATION	€ TTC
LACQ-AUDEJOS	Route de Herm 300m	25 388 €
CASTEIDE-CAMI SERRES-SAINTE-MARIE CESCAU	Chemin Lartigau 1300 m	130 127 €
PARDIES	Avenue du Stade 400 m	30 513 €
PUYÛO	Cité Rigoulet 500 m	25 470 €
ARTHEZ DE BEARN	Rue Bergoué 600 m	83 147 €
MONEIN	Rue Marca tranche II 200 m	28 417 €

Le coût total sur les opérations d'effacement des réseaux est de **323 062 €TTC**.

## **2.6. Points de livraison et remallage des réseaux**

Pas de budget en 2018 pour cette opération.

Le remallage des réseaux d'éclairage public permet d'équilibrer, de diminuer et soulager les phases électriques. Cela permet de diminuer les chutes de tension et le cumul des défauts d'isolement.

- Déplacement ou modification de 4 armoires de commande,
- Création de 4 points de livraison et donc de 4 nouvelles armoires de commande.

**Coût 2018 = 10 268,74 €TTC**

## **2.7. Géolocalisation réseau ECP**

**Coût 119 917,09 € pour un budget de 120 000 € TTC**

Suite et fin du programme pluriannuel d'application de la réforme anti-endommagement des réseaux qui oblige à géolocaliser précisément les réseaux d'éclairage en classe A et à les intégrer au guichet unique du ministère de tutelle.

## **2.8. Maintenance externalisée**

**Budget 100 000 € TTC**

Principalement de la maintenance curative (98 752€) et l'échange des candélabres accidentés sur les zones à risques (16 931,71 €)

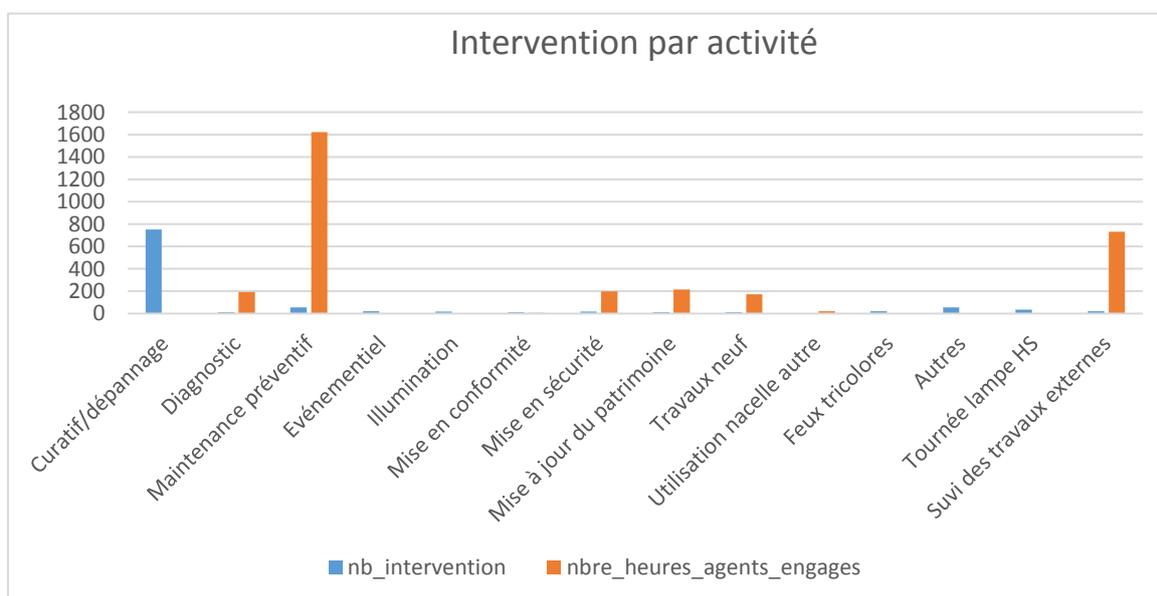
## 2.9. Accidents -Vandalisme

La baisse du nombre de dommages par accident financés en 2018 est liée à l'absence de budget pour cette opération. Nous avons traité uniquement les zones à risques. Une partie des candélabres accidentés 2018 sera traitée sur le budget 2019.

	2016	2017	2018
<b>Accidents</b>	22 49 122 € TTC	17 36 791 € TTC	7 16 932 € TTC
<b>Vandalisme</b>	5 25 215 € TTC	1 4 536 € TTC	Pas de vandalisme

## 2.10. Maintenance interne

Activité	Nombre interventions	Nombre heures agents engagées	Pourcentage
Curatif/dépannage	751	5 758,5	52,54 %
Diagnostic	12	193	1,76 %
Maintenance préventive	56	1 623	14,81 %
Evènementiel	20	236	2,15 %
Illuminations	19	336	3,07 %
Mise en conformité	11	7	0,06 %
Mise en sécurité	18	197	1,80 %
Mise à jour du patrimoine	12	214	1,95 %
Travaux neufs	12	172	1,57 %
Utilisation nacelle autre	1	21	0,19 %
Feux tricolores	21	250	2,28 %
Autres	55	607	5,54 %
Tournée lampes HS	35	614,5	5,61 %
Suivi des travaux externes	22	732	6,68 %
<b>Total en 2018</b>	<b>1045</b>	<b>10961</b>	<b>100%</b>



<b>Année</b>	<b>Nombre d'interventions</b>	<b>Temps engagé</b>
2016	1547	9 122
2017	1169	9 642
2018	1045	10 961

**Remarque :** les temps d'intervention rallongent. La difficulté augmente avec le vieillissement du parc. Les diagnostics réseaux sont de plus en plus systématiques.

### **2.11. Traitement des DT, DICT et ATU**

Le service ECP a traité **4 080 ATU**, DT, DICT et DT/DICT conjointes ; soit **696 ATU** dont 143 non numérisées (manuelles) et **3 384 DT DICT et DT/DICT conjointes**, dont 595 « manuelles ».

### **2.12. Conclusion**

**La collectivité doit consentir un effort budgétaire pour la lutte contre le vieillissement du parc. Il faut atteindre à minima un taux de renouvellement de 5 %.**

## **3. ACQUISITIONS DE MATERIELS ET VEHICULES**

273 688,55 € TTC ont été consacrés principalement au remplacement de véhicules et matériels, dont 42 000 € TTC ont été inscrits pour l'acquisition de matériels pour le service déchets. Ces acquisitions comprennent :

- une balayeuse aspiratrice neuve d'une capacité de 5 m<sup>3</sup> pour le service voirie,
- une balayeuse d'occasion d'une capacité de 2 m<sup>3</sup> pour le service voirie,
- un fourgon utilitaire neuf L2H2 PTAC 3T5 pour l'équipe « propreté et nettoyage »,
- une lame niveleuse sur 3 points pour la viabilité hivernale,
- 2 saleuses sur 3 points pour la viabilité hivernale,
- une tondeuse autoportée 3 lames pour le service espaces verts,
- petits matériels (souffleurs, tailles haies) pour l'entretien des voiries et espaces verts,
- un tractopelle d'occasion pour le compactage des bennes à déchets (service déchet).

Ces remplacements ont permis de maintenir en bon état de fonctionnement le parc véhicules et matériels de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Toutes ces acquisitions ont permis de mieux prendre en compte les travaux à réaliser sur les 61 communes de notre structure intercommunale et qui concernent l'ensemble des services. Un travail est à faire sur l'optimisation des matériels alternatifs aux produits phytosanitaires concernant le désherbage.

## **4. MARCHES A BONS DE COMMANDE**

Les marchés à bons de commandes en cours sont les suivants :

- Fourniture de balais pour balayeuses de voirie et accessoires pour le service nettoyage et propreté.
- Fourniture et livraison de consommables pour les matériels du service espaces verts.
- Prestations de maintenance des matériels agricoles parcs et jardins.
- Remplacement des luminaires de l'hôtel de la CCLO.
- Travaux de rénovation, de maintenance des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse et de contrôle d'accès.
- Fourniture d'équipements d'éclairage public.
- Locations d'engins, d'outillages et de véhicules pour les services de la CCLO.
- Fourniture, installation et entretien d'équipements de signalisation verticale.
- Travaux de fauchage mécanique des voies sur le territoire de la CCLO.

- Prestations de service de qualification et d'insertion professionnelles.
- Entretien du patrimoine végétal du territoire de la CCLO.
- Entretien des espaces verts sur le territoire de la CCLO.
- Maintenance corrective étanchéités des toitures terrasses.

## **5. ESPACES VERTS**

### **5.1. Evolutions du service au cours de l'année 2018**

Au cours de l'année 2018, le service espaces verts s'est adapté aux contraintes qui lui ont été soumises : réduction des effectifs par les départs en retraite sans renouvellement, absences longue maladie sans remplacement et augmentation sensible des surfaces à entretenir.

### **5.2. Adaptation du service à la protection et à la réduction du personnel**

Comme étudié en fin d'année 2017, l'organisation de la régie a été transformée afin de répartir les activités permanentes avec l'utilisation du même matériel, par exemple les équipes exerçant la tonte avec les débroussailleuses sur une bonne partie de l'année, risquant de générer des troubles musculosquelettiques. Les équipes précédemment constituées par métier ont été recomposées par secteur géographique. Cette solution permet l'alternance des tâches affectées aux agents du service. Ils sont davantage impliqués sur le territoire confié.

Le marché d'entretien des espaces verts arrivé à terme a été relancé en début d'année. Il concerne six communes supplémentaires : Argagnon, Casteide-Cami, Cescau, Labastide-Monréjeau, Serres-Sainte-Marie et Viellenave-d'Arthez.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, l'entretien des cimetières a été remis aux communes avec une contrepartie financière sur l'attribution de compensation. Toutefois, l'accompagnement technique à la consultation d'entreprises et au suivi des travaux permanents par le bureau des chargés de secteur leur a été proposé. 16 communes bénéficient de cette aide technique.

L'entretien du fleurissement aérien a également été remis aux communes. La CCLO réalise l'installation des jardinières, cette mission facilite la gestion des contenants, et l'approvisionnement des plantes vis-à-vis du fournisseur.

### **5.3. Réalisations du service**

Soucieux de l'impact sur l'environnement, de la préservation de la faune et de la flore lors des activités d'entretien, le service espaces verts poursuit le développement de l'entretien plus extensif. Le remplacement des massifs couverts de plantes saisonnières par un ensemble de vivaces, graminées et arbustes est achevé. Des plantes adaptées au territoire et ne nécessitant pas d'apport hydrique sont installées.

La fresque de Mourenx habituellement garnie de 8 990 fleurs en godets, deux fois par an, a été habillée de plaquettes issues de palettes de réforme teintées d'un assortiment de couleurs. Cette installation est garantie pour plusieurs années, l'entretien de la fresque a considérablement été réduit et il n'y a plus de consommation d'eau.

Le service espaces verts a poursuivi le rafraichissement et l'embellissement de la base de loisirs. A l'est du site, les haies vieillissantes de chalefs et la grosse bamboueraie ont été arrachées, le terrain reprofilé, puis enherbé. Des arbres d'ornement et d'ombre ainsi que des haies ont été plantés sur les espaces d'accueil.

Depuis la prise en charge d'anciens sites industriels, Rio Tinto et Celanese, la mise en conformité par la régie avec l'aide d'entreprises consistant en du débroussaillage, du

défrichage et du reprofilage s'est achevée cette année. Il reste à maintenir les sites dans un état acceptable jusqu'à la cession progressive de surfaces en vue d'activités économiques.

#### **a) Les principales réalisations au cours de l'année**

- printemps 2018 : remplacement des tapis de fleurs par des plantes persistantes, dernière tranche,
- Arthez-de-Béarn, place du Palais : plantations dans les îlots,
- Artix, jardin public : réaménagement intégral : paysager, allées, clôtures,
- Biron, traversée du bourg : plantation d'arbres d'alignement,
- Labastide-Monréjeau, réaménagement du centre-bourg : volet paysager,
- Lacq : rafraîchissement du parc paysager,
- Loubieng : aménagement d'un nouveau monument aux morts avec la participation du service voirie,
- Mont, Gouze : aménagement à l'entrée d'une aire de stationnement,
- Mourenx, école Charles de Bordeu : volet paysager,
- Ozenx-Montestrucq, Ozenx : réalisation d'un écran végétal en bout de parking,
- Pardies, avenue des acacias, rue d'Ossau et rue du pic d'Anie : plantations d'arbres et d'arbustes en massifs,
- Sarpourenx, aire de jeux : aménagement des abords,
- Sauvelade : aménagement du cimetière historique.

#### **b) Les marchés en cours**

- entretien des espaces verts (43 communes), jusqu'au 28-01-2019 reconductible 3 x 1 an,
- entretien de la zone Eurolacq II, jusqu'au 03-01-2019, reconductible 1 x 2 ans,
- entretien du patrimoine végétal, jusqu'au 14-10-2020, reconductible 1 x 2 ans,
- prestations d'insertion, travaux de nettoyage, secteur Est, jusqu'au 21-05-2020, reconductible 1 x 2 ans,
- prestations d'insertion, travaux de nettoyage, secteur Ouest, jusqu'au 24-04-2018, reconductible 1 x 1 an,
- fourniture d'arbres et arbustes d'ornement, jusqu'au 30-03-2020,
- fourniture de produits phytosanitaires, jusqu'au 05-03-2020,
- fourniture de matériaux d'aménagement, jusqu'au 03-08-2018, reconductible 1 x 2 ans,
- collecte et valorisation des bois issus de l'abattage et de l'élagage, jusqu'au 22-04-2018, reconductible 1 x 2 ans.

## **6. BATIMENTS**

### **6.1. L'équipe régie**

#### **a) Rappel des missions**

Les interventions de l'équipe régie s'articulent autour de métiers et d'activités précis.

<b>METIERS</b>	<b>ACTIVITES</b>
Aide aux autres services	Aide aux autres services
Bâtiments	Bâtiments CCLLO
	Bâtiments communaux
Evènementiel	Affichage sucettes
	Réparation sucettes
	Logistique manifestation CCLLO
	Prêt matériel
Location chapiteau	Location chapiteau

## b) Activités et temps passé

Pour rappel : déduction faite de la ½ heure de pause méridienne et du 1/4h de débauche, l'activité d'un agent en journée continue ne peut excéder 6h15.

En 2018, la régie a effectué **913 interventions** dans le cadre de ses missions (*soit - 15,1 % par rapport à 2017*) pour une durée totale « agents » (durées interventions \* nombre agents mobilisés) de **7 792,3 heures** (*soit - 11 % qu'en 2017*).

La différence entre 2017 et 2018 s'explique par la **ré-augmentation des jours d'arrêts maladie** (107 jours = 669 heures) et les **absences liées aux formations** (renouvellement de 2 CACES, brevet secourisme et le recyclage de 3 habilitations électriques - 13 jours = 81 heures).

### ▪ Réactivité

Nous notons également que la clôture de :

- **25 %** des demandes se fait **dans la journée** (urgence notamment),
- **50 %** des demandes se fait **sous 4 jours**,
- **75 %** des demandes se fait **sous 12 jours**.

Ces délais de gestion ne prennent en compte que les demandes relatives aux bâtiments et non à l'évènementiel car ces dernières, formulées très tôt dans l'année pour des interventions en fin d'année, perturberaient les statistiques.

### ▪ Nombre d'interventions par métier

METIERS	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Aide aux autres services	9	210,75 h	2,7 %
Bâtiments	775	6 513,05 h	83,6 %
Evènementiel	99	1 004,50 h	12,9 %
Location chapiteau	30	64,00 h	0,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>913</b>	<b>7 792,30 h</b>	

**84 % des interventions sont menées dans les bâtiments** ⇒ 81 % en 2017, le recentrage des moyens humains sur l'entretien du patrimoine bâti s'opère toujours de par la forte diminution des missions d'évènementiel (prêt de matériels, chapiteaux).

### ▪ Nombre d'interventions par activité

ACTIVITES	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Aide aux autres services	9	210,75 h	2,7 %
Bâtiments CCLO	767	6513,05 h	83,6 %
Bâtiments communaux	8	21,00 h	0,3 %
Affichage sucettes	27	258,75 h	3,3 %
Réparation sucettes	3	24,00 h	0,3 %
Logistique manifestation CCLO	50	607,75 h	7,8 %
Prêt matériel	18	63,50 h	0,8 %
Location chapiteau	30	93,50 h	1,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>912</b>	<b>7 792,30 h</b>	

▪ **Temps passés au Mix**

L'équipe était intervenue :

- 64 fois pendant 458 heures en 2016,
- 57 fois pendant 158,5 heures en 2017.

En 2018, elle est intervenue 73 fois pendant 351,25 heures, soit une augmentation **+ 45 % du temps passé par rapport à 2017**. Il s'agit de travaux de réparation et remise en état suite à vandalisme ou mauvais usage des équipements et installations.

▪ **Temps passés sur les sites dédiés aux gens du voyage**

Gens du voyage	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
AGV Mourenx	33	70,5	39,6 %
TF Mourenx	7	60,5	34,0 %
AGP Orthez	4	25,5	14,3 %
TF Orthez	5	21,5	12,1 %

▪ **Temps passés dans les structures « petite enfance »**

STRUCTURES PETITE ENFANCE	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Artix	41	116 h	8,9 %
Baigts de Béarn	32	144 h	11,0 %
Lagor	31	158 h	12,1 %
Monein	12	56 h	4,3 %
MPE Mourenx	26	64 h	4,9 %
Crèche provisoire Orthez	47	389 h	29,9 %
MPE Orthez	19	232 h	17,8 %
RAM Orthez	4	67 h	5,1 %
Sault de Navailles	18	78 h	5,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>230</b>	<b>1303 h</b>	

⇒ **Les interventions dans les crèches représentent pratiquement 1 ETP sur l'année.**

Compte-tenu de la nature des usagers (enfants en bas âge), les problèmes techniques remontés via l'application ISIGEO donnent lieu à une planification des interventions en priorité. C'est pourquoi 25 % des demandes sont traitées dans la journée et 50 % en moyenne sous 3,5 jours. Par contre, les demandes de travaux et d'aménagements non urgents sont traités comme le reste des demandes.

▪ **Temps passés dans l'entretien des espaces publics**

DOMAINE PUBLIC (hors sucettes)	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Arbres urbains P/M Curie MX	2	40 h	87,8 %
Bassin McDo MX	2	2 h	4,4 %
Bassin place FM MX	2	4 h	7,8 %
Bassin Orthez	0	0 h	0,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>45 h</b>	

▪ **Temps passés dans les déchetteries**

Sites	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Arthez	2	15 h	4,2 %
Décharge Artix	1	2 h	0,4 %
Lucq	0	0 h	0,0 %
Maslacq	1	3 h	0,7 %
Monein	3	17 h	4,6 %
Mourenx	2	3 h	0,7 %
Orthez	3	11 h	3,0 %
ISDND Orthez	9	309 h	85,6 %
Ramous	1	3 h	0,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>361 h</b>	

▪ **Temps passés dans les bâtiments occupés et les installations utilisées par les services de la CCLO**

ADMINISTRATION GENERALE	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Aire stockage infra Mourenx	1	4 h	0,2 %
Antenne CCLO	33	178 h	8,8 %
Bâtiment Duclos Artix	2	4 h	0,2 %
Bâtiment Lagouardette	1	15 h	0,7 %
Blockhaus	2	5 h	0,2 %
Centre technique MX	35	284 h	14,1 %
Centre technique OTZ	22	113 h	5,6 %
Grange Durrey	1	3 h	0,1 %
Hôtel CCLO	145	1377 h	68,4 %
Maison Nédellec	9	31 h	1,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>251</b>	<b>2013 h</b>	

▪ **Temps passés dans les bâtiments « développement économique »**

- **Les pépinières d'entreprises**

Sites	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Arthez	3	46,5 h	8,8 %
Artix	17	395,5 h	75,0 %
Biron	5	30,5 h	5,8 %
Monein	5	42,0 h	8,0 %
Mourenx	2	13,0 h	2,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>527,5 h</b>	

- **Le reste du parc immobilier**

<b>Bâtiments Dév. Eco</b>	<b>Nbre interv.</b>	<b>Durée interv. (agents)</b>	<b>Part temps passé</b>
Ancienne Caserne pompiers MX	3	3,5 h	0,2 %
Ancien siège Celanese	7	34,8 h	2,1 %
Base de loisirs	22	570,5 h	33,9 %
Canoë 1	1	5,0 h	0,3 %
Canoë 2/3	1	1,0 h	0,1 %
Centre Maurice Faure	0	0,0 h	0,0 %
Centre Michel Carval	2	49,0 h	2,9 %
Centre Yves Dréau	25	192,3 h	11,4 %
Château Mont	0	0,0 h	0,0 %
Chemstart'Up	0	0,0 h	0,0 %
CIEL	2	10,0 h	0,6 %
GFI	0	0,0 h	0,0 %
Hôtel entreprises Pesqué	13	387,3 h	23,0 %
Maison Bordis	0	0,0 h	0,0 %
Maison Fordin	1	1,0 h	0,1 %
OT Monein	6	18,5 h	1,1 %
OT Orthez	18	387,5 h	23,0 %
Pôle IeTech	5	36,5 h	2,2 %
Pôle santé	11	23,5 h	1,4 %
Restaurant inter-ent. Pardies	1	3,5 h	0,2 %

⇒ **107 interventions d'une durée totale de 1 682 H ont été menées, soit + d'1 ETP.**

▪ **Chantiers d'importance réalisés par la régie en 2018**

- Création d'un local de stockage pour le service voirie au CT de Mourenx,
- Rénovation intérieure du local occupé par SUD SOFA avant entrée d'un nouveau locataire à l'hôtel d'entreprises du Pesqué,
- Remise en peinture intérieure des cabanes de lecture du Mix,
- Rénovation de locaux à la base de loisirs : buvette (façades + terrasse) et poste de secours (façades + rambardes terrasse),
- Réfection totale de la salle détente et remise en peinture du hall d'entrée et de la cage d'escalier de l'office du tourisme d'Orthez,
- Rénovation complète du local de pesée de l'ISDND : intérieur, pose d'une couverture en bac acier, remise en état des garde-corps de la balance, peinture extérieure générale,
- Remise en peinture de locaux à l'Hôtel CCLO : plusieurs bureaux, cages d'escalier colimaçon et Sud, plusieurs couloirs,
- Réfection intérieure totale de deux ateliers à la pépinière d'entreprises d'Artix,
- Crèche d'Orthez : déménagement et démantèlement de la crèche provisoire, aménagement de placards à la nouvelle crèche d'Orthez,
- Tranche 3/3 de l'Ad'Ap (soit phase 2/2 Hôtel CCLO + antenne CCLO).

**c) Répartition des interventions dans les bâtiments selon les principales compétences de l'intercommunalité**

Répartition par compétences	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Administration générale	251	2 012,6 h	31,2 %
Domaine public (hors sucette)	6	45,0 h	0,7 %
Petite enfance	230	1 303,3 h	20,2 %
Mix	73	351,3 h	5,4 %
Déchetteries	22	360,8 h	5,6 %
Gens du voyage	49	178,0 h	2,8 %
Pépinières d'entreprises	32	527,5 h	8,2 %
Dév. Eco. (hors évènementiel)	107	1 682,0 h	26,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>513</b>	<b>6 460,3 h</b>	

**d) Evolution des interventions d'entretien des bâtiments communaux**

COMMUNES	2015	2016	2017	2018
Cardesse	4			
Castetner			1	
Cescau	1	2		
Cuqueron		2	2	3
Labastide-Cézéracq	3			
Labastide-Monréjeau	2			
Lacommande	1			
Lagor				5
Lanneplà	1		2	
Noguères	2			
Serres Sainte Marie	1			
Urdès	15	12	1	1
<b>TOTAUX</b>	<b>30</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>9</b>

Pour rappel, les agents de la régie sont intervenus à Lagor en fin d'année suite à l'accord donné par le Vice-président pour effectuer de menus travaux pendant l'arrêt maladie de l'agent technique communal.

### e) Missions d'évènementiel

#### ▪ Logistique manifestations organisées par la CCLO

Logistique évènementielle	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Aménagement salles pour réunions	23	77,5 h	12,0 %
Base de loisirs	3	13,0 h	2,0 %
Crèches	1	6,0 h	0,9 %
Elections professionnelles	2	18,0 h	2,8 %
Foire Artix	1	12,0 h	1,9 %
Foire Mourenx	2	378,0 h	58,7 %
Inaugurations	2	52,0 h	8,1 %
Marché Noël Artix	1	6,0 h	0,9 %
Marché Noël Mourenx	2	16,0 h	2,5 %
MIX	7	31,0 h	4,8 %
PLR	2	34,5 h	5,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>644,0 h</b>	

⇒ **l'aménagement de salles** (principalement la salle du Conseil et la maison Nédellec) **représente la moitié des demandes d'intervention**

⇒ **de par son ampleur, la Foire de Mourenx reste la manifestation la plus importante en terme de mobilisation des agents (temps passés, heures supplémentaires).**

#### ▪ Prêt de matériels aux communes

Prêts de matériels	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Biron	2	4,5 h	9,5 %
Bonnut	1	3,0 h	6,3 %
Lucq-de-Béarn	2	5,0 h	10,5 %
Mourenx	3	8,0 h	16,8 %
Orthez	1	3,0 h	6,3 %
Ozenx-Montestrucq	1	3,0 h	6,3 %
Pardies	1	1,5 h	3,2 %
Saint-Girons en Béarn	1	3,5 h	7,4 %
Salles Mongiscard	2	6,0 h	12,6 %
Sault de Navailles	1	1,5 h	3,2 %
Sauvelade	2	4,0 h	8,4 %
Vielleségure	2	4,5 h	9,5 %

⇒ **19 communes sur 61 ont sollicité l'intercommunalité pour prêter son matériel.**

## **6.2. Le suivi des travaux de réparation et de dépannages externalisés**

**En 2018 :**

- **362 affaires ont été clôturées,**
- **82 affaires créées seront clôturées en 2019,**
- **17 opérations sont basculées en affaires suspendues :** les dépenses correspondantes étant imputées en investissement, elles sont inscrites dans le PPI du service et seront soumises au vote des élus.

**En moyenne, 110 affaires en cours sont suivies en même temps par le service.**

## **6.3. Mise aux normes de 4 E.R .P. au regard de la règlementation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite**

Conformément au contenu de l'Ad'Ap' déposé en octobre 2015, la CCLO a terminé en 2018 la mise en conformité de son parc immobilier.

## **6.4. Assistance technique aux autres services**

- Pôle Animation du Territoire : suivi chantier de construction de la nouvelle crèche d'Orthez
- Pôle Développement Economique
  - Suivi chantier de 2<sup>ème</sup> extension de Chemstart'Up à Lacq,
  - Suivi chantier du réaménagement du bâtiment CIEL à Mourenx,
  - Suivi chantier du réaménagement de l'office du tourisme d'Orthez,
- Pôle Environnement :
  - Mesures de délaissement à Lacq et Os-Marsillon (désamiantage et démolition de 2 maisons),
  - Construction de la déchetterie de Pardies.

## **7. URBANISME**

### **7.1. Organisation du service**

Suite au départ du responsable du service fin décembre 2017, l'année 2018 a été marquée par une période d'intérim de 4,5 mois assurée par le directeur du pôle aménagement, puis par l'arrivée d'une nouvelle responsable de service.

L'assistance apportée au directeur de pôle durant la période d'intérim par un des instructeurs de l'antenne d'Orthez sur le volet instruction du droit des sols a permis d'instaurer un meilleur équilibre dans la gestion et le contrôle des activités du service. L'importante charge de travail relative au volet planification, assurée à ce jour par le seul responsable de service, nécessitait effectivement de pouvoir déléguer la vérification du processus d'instruction. Ce contrôle est apparu d'autant plus indispensable que l'accroissement de l'activité ADS fragilise le traitement des dossiers en toute sécurité juridique et dans le respect des délais.

Cette organisation a donc été maintenue en positionnant ledit instructeur sur un poste d'adjoint, en charge plus particulièrement de l'encadrement de l'instruction.

Le fonctionnement de la nouvelle responsable de service et de son adjoint en binôme permet par ailleurs d'assurer en continu, notamment durant l'absence de l'un ou de l'autre, l'encadrement et le fonctionnement du service tant sur la partie planification que sur la partie instruction.

Par ailleurs, l'implication personnelle cette année du directeur de pôle au plus près du service, ainsi que le regard porté par la nouvelle responsable du service sur l'activité de celui-ci, a permis de mettre en exergue un certain nombre de difficultés et d'enjeux auxquels il reste à répondre pour garantir dans le temps la qualité du service d'assistance rendu aux communes membres.

## **7.2. Planification**

L'année 2018 a été consacrée au suivi ou à la reprise de 14 des 16 procédures engagées sur le territoire de la CCLO.

En lien avec trois bureaux d'études, les travaux d'élaboration des PLU de Lacq, Artix, Castétis, Bellocq et Loubieng ont été poursuivis.

Les négociations avec les services de l'Etat, l'organisation et le suivi des enquêtes publiques et mises à disposition, ainsi que la préparation des examens des dossiers en Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) y compris la traduction des avis de cette dernière dans les projets, ont particulièrement mobilisé, sur le premier trimestre, le directeur de pôle, puis dès son arrivée, la responsable de service, afin de garantir une approbation des documents avant la fin d'année 2019.

Lors de l'application quotidienne du droit des sols, l'ensemble de l'équipe a relevé, dans les documents produits par les différents bureaux d'études ayant accompagné la CCLO ces dernières années, plusieurs coquilles de nature à fragiliser l'assise juridique de certains actes d'urbanisme ou compliquer certains projets. Ce constat a exigé un très important travail de relecture, voire de reprise des documents en cours, dans la limite cependant de ce que permettait l'état d'avancement des procédures.

Par ailleurs, le service a lui-même mené en régie :

- la procédure de modification du PLU d'Orthez nécessaire à l'installation du pôle hospitalier sur le site de la Papeterie des Gaves,
- les procédures de modifications simplifiées des communes de Mont, Maslacq et Lacommande.

Le suivi de ces trois dernières procédures a été l'occasion de « nettoyer » les règlements écrits des PLU concernés à défaut de pouvoir les reprendre et harmoniser.

Si en aide au service urbanisme, le bureau d'études du pôle aménagement a contribué à la reprise et la création des plans illustrant les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des PLU modifiés, les impératifs cartographiques liés à ces procédures menées en régie ont mis en exergue l'incapacité organisationnelle actuelle de la CCLO à produire des plans graphiques (plans de zonage) depuis le Système d'Information géographique (SIG).

Cette problématique, si elle n'est pas résolue urgemment, est de nature à obérer la compétence technique de la CCLO en matière de planification et ne permet pas d'accepter, en régie, des procédures engendrant des modifications de zonage.

La fin d'année s'est achevée par le choix, après consultation, des deux bureaux d'études en charge de la réalisation des cartes communales de Boumourt et Sallespisse en 2019.

Le service a également accompagné la commune de Labastide-Monréjeau dans le montage de la consultation et le choix du prestataire en charge de l'élaboration du PLU à partir de 2019. Suite aux nouvelles orientations prises en 2017 et après modification de la convention régissant les modalités d'intervention de la CCLO auprès de la commune, l'élaboration de ce PLU a été prise en charge financièrement par la commune.

Il est à noter que les communes d'Arnos, Casteide-Cami, Cescau, Viellenave-d'Arthez (sous cartes communales) et de Castetner (sous RNU), qui ont prescrit l'élaboration de leur PLU entre 2013 et 2016 à l'instar de Labastide-Monréjeau, n'ont pas pour autant signifié en 2018 leur souhait de mener par elles-mêmes les procédures correspondantes.

Le service a enfin été étroitement associé à la procédure de modification du PLU de Monein suivie par l'APGL. En fin d'année, à défaut de temps matériel à pouvoir y consacrer en régie, il n'a pu qu'accompagner la commune d'Orthez dans le montage d'un dossier de modification simplifiée nécessaire à un projet de résidence autonomie pour personnes âgées. Il a également été obligé de reporter la modification simplifiée de Bésingrand à 2019 et ajourner l'élaboration du PLU de Lacadée mise en suspens en 2017.

Malgré l'affectation d'une seule personne au suivi du volet planification, l'absence de budget pour la prise en charge de nouvelles procédures et la problématique liée à la production cartographique, l'état d'avancement des procédures fin 2018 a posé les bases d'une approbation des PLU en cours d'élaboration ou d'évolution quasiment garantie à l'été 2019.

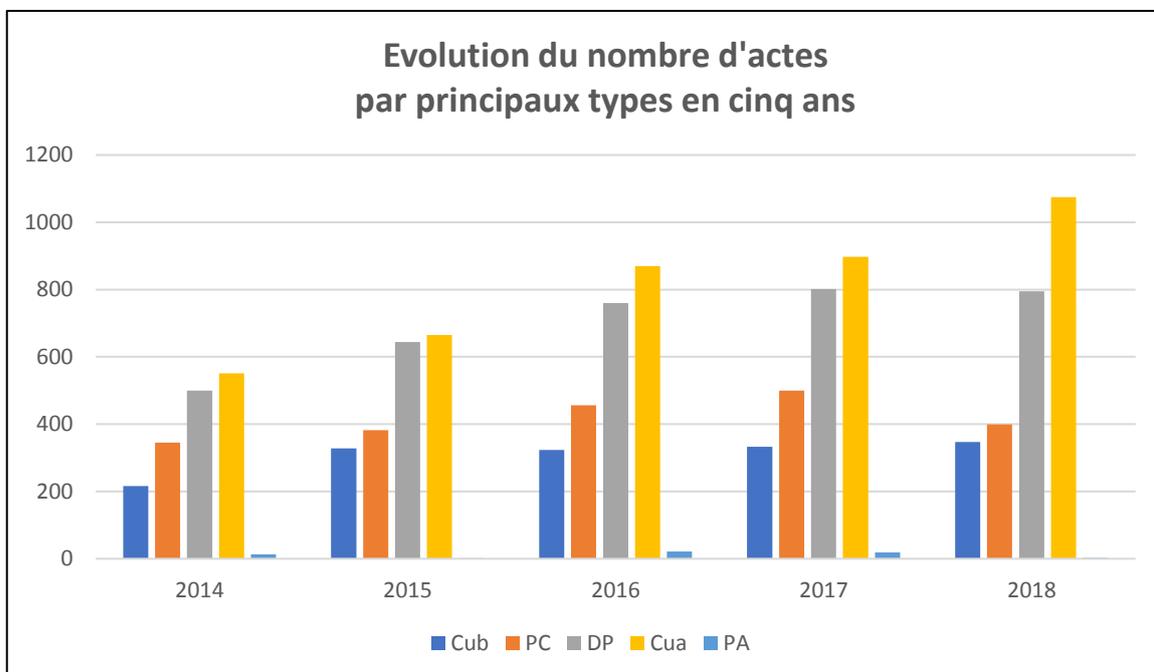
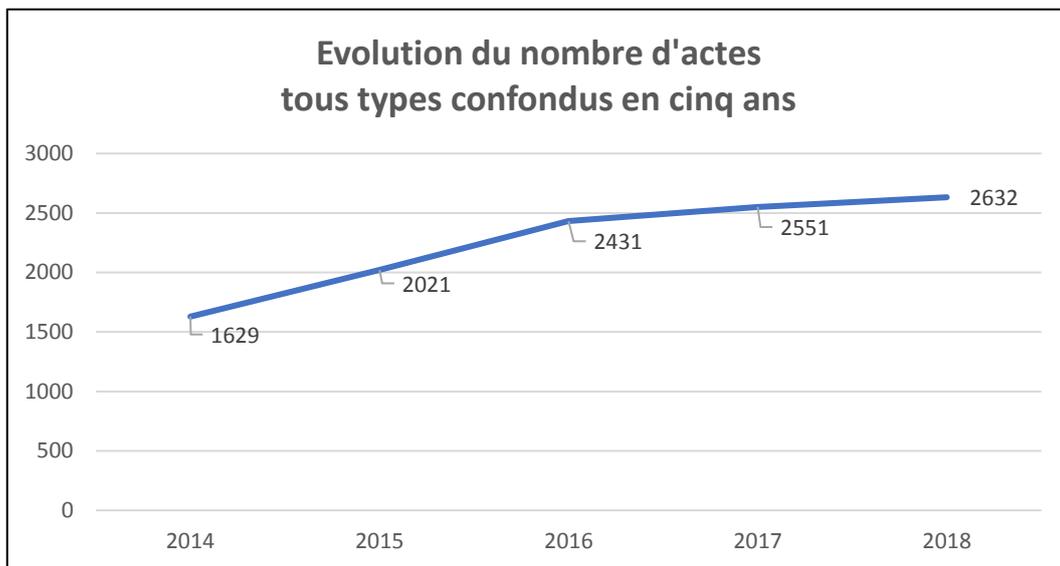
Toutefois, la charge de travail n'a permis de réinterroger techniquement la question d'un PLU intercommunal qu'en toute fin d'année 2018, à l'occasion des sollicitations opérées par le CAUE, puis l'AUDAP pour accompagner la CCLO dans des réflexions sur l'aménagement de son territoire.

<b>PROCEDURES MENEES EN 2018</b>	<b>ASSISTANCE TECHNIQUE</b>	<b>PRISE EN CHARGE FINANCIERE</b>
Suivi élaboration PLU de LOUBIENG	CCLO + bureau d'étude	CCLO
Suivi élaboration PLU de LACQ	CCLO + bureau d'étude	CCLO
Suivi élaboration PLU d'ARTIX	CCLO + bureau d'étude	CCLO
Suivi élaboration PLU de CASTETIS	CCLO + bureau d'étude	CCLO
Reprise élaboration PLU de BELLOCQ	CCLO + bureau d'étude	COMMUNE
Suivi élaboration PLU de LABASTIDE MONREJEAU	CCLO + bureau d'étude	COMMUNE
Suivi modification PLU d'ORTHEZ	CCLO	CCLO + COMMUNE
Suivi modification simplifiée PLU de MONT	CCLO	COMMUNE
Suivi modification simplifiée PLU de MASLACQ	CCLO	COMMUNE
Suivi modification simplifiée PLU de LACOMMANDE	CCLO	COMMUNE
Suivi modification simplifiée PLU d'ORTHEZ	CCLO	COMMUNE
Sélection bureau d'étude pour élaboration CC BOUMOURT	CCLO + bureau d'étude	CCLO
Sélection bureau d'étude pour élaboration CC SALLESPISE	CCLO + bureau d'étude	CCLO
<b>ASSOCIATION 2018</b>	<b>ASSISTANCE TECHNIQUE</b>	<b>PRISE EN CHARGE FINANCIERE</b>
Modification PLU de MONEIN	APGL avec CCLO associée	COMMUNE
<b>PROCEDURES REPORTEES</b>	<b>ASSISTANCE TECHNIQUE</b>	<b>PRISE EN CHARGE FINANCIERE</b>
Modification simplifiée PLU de BESINGRAND	CCLO	COMMUNE
Elaboration PLU LACADEE	CCLO + bureau d'étude	CCLO

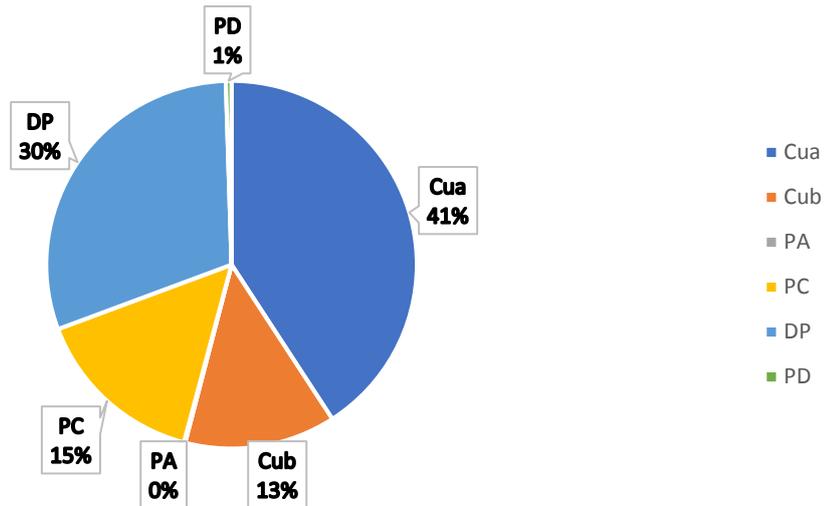
### 7.3. Application du droit des sols

En 2018, le service a traité 2 632 dossiers d'urbanisme, tous actes confondus.

Ce chiffre confirme l'augmentation constante du nombre d'actes traités depuis la fusion des anciennes CCL et CCO et s'explique par l'entrée progressive de plusieurs communes dans le pool d'instruction à l'approbation de leur PLU, ainsi que par la transformation de POS et de Cartes Communales en PLU.



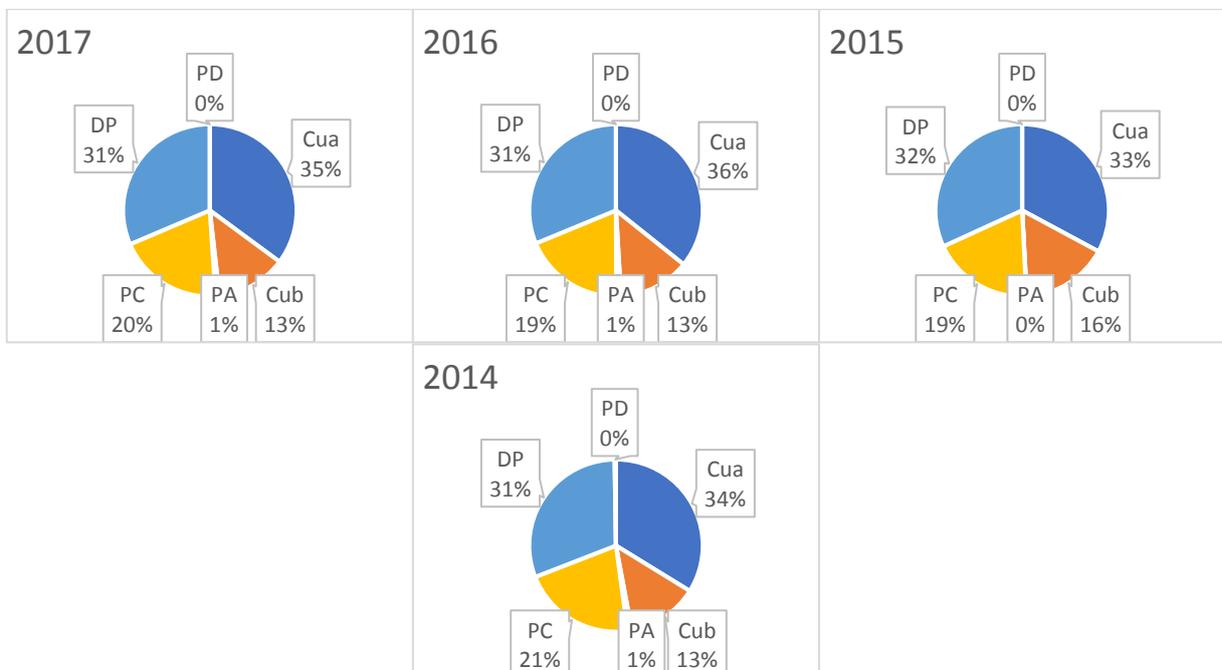
## Répartition des types d'actes instruits en 2018



La part des certificats d'urbanisme de simple information, qui accompagnent généralement les mutations foncières, a augmenté par rapport aux années précédentes.

Celle des permis de construire est en revanche plus faible, tandis que celles des certificats d'urbanisme opérationnels et des déclarations préalables restent constantes.

La part des permis d'aménager (3 permis contre une vingtaine les deux années précédentes) est négligeable, les découpages fonciers ayant été principalement réalisés sur le territoire par déclarations préalables de division.



### Tableau synthétisant les évolutions du service

Années	Evolution du nombre d'actes instruits	Entrées dans le pool instruction CCLO avec PLU	Transformation POS/CC en PLU
2014	1629	13 communes de l'ex CCO	
2015	2021 (+392/N-1)	Pardies, Lacommande	
2016	2431(+410/N-1)	Bésingrand, Mont, Abidos, Urdès	Cuqueron, Labastide-Cézeracq
2017	2551(+120/N-1)	Noguères	Parbaïse , Mesplède, Vielleségure
2018	2632(+81/N-1)		

En 2018, le service a ainsi traité 1003 dossiers de plus qu'il n'en traitait il y quatre ans.

De par l'organisation nécessitée par les besoins des missions qui lui ont été confiées, le nombre d'équivalents temps plein dédiés à l'instruction a cependant diminué de 0,5. Chiffre révélateur du haut niveau d'activité, chaque instructeur instruit en moyenne 52 dossiers par mois, là où ce chiffre devrait être de 42 tel que s'accorde la profession.

Ce chiffre s'accroîtra encore avec l'entrée prochaine dans le pool d'instruction des communes de Lacq en 2019 (environ 50 actes par an), Boumourt et Sallespisse en 2020 (environ 35 actes par an) et l'approbation rapide des PLU de Loubieng, Bellocq, Castétis et Artix.

Pour ne pas accentuer la charge de travail de chaque instructeur et pallier le départ en congé maternité de l'une d'entre eux, le service a été obligé de recourir cette année au renfort d'une équivalent temps plein mis à disposition par l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) durant une période de 4 mois. Cette collaboration ponctuelle s'est révélée efficace et a permis des échanges de pratiques constructifs.

En passant en cinq ans de 38 à 58 communes à accompagner et renseigner (tous publics confondus, c'est à dire élus, administrés et professionnels), le temps de travail de l'équipe dédié à l'accueil physique et téléphonique est demeuré très conséquent.

Enfin, l'année 2018 a été marquée plus que jamais par :

- la nécessité de suppléer les services jusque-là traditionnellement partenaires, dont le désengagement s'accélère (service risque de la DDTM, SDIS, chambre d'agriculture, etc.),
- une complexification de l'instruction liée aux évolutions législatives et réglementaires constantes du droit de l'urbanisme et à l'application des 25 réglementations différentes, y compris RNU, actuellement en vigueur sur le territoire de la CCLO,
- la difficulté accrue pour les instructeurs de se rendre disponibles en mairie et sur le terrain pour accompagner élus et secrétaires de mairie sur certains dossiers.

### 8. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS OU GEMAPI

C'est un pan d'activités du pôle rentrant exclusivement dans le plan de charges du responsable de pôle en binôme avec la collègue, responsable du pôle environnement.

Plus précisément, c'est lors de cet exercice 2018 que cette étroite collaboration a permis de préparer concrètement le dispositif Gemapi et l'exercice de la compétence.

En effet, la compétence a été prise par la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La loi laissant la possibilité aux EPCI de la transférer (ou la déléguer), l'assemblée délibérante de la collectivité a pris l'option de la transférer à quatre syndicats à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- le Syndicat Intercommunal des Gaves d'Oloron et de Mauléon et affluents (SIGOM),
- le Syndicat du Bassin versant des Luys (SBL),
- le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP),
- le Syndicat Intercommunal des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et affluents (SIGOAO).

Pendant cette année préparatoire, l'instauration de la Taxe Gemapi a également été votée permettant d'allouer des ressources à hauteur de 800 000 €, inscrites en dépenses au budget général de la communauté de communes.

Il convient de rappeler que la Gemapi couvre un certain nombre d'interventions dans le milieu aquatique, allant de la restauration de berges à la réalisation d'ouvrages de protection contre les inondations. Outre les frais de fonctionnement des syndicats, la somme ci-dessus permettra de couvrir aussi des études et des travaux correspondant à ces interventions.

En fin d'année 2018, les priorités pour 2019 ont ainsi pu être dégagées pour que certains syndicats puissent engager les actions correspondantes (traitement du Saubagnac sur les communes de Puyoô et Ramous, notamment).

## **9. EAU ET ASSAINISSEMENT**

Sur ce sujet, le Directeur Général des Services et le responsable de pôle aménagement ont poursuivi les travaux de mise en œuvre de la réforme « eau-assainissement » avec initialement un transfert obligatoire de la compétence à l'EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ils ont animé, sous l'autorité du président, un Comité de Pilotage (COFIL) constitué d'élus et de techniciens des Syndicats, régies et communes compétentes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement des eaux usées. Parallèlement, ils ont conduit les travaux d'un Comité Technique (COTEC) constitué des seuls techniciens des structures précitées, préparant les séances du COFIL.

Jusqu'au début d'année, l'orientation prise était celle de la constitution d'un grand Syndicat Mixte regroupant communes, communauté de communes, syndicats et régies de manière à préserver les équilibres existants.

Mais la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 prévoyait la possibilité de repousser le transfert de l'une ou l'autre des compétences eau et assainissement en 2026 par l'expression d'une minorité de blocage. En pratique, le transfert obligatoire de ces compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2020 était bien maintenu, sauf dans le cas d'une opposition d'au moins 25 % des communes membres de notre communauté de communes représentant au moins 20 % de la population, à la condition de délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Dès lors, les réflexions engagées ont pris une autre direction quasi unanime vers le maintien des compétences en place et dès fin 2018, les premières communes délibéraient dans ce sens.

Par ailleurs, une autre disposition de la loi précitée sépare la gestion des eaux pluviales urbaines de l'assainissement.

Les communes restent compétentes en matière d'assainissement pluvial, conformément à l'article L 2224-10 du Code général des Collectivités Territoriales. La communauté de communes assure cette compétence pour la seule gestion des réseaux pluviaux (fossés, collecteurs) associés à la voirie.

C'est pourquoi, dans la mesure où les apports des eaux de pluie contribuent pour une part importante à la formation et au développement des inondations, comme celles de juin 2018, sur proposition des représentants de l'EPCI, le groupe de travail technique en appui du COPIL de la réforme « eau et assainissement » a décidé de poursuivre ses travaux plus spécifiquement sur ce sujet majeur de la gestion des eaux pluviales avec comme objectif la mise en place de Schémas directeurs d'assainissement pluvial.

Cette réflexion s'inscrivait d'ailleurs dans le prolongement d'une démarche engagée dès la rentrée 2018 par des présentations en commission aménagement et Bureau de cette thématique. Il s'agissait là de rappeler le jeu des compétences et l'intérêt d'un traitement à la parcelle, ne limitant pas la problématique des eaux pluviales au seul réseau associé à la voirie, ce qui avait prévalu pendant des décennies dans cette collectivité et risquait de conduire à la politique du « tout tuyau ».

Enfin, ce groupe de travail engageait parallèlement un travail collégial sur la défense incendie dans les communes : existence d'un Règlement départemental de défense contre l'incendie, inquiétude des maires compétents qui peuvent élaborer (recommandation) un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, SDIS ne se prononçant plus sur les avis d'urbanisme, sauf ERP, projets complexes, ICPE et instructeurs ne pouvant se substituer à cet organisme, schéma directeur réalisé par le syndicat des 3 cantons et Syndicat Gave et Baïses avançant sur un groupement de commandes avec les communes, etc.

## **CONCLUSION**

En 2018, peut-être plus encore que les toutes dernières années, les activités du pôle au service des 61 communes ont aussi été orientées en direction des autres pôles et services. La compétence historique, mais optionnelle en matière d'aménagement, articulée autour des 3 blocs « voirie, éclairage public et espaces verts », même largement « toiletée », reste au service :

- de l'action économique (zones d'activités, réhabilitations de sites, bâtiments industriels, entretien de foncier, signalisation d'information locale, base de loisirs, foires, marchés, etc.),
- de l'animation du territoire (crèches, gens du voyage, etc.),
- de l'environnement (déchèterie, etc.).

Les initiatives prises dans ces domaines se concrétisent par un acte d'aménagement dans la plupart des cas, faisant appel aux compétences du pôle, tant en conception qu'en réalisation, mais aussi au stade amont de l'autorisation d'urbanisme (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager. Ce rôle transversal légitime l'existence du pôle dans ses interventions en régie comme dans l'organisation des prestations externalisées. A cet égard, la collectivité reste dans une logique « équipementière » qui a été et demeure sa raison d'être.

Toutefois, la question de la durabilité de son patrimoine est plus que jamais posée à l'heure où la transition - économique, écologique et financière - est partout, y compris dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la collectivité.

S'agissant du bâti communautaire, le recentrage effectué ces cinq dernières années autour de l'activité « pour compte propre » donne toute satisfaction.

Pour ce qui est de l'aménagement de la voirie, les efforts sont consentis dans la limite des ressources budgétaires. Depuis quelques années, on sait que 2,7 M€ consacrés aux travaux de modernisation de la voirie (travaux confiés à l'entreprise) et 954 000 € à ceux de l'éclairage public permettraient de pérenniser a minima le patrimoine routier : 1 400 km de voies communales, 117 km de routes départementales en agglomération, plus de 300 ouvrages d'art (ponts), 14 000 points lumineux. Par ailleurs, entre 2014 et fin 2018, les

surfaces d'espaces verts à entretenir sont passées de 195 ha à 358 ha, plus 200 ha de terrains ex-Célanèse et Rio Tinto. Enfin, la question de la contrepartie financière de l'obligation d'entretien communautaire des équipements de lotissements d'initiatives communales ou privées à l'intégration dans le domaine public communal, à l'ordre du jour d'un groupe de travail « fiscalité/budget » n'a pas trouvé d'issue consensuelle.

C'est sans doute dans un contexte budgétaire moins contraint que pourrait être engagée **une véritable politique d'entretien, d'exploitation et de renouvellement de la voirie**, de l'ensemble de ses équipements, mais aussi et surtout de ses ponts, dont le rôle stratégique dans l'irrigation des territoires n'est plus à démontrer. Une telle politique définirait de grandes orientations déclinées en un véritable plan d'actions. Mais elle nécessiterait l'allocation de ressources très importantes, ce qui n'est pas imaginable désormais. Aussi, plutôt que de vouloir faire émerger une telle ambition, agir ponctuellement en donnant valeur d'exemple à nos interventions est la méthode à retenir. Faire des travaux significatifs de confortement d'un pont sur le réseau routier communal, rechercher et développer des techniques de réparations routières durables sont des exemples parmi d'autres.

La chute du pont de Gênes en août 2018 comme les taux de rendement insuffisants de certains réseaux d'eau potable (fuites) sont des sujets d'actualité ayant montré tout l'intérêt à se préoccuper du renouvellement et de la survie des équipements qu'une collectivité a en charge.

Enfin, le travail de remise à niveau des documents de planification urbaine existants motivé entre autres par des difficultés d'application des règlements, et la montée en puissance de l'instruction des actes d'urbanisme - qui sera confirmée compte tenu des approbations de PLU attendues en 2019- réinterrogent totalement l'activité du service. En 5 ans, avec plus de 1000 actes supplémentaires, l'activité d'application du droit des sols a augmenté de 61% et désormais, la couverture du territoire par des documents d'urbanisme communaux est quasi-totale. Il y a sans doute là des éléments de nature à alimenter la réflexion sur l'organisation équilibrée du territoire communautaire.

## **10. L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE**

L'année 2018 a été marquée par :

- La réalisation de la fin du programme de montée en début engagé par la collectivité :
  - L'opticalisation de l'armoire de Labastide-Monréjeau,
  - L'opération de Sainte-Suzanne,
  - L'opération de Laa-Mondrans.
- La création du syndicat mixte La fibre 64, syndicat mixte ouvert pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures de réseaux et de services de communication électronique et d'usages et services numériques
- Le transfert de la compétence aménagement numérique telle que prévue à l'article L.1425-1 du CGCT à ce même syndicat.

Financièrement, la communauté de communes de Lacq Orthez a perçu les recettes suivantes :

- Redevances d'occupation des armoires NRAMED et NRAZO (conventions ORANGE) : 15 200 € TTC,
- Redevances d'occupation du domaine public : 58 644 € TTC (RODP).

Les dépenses de fonctionnement (maintenance & consommations électriques des armoires et adhésion au syndicat) représentent 62 700 €.

### 3 - PÔLE ENVIRONNEMENT

#### 1. LES AIDES ENERGIE

Le budget 2018 alloué au Budget principal et aux particuliers était de 250 000 € et celui aux communes était de 150 000 €.

Le montant des aides versées aux particuliers s'est élevé à 212 161 € et celui des communes a été de 221 416 €. Il y avait pour les communes, un report de budget 2017 de 39 371 €. Une part du budget des particuliers a été transférée à celui des communes en fin d'année.

	Initial	Réalisé	Reste à réaliser pour 2019
<b>Particuliers</b>	<b>250 000 €</b>	<b>212 161 €</b>	
<b>Communes</b>	<b>150 000 €</b>	<b>221 416 €</b>	<b>6 294 €</b>
<b>RAR 2017</b>	<b>39 371 €</b>		
<b>Total</b>	<b>439 371 €</b>	<b>433 577 €</b>	<b>6 294 €</b>

#### 1.1. Aides Habitat Energie aux particuliers

Pour l'année 2018, les aides aux particuliers ont été déclinées sur le règlement du programme de l'ANAH « PIG Bien Chez soi ». Il restait des aides à verser pour des engagements sur les programmes « Energie » et « Centre Bourg » qui se sont arrêtées en 2017. Le bilan global de ces aides se répartit de la façon suivante :

Règlement	Nombre de dossiers subventionnés	Montant des travaux	Montant total subvention CCLO	% de la subvention
Energie	21	217 507 €	25 893 €	12 %
PIG Bien Chez soi	59	1 492 728 €	176 705 €	12 %
CB	1	38 254 €	9 564 €	25 %
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>1 748 489 €</b>	<b>212 161 €</b>	<b>12 %</b>

#### 1.2. Aides énergie aux communes

Le bilan global, pour l'année 2018, des aides aux communes est le suivant :

Commune	Lieu	Montant total de la subvention versée en 2018
ARTIX	Amicale des sapeurs-pompiers	873 €
BAIGTS DE BEARN	Ecole	40 000 €
LABASTIDE-CEZERACQ	Ecole	35 774 €
LACQ	Salle polyvalente	2 710 €
LUCQ-DE-BEARN	Ecole	35 077 €
MOURENX	Ecole	40 000 €
PARDIES	Salle polyvalente	22 767 €
SALLESPISSÉ	Ecole	1 790 €
TARSACQ	Bâtiment adm. & école	23 659 €
VIELLESEGURE	Périscolaire & école	18 766 €
	<b>Total</b>	<b>221 416 €</b>

Le règlement des aides aux communes a été arrêté en septembre 2017. Pour autant, tous les dossiers n'ont pas été soldés en 2018.

### **1.3. La subvention TEPCV**

Le 11 octobre 2016, la collectivité a signé une convention TEPCV avec l'Etat et en particulier avec le ministère de l'Environnement pour un montant de subvention de 500 000 €.

Sur ce montant, 450 000 € concernent les aides Habitat Energie. Les règlements éligibles sont :

- PIG BCS,
- Aides Energie,
- Centre bourg,
- Logements communaux.

Les conditions d'attribution sont :

- Les notifications doivent être faites entre le 11/10/2016 et le 31/12/2017,
- Les paiements doivent avoir lieu avant le 11/10/2019 (ou la fin de l'année),
- 80 % de l'aide versée par la collectivité nous est reversée.

En 2018, la collectivité a envoyé tous les justificatifs nécessaires pour un versement à hauteur de 200 000 € sur les 500 000 € sachant que 200 000 € avait déjà été versés au moment de la signature de la convention. En 2019, notre demande est toujours en attente de paiement à la Caisse des Dépôts et Consignation.

## **2. LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE**

La production des 112 panneaux photovoltaïques poly-cristallins installés en verrière sur la cour intérieure de l'hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour l'année 2018 est de 8 833 kWh. La recette associée est de 4 261,66 €.

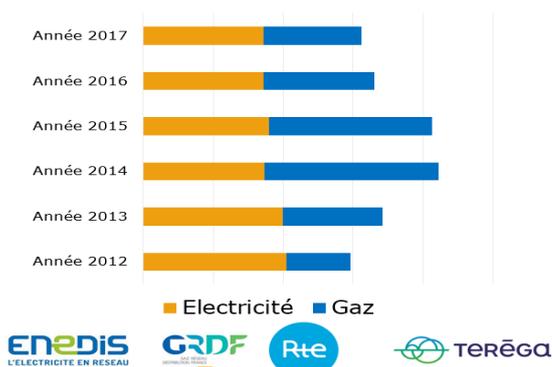
## **3. LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE**

Le Plan Climat Air Energie du territoire a été validé dans son intégralité au conseil communautaire du 18 décembre 2017.

L'année 2018 a permis la mise en place de plusieurs actions (65%) par tous les acteurs.

Un observatoire du PCAET a été mis en place. Il permet de récolter les informations importantes pour le suivi du PCAET comme des données de consommations d'énergies par secteurs et des productions mais aussi les consommations d'eau et d'espaces du territoire.

Les évolutions des données depuis 2012 sont connues pour les consommations de gaz et d'électricité (figure suivante). Un comparatif avec les données départementales, régionales et nationales est aussi possible.



Les indicateurs des 60 fiches en vigueur ont été repris. Toutes les fiches en cours ont été actualisées en vue du bilan à mi-parcours qui doit être fait en 2019.

Le service Energie a plusieurs fiches actions en cours :

- Poursuivre le fonds énergie à l'agriculture : une nouvelle convention a été signée en juin car la CC des Luys en Béarn n'a plus souhaité continuer ce fonds. Il a été axé autour d'actions en lien avec le PCAET ;
- Procéder à une étude sur l'opportunité de la mise en place d'un réseau de chaleur bois : deux études ont été faites pour les communes de Balansun et Orthez. Dans les deux cas, il n'a pas été opportun de poursuivre ;
- Coordonner les acteurs des réseaux de distribution d'énergie : des réunions avec Enedis et GrDF ont été faites ;
- Sensibiliser les habitants du territoire aux économies d'énergie : deux animations ont été faites les 15 et 23 novembre au Mix « comment réduire mes factures énergétiques ? ».
- Inciter à la rénovation des bâtiments communaux : les collectivités peuvent avoir un soutien technique si elles le demandent et une aide pour solliciter le versement de la prime CEE ;
- Suivre les besoins en eau des différents secteurs : cette action est en attente car les données ne sont plus disponibles sur le site utilisé ;
- Etablir la présence ou non d'îlots de chaleur en centres villes : cette action n'est pas commencée ;
- Animer le PCAET : cette action comprend entre autres, la mise en place de l'observatoire du PCAET.

#### **4. LA GESTION DES DECHETS**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets portant sur l'année 2018 et approuvé le 24 juin 2019 a pour but de présenter les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la communauté de communes de Lacq-Orthez exécute le service public d'élimination des déchets dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Par conséquent, pour l'obtention de détails sur la gestion des déchets sur l'année 2018, il convient de s'y reporter.

L'année 2018 a été particulièrement marquée par l'installation du contrôle d'accès dans les déchetteries et la construction de la déchetterie de Pardies en remplacement de celle de Mourenx.

En ce qui concerne la fiscalité déchets en 2018, elle est restée identique à 2017.

#### **5. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS**

##### **5.1. Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**

En 2018, conformément aux prescriptions des PPRT, les maisons de Mme COLNET à Lacq et SCI CATHEMAR (maison Lassarat) à Os-Marsillon ont été démolies dans le cadre de l'application des mesures foncières. Cette démolition d'un montant total de 473 097 € a été financée par les industriels à l'origine du risque, l'Etat et les collectivités territoriales (Région, Département et CCLO). La participation de la CCLO s'est élevée à 103 762 € soit 22 % du montant total.

Les terrains désormais vides sont dans le patrimoine foncier de la CCLO.



Chemin de la Scierie  
64150 OS-MARSILLON



Chemin de Pampou  
64170 LACQ



## **5.2. Activités de la Commission de Suivi de Site du bassin de Lacq**

La Commission de Suivi de Site (CSS) du Bassin de Lacq a été créée en septembre 2016 par arrêté préfectoral (fusion du SPPPI et du CLIC). Elle est présidée par M. Dubreuil, vice-Président aux risques technologiques et naturels.

Elle s'est réunie à plusieurs reprises en 2018 pour traiter essentiellement de la problématique nuisances olfactives sur le bassin de Lacq, mise en exergue par quelques riverains d'Induslacq en juin 2015.

Cette CSS est une instance d'échanges entre les services de l'Etat, les industriels, les collectivités, les salariés et les associations. Tous les comptes rendus de ces séances sont consultables sur le site internet de la Préfecture.

## **5.3. Moyens d'alerte des populations : Système d'appels en masse : Téléalerte**

Le dispositif d'appel en masse est opérationnel depuis le 31 mars 2016.

Il permet d'alerter dans les plus brefs délais la totalité ou une partie de la population de la CCLO, en cas de situation de crise liée à un événement majeur connu, pouvant avoir un impact sur la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement (accidents industriels, phénomènes climatiques, accidents de transport de matières dangereuses). De nouvelles inscriptions sont intervenues en 2018.

## **6. GEMAPI**

Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI) devient une compétence obligatoire de la CCLO. Jusqu'à cette date, celle-ci était en partie ou en totalité exercée par les communes. Souvent ces communes s'étaient regroupées en syndicats de rivière afin de mutualiser les moyens nécessaires à une bonne gestion sans pour autant que le syndicat couvre la totalité du bassin hydrographique.

Ce transfert de compétence voulue par le législateur, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, a donc pour objectif de limiter le nombre de syndicats et surtout d'exercer cette compétence sur un bassin versant hydrographique cohérent en rassemblant si besoin, plusieurs structures intercommunales.

Le territoire de la CCLO s'étend à lui seul sur 3 bassins versants qui sont par ordre d'importance en termes de superficie et de communes concernées, le bassin versant du Gave de Pau, le bassin versant des Luys et le bassin versant du Gave d'Oloron.

Afin de bénéficier du savoir-faire des syndicats de rivière existants, les élus de la CCLO ont décidé de transférer cette compétence courant 2018 aux syndicats existants qui doivent néanmoins revoir préalablement leurs statuts, leur périmètre d'action et également leur gouvernance.

L'année 2018 a donc été une année transitoire pour la CCLO de mise en place des conditions nécessaires à l'exercice de cette compétence par les syndicats même si la réflexion a largement démarré depuis la promulgation de la loi en 2014. L'objectif étant que tous les syndicats soient opérationnels au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ainsi le budget dédié à cette nouvelle compétence en 2018, s'est limité aux versements de cotisations aux seins des syndicats existants en lieu et place des communes ; le montant correspondant ayant été récupéré via les attributions de compensation.

## 4 - PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE

### 1. L'ENFANCE – L'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Enfance

##### a) **Financement de deux RAM et de deux LAEP**

Le Syndicat Mixte du Pays de Lacq soutenait financièrement l'association AMAYRA qui gère le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) depuis 2004 ainsi que le Lieu d'Accueil Parents (LAEP) (soutien depuis 2009). Cette compétence a été transférée à la communauté de communes de Lacq au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le centre social Lo Solan a repris en gestion directe le LAEP « Lo Petit e tots ».

- Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez versée au RAM : 80 000 € (financement de la CAF à hauteur de 41 136 €),
- Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez versée au LAEP : 27 133 € (financement de la CAF à hauteur de 12 472 €).

En 2018, le renforcement du LAEP existant « Lo petit e tots » sur Mourenx et Artix s'est traduit par une subvention supplémentaire de la CCLO de 6 050 € ; la CAF a également augmenté sa participation de 5 827 €.

La communauté de communes de Lacq-Orthez gère directement :

- le RAM d'Orthez (2 RAM couvrent donc l'ensemble du territoire) : 69 394 € (financé par la CAF à hauteur de 64 563 €),
- depuis janvier 2018, elle gère également un LAEP à Orthez (2 LAEP couvrent désormais l'ensemble du territoire). Après une phase d'expérimentation, le LAEP d'Orthez a été labellisé le 5 novembre avec l'ouverture de la maison de la petite enfance. Une réorganisation du service, sans crédit supplémentaire, a permis cette création : 10 222 € qui correspond à des charges de personnel affecté (financée par la CAF à hauteur de 6 464 €)

En 2018, le territoire compte 245 assistantes maternelles agréées en activité (capacité d'accueil théorique : 686 places). 103 ont fréquenté les RAM.

Les 2 LAEP ont accueilli 1 692 enfants et 1 486 parents sur 230 séances.

Le travail de collecte, de synthèse et de partage de données démographiques, de fonctionnement des structures a été poursuivi par le service, en 2018, dans le cadre de l'observatoire de l'enfance.

Les objectifs de l'observatoire de l'enfance sont de :

- disposer d'une base de données actualisée commune et partagée permettant une connaissance et une analyse de l'adéquation des services d'accueil vis-à-vis des besoins du territoire,
- réaliser annuellement un diagnostic des services d'accueil de l'enfance au vu des besoins du territoire,
- permettre aux diverses structures d'accueil du territoire ainsi qu'aux divers partenaires d'accéder à cette base de données.

Les partenaires de cet observatoire sont les crèches publiques et associatives, les 2 RAM, les LAEP, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Une restitution orale des données 2018 a été présentée lors du comité de pilotage du 5 juillet 2019.

## **b) Gestion des crèches intercommunales**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez est compétente en matière de petite enfance. Elle exerce la compétence optionnelle telle qu'elle figure dans ses statuts « Action sociale d'intérêt communautaire : création, aménagement, extension et gestion d'établissements et de services d'accueil des enfants de 0-4 ans à l'exclusion de l'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement (ASLH) ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CCLO a intégré la crèche d'Artix.

Elle assure également l'entretien des bâtiments des crèches associatives de Monein (20 098 € en 2018) et de Mourenx (5 205 €) et elle les aide financièrement (60 000 € + 287 531 €) ; la CCLO perçoit des aides de la CAF (respectivement : 26 117 € et 122 719 €).

Point fort 2018 : ouverture de la maison de la petite enfance à Orthez le 5 novembre 2018.

Une équipe pluridisciplinaire composée notamment d'un psychologue et d'un médecin référent intervient dans chaque crèche.

Un pool de remplacement composé de 3 agents pallie les absences.

125 places (135 à compter du 5 novembre 2018) dans les structures publiques ont permis l'accueil de 250 enfants en 2018 (soit 17 de plus qu'en 2017).

73 places dans les structures associatives permettent l'accueil de 157 enfants en 2018.

Le reste à charge pour la CCLO en 2018 déduction faite de la participation des partenaires institutionnels -essentiellement la CAF- et des usagers est de 1 310 596 € pour l'ensemble des structures (7 crèches + 2 RAM + 2 LAEP).

Soit une baisse de 53 000 € par rapport à 2017 due aux recettes supplémentaires.

- **La crèche « les Canailous » d'Orthez - 50 places à compter du 5 novembre 2018 - (40 places avant et depuis septembre 2016 pour réduire les inconvénients de la structure des « algécos »)**

Déménagement de la crèche en novembre 2013 dans les algécos : solution temporaire choisie par l'ex CCCO le temps des travaux de reconstruction de la crèche.

Depuis la fusion en 2014, les travaux d'aménagement intérieur et extérieur ont été engagés. La nouvelle intercommunalité a mis tout en œuvre pour améliorer l'accueil des enfants dans ces bâtiments et les conditions de travail du personnel.

Le 5 novembre : ouverture de la maison de la petite enfance rue Darget, autorisée par la PMI avec une capacité de 50 places.

Le bâtiment est également composé d'un RAM et d'un LAEP agréé.

- 21 agents + 1 cuisinière du restaurant municipal d'Orthez + 1 secrétaire soit 18 ETC,
- CA 2018 : 974 949 € (identique à 2017) dont 83,43 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé 91,35 %.

## **Remarques :**

Prix de revient très élevé, au-dessus du seuil d'exclusion de la CAF, mais la situation temporaire se justifie (l'effectif correspondait à une capacité de 50 places (donc pas de recrutement en fin d'année).

Bilan 2018 positif et ambiance de travail sereine : fin des algecos et ouverture de la nouvelle construction. Tout au long de l'année, le personnel et la directrice ont été associés au projet de construction via les comptes rendus et des visites fréquentes du chantier.

- Le déménagement et l'aménagement se sont faits en douceur.
- Les 3 EJE ont trouvé leur place dans ce nouvel établissement organisé par secteur d'âges mélangés avec des responsabilités confiées au sein des 3 structures : crèche, RAM, LAEP en fonction de leurs savoirs faire.
- Baisse du prix de revient cette année.

### ▪ **La crèche du « Soleil-Levant » de Lagor – 25 places, dont 5 réservées à TORAY (partenaire privé qui participe à hauteur de 52 000 €/an)**

- 13 agents dont une infirmière (12h/semaine) – 10 ETC,
- CA 2018 : 466 906 € dont 86,65 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 89 %.

### ▪ **La crèche « L'îlot P'tits Pieds » d'Artix – 30 places**

Elle a été transférée à la CCLO au 1<sup>er</sup> janvier 2016. De nombreuses améliorations ont été apportées en 2016 : stabilisation du poste de direction, présence d'un médecin référent, recrutement d'une psychologue, d'une auxiliaire à 21h/semaine en complément des temps partiels, remplacements effectués par des agents diplômés, formations croissantes, apports et soutien du service petite enfance (réunions, journée annuelle pédagogique : stabilité de l'équipe).

- 12 agents soit 10,2 ETP,
- CA 2018 : 494 620 € dont 89,78 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 78 % (accueil occasionnel nécessaire et à mettre en place).

La CCLO gère également les mini-crèches de Baigts-de-Béarn et Sault-de-Navailles qui ont ouvert le 4 janvier 2015.

### ▪ **La crèche « graines d'éveil » de Baigts-de-Béarn – 15 places**

- 5 agents + 1 agent de cuisine et d'entretien,
- CA 2018 : 249 827 € dont 83,80 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 84 %.

Baisse du prix de revient.

Baisse de la masse salariale (baisse de l'absentéisme).

Bilan positif.

### ▪ **La crèche « les mini pousses » de Sault-de-Navailles – 15 places**

- 5 agents + 1 agent de cuisine et d'entretien,
- CA 2018 : 272 977 € dont 84,11 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 78 %.

Encore un besoin d'accueil des communes limitrophes tels qu'il ressortait du diagnostic élaboré par l'ex CCCO.

Augmentation de la masse salariale : absentéisme élevé.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a en charge l'organisation d'un vaste service en direction de la petite enfance fondamental dans la confirmation de l'attractivité du bassin de Lacq-Orthez.

Pour exercer cette compétence dont les dépenses se sont élevées à 3 202 574 € (frais de bâtiments compris), l'intercommunalité a été aidée en 2018 à hauteur de 59 % (soit 1 891 978 €).

## **1.2. Enseignement**

### **a) Les aides aux collèges et lycées**

La communauté de communes de Lacq-Orthez a revu à la baisse en 2018 le montant des subventions habituellement allouées aux établissements scolaires (collèges d'Arthez-de-Béarn, Artix, Monein, Mourenx et Orthez, lycées de Mourenx et d'Orthez, Maison Familiale Rurale de Mont) et à leurs associations, à savoir :

- Subventions aux foyers socio éducatifs (réduction de 50 % en 2018) .....	4 766 €
- Subventions aux associations sportives (réduction de 50 % en 2018) .....	4 750 €
- Aides aux projets et voyages pédagogiques (réduction de 50 % en 2018)	20 542 €
<b>Total :</b>	<b>30 058 €</b>

### **b) Aides financières diverses**

- Sections sportives football, collège d'Artix et Lycée de Mourenx et Collège Daniel Argote ORTHEZ : nouveauté (même montant mais partagé en 3) : ..... **13 500 €**
- La communauté de communes de Lacq-Orthez soutient les actions en faveur d'une politique linguistique :

#### **Schema d'aménagement linguistique**

· Association Oc per tots .....	19 600 €
· Association Cultura de Noste .....	16 200 €
· Comité des relations extérieures du Pays d'Arthez (CREPA) .....	850 €
· Association Silva Lata (politique linguistique Iniciativa) .....	300 €
· Coopérative scolaire de l'école maternelle de Monein (politique linguistique Iniciativa) .....	300 €
· Association Les Petits Vendangeurs de l'école maternelle de Monein (politique linguistique Iniciativa) .....	300 €
· Ecole de Lagor (politique linguistique Iniciativa) .....	300 €
<b>Total :</b>	<b>37 850 €</b>

Afin de mettre en lumière et perspectives les métiers du bassin de Lacq et d'Orthez, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu le carrefour des métiers à hauteur de **1 336,16 €** cette année 2018.

### **c) Les aides financières aux étudiants (70 000 € inscrits au budget au lieu de 140 000 € en 2017)**

#### **- Aides aux études supérieures**

Des aides financières pour la poursuite des études supérieures sont attribuées selon un barème d'octroi défini par les élus aux étudiants dont le foyer fiscal se situe sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez. L'aide varie de 150 à 400 € par personne et par an.

**50 150 €** d'aides aux études supérieures ont été attribuées à **207** étudiants, se répartissant de la manière suivante :

<b>Montant octroyé</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Budget par Montant octroyé</b>
150 €	62	9 300 €
200 €	18	3 600 €
250 €	76	19 000 €
300 €	15	4 500 €
350 €	13	4 550 €
400 €	23	9 200 €

- **Aides aux stages obligatoires**

La communauté de communes de Lacq-Orthez participe également aux frais de stages obligatoires : **15 700,18 €** ont été attribués à **65** étudiants.

**Total des aides versées : 65 850,18 €**

**d) Aide aux devoirs (bilan décembre 2018)**

- **Aide aux devoirs dans les écoles primaires**

36 écoles ont bénéficié de ce service et 38 communes étaient concernées.  
85 intervenants et 4 coordonnatrices ont pris en charge 776 enfants inscrits.

Au total, de janvier à décembre 2018, 7 496 heures sur 34 semaines ont été rémunérées par la communauté de communes de Lacq-Orthez soit 220 heures en moyenne/semaine et 4,7 équivalents temps plein.

**e) Accès à la piscine pour tous les élèves des écoles primaires**

Les piscines de Mourenx, Orthez, Arthez-de-Béarn et Salies de Béarn accueillent les écoliers de la communauté de communes de Lacq-Orthez qui s'y rendent gratuitement.

Frais de transport : **65 311,58 €.**

Frais d'entrée + maîtres-nageurs : **103 818,36 €.**

## **2. HABITAT**

### **2.1. Soutien à l'amélioration de l'habitat privé : Guichet unique Habitat/Energie**

Conformément aux enjeux mis en exergue dans le Programme Local de l'Habitat (PLH), la communauté de communes de Lacq-Orthez a souhaité poursuivre une politique forte en matière de requalification du parc privé et de lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de son Guichet Unique Habitat –Energie.

En 2018, plus de 400 personnes ont été conseillées et accompagnées par le Guichet Unique. En fonction de leur projet, les propriétaires privés ont pu être orientés vers le dispositif approprié à leur situation.

Ainsi, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Bien Chez Soi » mis en place par le Département 64 en 2015 et auquel la communauté de communes de Lacq-Orthez est

partenaire, 59 projets ont été soutenus financièrement en 2018 pour un montant de 176 705 €.

Par ailleurs, 21 projets ont été aidés dans le cadre du dispositif d'aides aux économies d'énergie pour un montant de 25 893 € et 1 projet au travers du dispositif centres-bourgs pour 9 564 € ; ces deux dispositifs étant désormais terminés.

En synthèse 212 161 € ont été consacrés à l'amélioration du parc privé en 2018.

Il est à noter par ailleurs que 45 dossiers ont été déposés auprès du Département pour les aides ANAH Agilité. Chaque dossier est subventionné soit à 35 % du montant HT de la facture si le foyer est modeste, soit 50 % si le foyer est très modeste.

En décembre 2018, la CCLO a décidé d'être partenaire du nouveau Programme d'Intérêt Général « Bien Chez Soi 2 » mis en place par le Département des Pyrénées-Atlantiques.

L'objectif est de poursuivre les actions engagées depuis plus de 10 ans sur 3 priorités :

- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement,
- la production d'une offre de logements à loyers conventionnés dans les centres-villes et centres-bourgs dans un objectif de redynamisation des centralités et de lutte contre la vacance.

La CCLO a adopté un nouveau règlement d'intervention financier qui prévoit de compléter les aides de l'ANAH et du Département jusqu'à 10 % du montant des travaux subventionnables.

### **Mission du guichet unique confortée :**

Dans le cadre du nouveau partenariat sur le Programme d'Intérêt Général, la mission du Guichet unique Habitat Energie de la CCLO a été confortée puisqu'il s'agit de conseiller et d'orienter au mieux le demandeur vers le dispositif approprié à son projet et à sa situation : PIG, ANAH Agilité, Crédits d'Impôt, Certificats d'Economie d'Energie en proposant toujours un conseil technique objectif et neutre.

### **2.2. Soutien à la production de logements publics à prix maîtrisés**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016 – 2021, la communauté de communes de Lacq-Orthez s'est fixée l'objectif de produire 195 logements locatifs sociaux avec plusieurs critères à respecter :

- Prioritairement à Orthez et dans les pôles secondaires,
- Pas de nouveau projet à Mourenx afin de diversifier l'offre de logements de la ville (hors projet de logements spécifiques destinés aux personnes âgées),
- 50 à 60 logements destinés aux personnes âgées,
- 50 % de logements à produire dans le parc existant (acquisition-amélioration) ou en renouvellement urbain (dents creuses des centres-villes),
- 75 % des logements en T2 ou T3,
- 30 % des logements financés en PLAI.

Les opérations de 6 logements locatifs dans le bourg de Labastide-Cézeracq et de 8 logements locatifs à Arthez-de-Béarn quartier N'Haux ont été livrées l'été 2018.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a apporté son concours financier à hauteur de 34 034 € pour l'opération de Labastide-Cézeracq (solde versé en 2019).

Concernant l'opération d'Arthez-de-Béarn, le soutien financier de l'intercommunalité s'élève à 105 815 € (1<sup>er</sup> acompte de 15 308 € versé en 2018 et le solde en 2019).

Concernant l'opération de renouvellement urbain de la ville de Mourenx, l'intercommunalité a soutenu en 2018 :

- L'opération de 34 logements dénommée Ansabère livrée par la SNI en décembre 2016. L'aide de la communauté de communes s'élève à 120 442 € (3 % du prix de revient). Le solde de subvention a été versé en septembre 2018.
- L'opération menée par le COL, quartier La Barthe, livrée en 2017. L'aide de la communauté de communes s'élève à 23 005 € (3 % du prix de revient). Le solde a été versé en octobre 2018.

HABITELEM a programmé une opération de 13 logements dont 7 destinés à des personnes âgées à Pardies. La CCLO apportera son concours financier à hauteur de 75 304 € ; le premier acompte sera versé en 2019.

Les communes de Boumourt, Sauvelade, Hagétaubin et Sallespisse ont lancé des projets de réhabilitation de logements communaux conventionnés qui pourront potentiellement être soutenus financièrement en 2019.

### **2.3. Approbation du projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande du Logement Social et d'Information de Demandeur**

Conformément aux obligations portées par la loi ALUR de 2014 et aux orientations fixées par son Programme Local de l'Habitat, la communauté de communes de Lacq Orthez a lancé l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande du Logement Social et d'Information de Demandeur (PPGDID) en Juin 2017 dont elle a approuvé le projet par délibération du 10 décembre 2018.

Ce plan partenarial, d'une durée de six ans, définit les orientations concernant la gestion partagée de la demande et les actions permettant de satisfaire le droit à l'information du demandeur.

Sur un territoire sans tension véritable sur le logement social et sans dysfonctionnements majeurs dans la gestion de ce parc, les enjeux portent principalement sur trois aspects :

- la simplification des démarches des demandeurs avec une amélioration du niveau d'information sur l'offre existante, le système d'accès au logement social,
- l'optimisation de l'offre existante via une meilleure mise en relation de la demande avec l'offre de l'ensemble des bailleurs présents sur la CCLO,
- l'attractivité du parc social pour des ménages qui se tournent aujourd'hui vers des solutions autres.

Le contenu de ce plan a été construit en partenariat avec les communes, notamment concernant l'organisation du service d'accueil et d'information des demandeurs, ainsi qu'avec les bailleurs HLM et l'ensemble des acteurs œuvrant dans le champ des attributions des logements sociaux et de l'accompagnement des publics défavorisés.

Ce Plan Partenarial constituera l'un des outils introduits par la réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux qui positionne désormais les intercommunalités comme chefs de file sur ces questions de gestion de la mixité en articulation avec la politique de l'offre de logements.

## **2.4. Politique d'accueil des gens du voyage**

La communauté de communes de Lacq-Orthez assure la gestion locative des équipements d'accueil des gens du voyage : 16 logements adaptés et 8 emplacements de terrains familiaux à Mourenx et 6 emplacements de terrains familiaux ainsi que l'aire de grand passage à Orthez.

Pour être soutenue dans la gestion des différents sites, l'intercommunalité a confié une prestation de médiation locative à l'association Gadjé Voyageurs 64 pour un montant annuel de 15 389 €. Ainsi, Gadjé accompagne les familles pour leurs questions et problématiques liées au logement et assure l'interface avec les services de la communauté de communes.

Concernant la gestion de l'aire de grand passage d'Orthez qui fait office d'aire de stationnement toute la période hivernale, la communauté de communes a confié la gestion de l'aire à l'entreprise de sécurité BPSI pour un montant annuel de 12 312 €.

Concernant le bilan relatif aux grands passages, seul un groupe de 50 caravanes s'est installé sur la base de loisirs d'Orthez/Biron le 8 août.

A noter que le 26 septembre 2018 s'est tenue la commission consultative départementale relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage qui a lancé la révision du schéma départemental. Dans ce cadre, une réunion spécifique pour le territoire de la CCLO s'est déroulée en décembre 2018 afin de travailler sur le diagnostic du futur schéma avec l'ensemble des acteurs et partenaires. L'objectif fixé par l'Etat et le Département quant à l'adoption du nouveau schéma : fin 2019.

## **3. TRANSPORTS**

### **3.1. Le service de transport à la demande (TAD)**

Il a été ouvert le 15 mai 2012 avec 6 communes de destination (Artix, Arthez-de-Béarn, Monein, Lagor, Mourenx et Orthez). Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la fusion entre la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du Canton d'Orthez, a permis l'extension du service aux 61 communes que composent la communauté de communes de Lacq-Orthez. 2 communes de destination ont été ajoutées, Puyoô et Sault-de-Navailles et une ouverture du service du lundi au samedi pour ces 8 communes de destination. Des points de ramassage supplémentaires passant de 171 points à 231 points et toujours un service de prise en charge au domicile pour les personnes de plus de 70 ans.

En 2018, 11 276 trajets ont été effectués via le service de TAD, avec un taux de groupage de 27 %.

Le coût de fonctionnement du service pour 2018 s'élève à 225 000 € financés à hauteur de 42,50 % € par le Conseil Régional et 22 000 € par les usagers.

### **3.2. Transport ferroviaire**

La CCLO est signataire du contrat d'axe ferroviaire du Béarn 2017-2020 (Axe Puyoô-Pau-Montaut-Bétharam) conclu par la Région avec l'ensemble des intercommunalités concernées par la ligne. Aucun comité de pilotage ni comité technique ne s'est tenu en 2018.

La Région dans le cadre de ses nouvelles compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Chef de file de l'intermodalité) a procédé à la création d'un syndicat mixte des transports le SMINA, à l'échelle du périmètre de la Région Nouvelle Aquitaine avec pour compétences la coordination des offres de transport, l'information voyageurs, la tarification coordonnée. Un comité de bassin à l'échelle du département des Pyrénées-Atlantiques et du sud Landes devrait regrouper les AOT (Autorité Organisatrice de Transport) pour la mise en œuvre des

projets d'envergure locale. La CCLO en tant qu'AOT par délégation devrait être conviée à y participer.

A l'échelle du Pays de Béarn le principe d'une analyse des mobilités a été retenue pour éclairer la réflexion et le positionnement des intercommunalités sur la prise de compétences prévue dans le cadre de la Loi LOM en décembre 2020 et par ailleurs pour peser collectivement sur les politiques « supra » régionale et nationale.

### **3.3. Transport scolaire**

La communauté de communes de Lacq-Orthez participe aux frais de transport scolaire pour les écoliers, collégiens et lycéens. La participation pour l'année 2018 s'élève à 190 995 €, soit 35 € par écolier et 70 € pour les lycéens et collégiens.

### **3.4. Transports interurbains**

Ils relèvent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : il n'y a pas eu de modification (ni ajout, ni suppression de ligne) par rapport à l'année 2016 ni 2017. La communauté de communes de Lacq-Orthez est attentive à disposer d'éléments de connaissance de la fréquentation des lignes pour une desserte plus adaptée du territoire.

### **3.5. Plan de Mobilités Rurales**

La communauté de communes de Lacq-Orthez a souhaité, dans le cadre de son projet de territoire et du Plan Climat Air Energie Territoire qu'elle vient d'adopter, porter une réflexion plus particulière à la mobilité via la mise en place d'un plan de mobilité rurale, en associant à la réflexion l'ensemble des partenaires sociaux, institutionnels, économiques pouvant agir dans ce domaine.

Faciliter les mobilités de tous les habitants, favoriser l'accessibilité de notre territoire à tous les publics, offrir un cadre sécurisé en matière de déplacements et optimisé au niveau économique et environnemental, tels sont les champs de réflexion proposés.

Au terme de réunions techniques tenues durant l'année 2018, 3 axes de travail ont été retenus :

- **Axe développement des mobilités durables, douces et connectées :**
  - Application numérique de mise en relation gratuite pour la pratique du covoiturage ou de l'autopartage.
  - Sensibilisation à la pratique du vélo, implantation de vélo électrique sur le territoire.
  - Favoriser l'installation de bornes de charge sur le territoire (suivre le maillage).
  
- **Axe développement des mobilités solidaires : droit au transport en direction des personnes isolées, PMR etc.**
  - Développement du covoiturage (rejoint l'axe mobilités connectées) complété par l'installation d'aires de covoiturage.
  - Poursuite du développement du Transport à la demande (réflexion sur son optimisation par les lignes régulières).
  - Instauration du Rézopouce (autostop organisé).
  
- **Axe développement mobilités intermodales (favoriser les transports du quotidien) :**
  - Participer à la réflexion sur le maillage interurbain.
  - Poursuivre les actions du Contrat d'axe ferroviaire.
  - Développer des lignes régulières de transport à la demande sur les horaires du train et de l'interurbain.

### **3.6. Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la gestion du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), compétence de la communauté de communes de Lacq-Orthez suite à la fusion de la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du Canton d'Orthez, a été confiée à l'association « Gaves et Bidouze », support du Réseau Gériatologique et de la MAIA sur le territoire de la collectivité et d'un CLIC sur le territoire du Béarn des Gaves. Un agent de la communauté de communes de Lacq-Orthez est mis à disposition pour l'animation du CLIC (financé par le département). La convention de mise à disposition a été renouvelée pour 3 ans.

Le dispositif de participation financière à la téléassistance n'a pas été reconduit depuis 2017 par la CCLO, le Département 64 s'étant doté d'un service public de téléassistance plus avantageux pour l'utilisateur.

## **4. CULTURE**

### **4.1. Centre Culturel**

Le centre culturel a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> février 2016 et a été inauguré officiellement le 28 mai 2016. Le restaurant a ouvert juste avant la foire le lundi 4 avril 2016.

Tous les occupants du Mi[x] ont vu leur public augmenter. Les objectifs de fréquentation qu'ils s'étaient donnés ont même été largement dépassés.

Le cinéma est ouvert tous les jours du lundi au dimanche.

Le restaurant est ouvert du lundi au vendredi à midi et le soir, uniquement sur réservation.

Quand elle présente une exposition, la galerie d'art est ouverte au public mardi, mercredi, vendredi et samedi.

La Médiathèque et la cyber-base sont ouvertes au public 37h par semaine, du lundi au samedi. Les matinées, les groupes sont reçus sur rendez-vous.

A l'été 2018, après étude des fréquentations, la Médiathèque et la cyber-base sont passées aux horaires d'été. Ces horaires d'été ont été élargis aux vacances scolaires.

Au total, 26 agents sont affectés au fonctionnement de la médiathèque, de la cyber-base et du MIX dont 7 en recrutement externe et 3 en mobilité interne.

Le Comité d'Orientation Stratégique regroupant les représentants de la CCLO, de la commune de Mourenx et des entités accueillies au MIX s'est réuni le 12 décembre 2018.

Il a examiné le bilan détaillé de fonctionnement du Mix, au vu des objectifs fixés dans le projet d'établissement et a fixé les orientations pour 2019 en matière d'animations collectives et de communication.

Par ailleurs, un comité technique regroupant les professionnels, des entités du Mi[x] se réunit tous les mois pour échanger des informations sur le fonctionnement du Mi[x], les animations portées par chacun et pour mettre en place des actions communes. Ces échanges réguliers permettent la mise en place d'une synergie au sein du Mi[x], comme prévu dans le projet d'établissement.

Le budget global de fonctionnement du MIX s'est élevé en 2018 à 1,415 M€ dont 248 k€ pour les charges communes de fonctionnement partagées entre la CCLO et la commune.

## **4.2. Pôle lecture**

En 2018, le Pôle lecture est constitué de 21 bibliothèques : 1 tête de réseau (Mourenx), 1 médiathèque tête de territoire (Orthez), 2 bibliothèques têtes de territoire (Arthez-de-Béarn et Monein), 10 bibliothèques relais (Baigts-de-Béarn, Bellocq, Biron/Castetner/Sarpourenx, Hagétaubin, Labastide-Monréjeau, Lacq-Audéjos, Maslacq, Mont, Puyoô, Sault-de-Navailles), 4 points lecture (Casteide-Candau, Cescou, Labastide-Cézeracq et Viellenave-d'Arthez) et 3 halte lectures (Balansun, Sainte-Suzanne, Sallespisse). Les 2 points lecture de Balansun et Salles-Mongiscard ont fermé, faute de bénévoles.

### **a) Acquisitions**

Au 31 décembre 2018, le fonds de la Médiathèque du Mi[x] est constitué de 49 263 documents soit 20 168 livres adultes, 15 423 livres ados/enfants, 6 514 CD audio et vinyles, 270 partitions, 6 888 DVD.

Le fonds de l'ensemble du Réseau s'élève à 147 891 documents soit 66 547 livres adultes, 58 452 livres ados/enfants, 13 096 CD audio et vinyles, 271 partitions, 9 448 DVD et 77 divers matériels.

La Médiathèque est abonnée à 153 titres de revues adultes, ados et enfants, l'ensemble du réseau à 327 titres.

Toutes ces collections sont localisées à la médiathèque et accessibles via la réservation par les usagers du réseau.

L'ensemble des collections ont été équipées de puces RFID afin de permettre l'emprunt direct aux automates de prêts et d'activer le système antivol de la médiathèque.

La Médiathèque a également un fonds de ressources numériques qui sont accessibles à tous les abonnés, via le portail, soit sur place, soit de leur domicile.

### **b) Fréquentation :**

Au 31 décembre 2018, la médiathèque compte :

- **3 885** inscrits actifs sur le site de Mourenx dont 2 502 adultes, 1 253 enfants (<14 ans) et 130 collectivités.

Au 31 décembre 2018, le réseau compte :

- **9 046** inscrits actifs (quel que soit le site), dont 5 697 adultes, 3 028 enfants et 321 collectivités.

Tous les usagers, quel que soit leur site d'inscription peuvent emprunter et rendre leurs documents à n'importe quel endroit du réseau

Depuis l'ouverture de la Médiathèque au Mi[x], on a noté la venue d'un nouveau public de jeunes de 10-14 ans et d'ados-lycéens. Ce public ne vient pas pour emprunter des documents donc on ne les retrouve pas dans les statistiques mais ils viennent pour travailler, pour se retrouver et profiter de l'espace offert par la Médiathèque : fauteuil, canapés, espace de travail, etc...

Ils ne sont donc pas forcément inscrits mais pour autant ils sont très présents.

On a d'ailleurs eu quelques problèmes d'incivilités avec certains qu'on essaie de résoudre au quotidien : formation, courriers aux parents, exclusion, concertation avec les partenaires de la ville (service animation et médiateurs Mairie, MJCL, APSPG, Centre social, Gendarmerie, etc.)...

De nouveaux services leur ont été également offerts : aide aux devoirs pour les élèves du primaire et du collège tous les mercredi après-midi (hors vacances scolaires), semaine de révision du BAC et du brevet fin mai/début juin. Des collections leur permettant de se perfectionner dans les matières scolaires ont aussi été développées. Ils peuvent aussi écouter de la musique et visionner des vidéos dans les cabanes.

Pour le tout public, des après-midi « jeux de société » sont organisées tout au long des vacances scolaires. Pendant l'été, les bibliothécaires proposent des lectures sur l'herbe, dans le jardin des cultures, derrière le Mi[x]

### **c) Prêts :**

En 2018, sur le site de Mourenx, la médiathèque a prêté :

- 6 562 CD,
- 17 813 DVD,
- 65 166 livres,
- 180 partitions,
- 726 revues.

Soit un total de **95 447 documents**.

### **d) Animations**

Les animations thématiques du pôle lecture s'organisent de septembre à juin.

Nous avons donc, sur une année civile, deux programmations différentes :

- Janvier-juin 2018 : autour du bien-être « De A à Zen »
- Septembre-décembre 2018 : autour du vivre ensemble « Toi ? Moi ? Ensemble ! »

Ces animations se sont traduites par des expositions, des lectures théâtralisées, des spectacles tout-public, des projections de cinéma, des rencontres-lecture, des contes.

Le bilan global des animations menées en 2018 se décline ainsi :

- Fréquentation : **4 019 spectateurs** pour **129 rendez-vous / séances**
- Animation Médiathèque tête de réseau et Mi[x] : 1 588 spectateurs pour 58 séances,
- Animation Réseau : 2 431 spectateurs pour 71 séances.

## **4.3. Réseau Cyber-base**

### **a) Fonctionnement**

Que ce soit à la Cyber au sein du Mi[x] ou au CyberCentre à Orthez, le rythme ne faiblit pas, tant en termes de fréquentation que d'animations.

Par ailleurs, une convention a été signée avec Pôle Emploi pour la mise à disposition d'une salle équipée, une fois par mois, à la Cyber de Mourenx comme au CyberCentre d'Orthez, pour des ateliers à destination des demandeurs d'emploi.

### **b) Actions**

- Collectif des structures accueillant des jeunes à Mourenx, autour de la prévention. Second thème : le harcèlement. La restitution du travail des jeunes s'est déroulée au Mi[x].

- Prévention auprès des jeunes (réseaux sociaux, sécurité etc.) :
  - ESAT Bellevue (Etablissement et Service d'Aide par le Travail à Baigts),
  - Maison Familiale et Rurale (Mont),
  - Classe de Seconde ICN (Mourenx).
- En partenariat avec la MJCL de Mourenx et Lacq-Odyssée, 6 jeunes ont fabriqué, pour le MI[X], des bornes d'arcade « rétrogaming »
- Temps d'Activités Périscolaires Mourenx : projet créatif « La Fabrique à histoires »
- CCAS Orthez : atelier senior.

### **c) Animations**

- Journées des Familles (Orthez, Monein, Mourenx),
- CyberVacances (ateliers créatifs pour enfants à Mourenx, chaque période de vacances scolaires),
- Soirée débat vidéo TED (Orthez),
- Fête du Réseau Cyber-base,
- Temps fort Mi[x] « Ça bouge » (Mourenx),
- Logiciels libres en fête (promotion des logiciels libres),
- CyberMarmite (Orthez),
- Foire de Mourenx,
- Festival du fake (Mourenx),
- Fête de la Musique : Destination Inde (Orthez),
- 60 ans de Mourenx,
- Village des sciences (Mourenx),
- Semaine bleue (Mourenx),
- Journées du Livre à Orthez,
- Rallye Cité (Mourenx),
- Festival du Jeu vidéo,
- Internet indiscret,
- Quiz autour de l'exposition « Et si on parlait d'égalité ? » (Mourenx),
- Fête de fin d'année du service animation de la mairie de Mourenx.

*NB : Si le lieu n'est pas précisé, l'animation s'est déroulée à Mourenx **et** à Orthez.*

### **d) Cyber-base mobile**

Interventions nombreuses et régulières (1 à 2 fois par semaine) en maisons de retraite, centres de loisirs, mairies, établissements scolaires ou autres pour de la prévention, de l'initiation, des ateliers créatifs, etc.

### **e) Chiffres et évolutions**

Nouvelle hausse de la fréquentation tant en nombre de visites (**+17 %** par rapport à 2017 : +18 % à Mourenx et +16 % à Orthez) qu'en nombre d'utilisateurs inscrits réguliers : **734** au lieu de 642, soit 14 % de plus. Le réseau a compté près d'un millier d'utilisateurs en comptant les occasionnels (hors interventions et animations).

Plus de 2 000 personnes ont participé aux diverses animations.

En ce qui concerne l'origine des usagers, notons qu'un usager inscrit sur deux habite Mourenx.

Si les cycles « débutants » n'évoluent que partiellement, les thèmes des ateliers s'adaptent à la demande. Ainsi, par exemple, des ateliers dédiés aux arnaques sur le Net ou à l'espace personnel impots.gouv.fr ont été programmés et bien suivis.

## **f) Orientations**

Les objectifs déterminés pour le réseau en fonction de besoins identifiés sont les suivants :

- Poursuivre l'accompagnement de la dématérialisation par exemple en utilisant le futur réseau local d'inclusion numérique,
- Améliorer la proximité du service par le développement d'ateliers délocalisés, la formation de relais locaux, etc.
- Sensibiliser les publics aux enjeux et les « acculturer » (données personnelles, infox, sécurité, etc.).

Le Conseil Départemental a délégué à La Fibre64, syndicat mixte nouvellement créé et dont fait partie la CCLO, la mise en œuvre de sa stratégie départementale autour de l'inclusion numérique. Le réseau Cyber-base travaille en étroite collaboration avec La Fibre64 sur les sujets. Il participe aux travaux au niveau départemental mais également plus largement, par exemple à l'événement national Numérique en commun[s], où les enjeux de la société numérique sont débattus.

### **4.4. Iniciativa**

La communauté de communes de Lacq-Orthez, signataire du Schéma Départemental d'Aménagement Linguistique et au titre de sa compétence Iniciativa, initie des projets et accompagne les associations du territoire pour la promotion de la langue béarnaise, occitane et gasconne.

Un comité de pilotage réunissant des élus et des représentants des associations du territoire, a été mis en place en juin 2015 afin de travailler en commun pour valoriser les actions et projets menés sur le territoire de la collectivité.

Le budget alloué pour l'année 2018 s'élève à 35 800 € et se décompose ainsi :

- 19 600 € pour la promotion de l'enseignement de la langue occitane, gasconne, béarnaise,
- 16 200 € pour l'association Cultura de Noste pour la promotion de la culture occitane au travers d'animations.

D'autres actions ont par ailleurs été menées par la communauté de communes de Lacq-Orthez en faveur de la langue béarnaise :

- Constitution d'un fonds en occitan au sein de la médiathèque du MIX,
- Signalétique PLR bilingue pour les points d'information,
- Animations spécifiques du pôle lecture,
- Editorial bilingue du magazine de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Carte de vœux bilingue.

La CCLO a participé à l'audit réalisé par le Département des Pyrénées-Atlantiques pour engager une réflexion sur la reconduction de la politique linguistique en faveur de la langue occitane.

La CCLO mène une réflexion en collaboration avec l'Office Public de la langue occitane pour l'enseignement de la langue occitane (formation adulte, enseignement bilingue) sur le territoire.

## **5. POLITIQUES CONTRACTUELLES**

### **5.1. Pays Lacq-Orthez Béarn des Gaves**

Le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves constitue un espace de coopération qui trouve son assise sur les périmètres des Communautés de communes de Lacq Orthez et du Béarn des Gaves. Différentes actions sont menées sur ce territoire de projets notamment :

- la gestion et l'animation du programme LEADER,
- le suivi de l'action triennale de développement de la forêt locale (ADFL) par le CRPF,
- le suivi du contrat local de santé,
- le soutien aux initiatives de coopération,
- l'édition d'un annuaire des producteurs locaux,
- une veille sur les dispositifs contractuels proposés par les partenaires institutionnels,
- l'organisation de sorties d'animations (au nombre de quatre en 2018) réparties sur les territoires du Pays LOBG sur le thème de l'agriculture et de la forêt, via un partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

Le service Politiques contractuelles de la CCLO, par convention avec la CCBG est chargé d'assurer le suivi de ces actions.

Le service gère un budget annexe qui a été doté de 158 583,13 € pour l'exercice 2018. La CCLO a participé à hauteur de 36 000 € et la CCBG pour 12 000 €.

Le comité de pilotage du Pays LOBG s'est réuni à trois reprises en 2018.

- **Comité de pilotage du 16 avril 2018**
  - Poursuite de l'ADFL en partenariat avec le CRPF hors financements LEADER.
  - Mise en sommeil de la démarche de contractualisation auprès du Conseil régional.
  - Changement de la composition du comité de programmation suite aux élections municipales d'Orthez.
- **Comité de pilotage du 14 juin 2018**
  - Départ du référent régional aux politiques contractuelles M. ABTOUR.
  - Changement de la composition du comité de programmation.
  - Réflexion à mener sur la filière « Loisir - Sport en eau-vives ».
  -
- **Comité de pilotage du 4 décembre 2018**
  - Validation du budget 2019.
  - Ouverture possible d'une réflexion sur la démarche de contractualisation avec la Région Nouvelle Aquitaine.
  - Décisions concernant l'actualisation de l'annuaire des producteurs.

### **5.2. Programme européen LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)**

#### **a) Animation et gestion du programme LEADER**

La convention annuelle du programme avec la Région Nouvelle Aquitaine, autorité de gestion permet une prise en charge des coûts inhérents aux missions de gestion et d'animation du programme à hauteur de 80 %.

1,5 ETP (Équivalents temps-plein) sont dédiés à la gestion (1 ETP) et à l'animation (0,5ETP).

NB : suite au désengagement de l'état, la région Nouvelle Aquitaine a recruté des instructeurs spécialisés dédiés au programme. La présentation des nouveaux instructeurs aux équipes d'animation-gestion des GALS de Nouvelle-Aquitaine a été effectuée en septembre 2018.

## **b) Réunion du comité de programmation**

Le pilotage du dispositif LEADER est assuré par un comité de programmation, composé d'acteurs publics et privés.

Le comité de programmation du Pays LOBG s'est réuni à deux reprises en 2018.

- **Comité du 26 avril 2018**
  - Remplacement du binôme du collège public issu de la ville d'Orthez (M. TERRASSE et Mme LAFOURCADE) par M. Jean Louis GROUSSET et Mme Céline LEMBEZAT.
  - Démission de M. DUBERTRAND en attente d'un remplaçant.
  - Dossiers adoptés en opportunité :
    - Création d'un restaurant avec cave vin (La Légende),
    - Structuration et promotion de la filière bovine blonde d'Aquitaine,
    - Mise en place d'un observatoire des données du territoire,
    - Mise en œuvre de la stratégie de développement local au titre du programme LEADER du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves pour l'année 2018.
  
- **Comité du 26 juin 2018**
  - Remplacement de Christian DUBERTRAND par Didier LAJUJOUZE
  - Dossiers adoptés en opportunité :
    - Équipement pour un garage social et un service de location sociale de voitures
    - Construction d'un bâtiment à Montfort pour rassembler une offre multi-loisirs de plein air,
    - Scierie mobile Yuuminoki,
    - Faciliter l'accès aux demandes de certificats d'économie d'énergie (CEE) par les maîtres d'ouvrages privés et publics,
  - Dossiers adoptés en programmation :
    - Mise en œuvre de la stratégie de développement local au titre du programme LEADER du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves pour l'année 2015,
    - Mise en œuvre de la stratégie de développement local au titre du programme LEADER du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves pour l'année 2016.

## **5.3. Politique contractuelle régionale**

En 2018, le Département a souhaité initier une nouvelle forme de contractualisation avec les intercommunalités basée sur la construction d'un cadre conventionnel d'échanges stratégiques et la co-construction de stratégies de développement et plans d'actions pour chaque politique publique priorisée sur la base d'enjeux partagés.

2018 a permis à la CCLO et au Département d'identifier au-delà des partenariats stratégiques en cours (aménagement numérique, habitat, SDASSP), 4 priorités thématiques : le manger bio et local, la lecture publique et la politique linguistique, la constitution d'une filière hydrogène et le tourisme.

La Commission permanente du Conseil départemental, réunie le 27 avril 2018, a adopté le lancement d'un appel à projets en faveurs des projets structurants portés par les Communautés de communes et d'agglomérations.

La CCLO a présenté le projet de revitalisation de la friche SAICA dans le cadre de cet appel à projets, à la suite d'un processus de présentation et de partage des enjeux avec les services départementaux.

#### **5.4. Contrat Local de Santé (CLS)**

Le contrat local de santé a été signé le 18 novembre 2016 pour 4 ans. Il comprend la mise en œuvre de 40 actions relevant de 4 thématiques retenues comme prioritaires :

- santé - environnement,
- prévention et promotion de la santé,
- perte d'autonomie,
- coordination et continuité des soins.

Un comité technique et un comité de suivi composés de représentants des professionnels de la santé, d'acteurs institutionnels, de représentants d'usagers ont assuré le suivi de mise en œuvre du contrat : point sur les actions en cours et les nouvelles actions engagées dans le CLS.

#### **5.5. Coopération et réseaux néo-aquitains**

Participation aux journées de formation et d'échanges organisées par Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine.

Suivi des démarches croisées à l'échelle départementale (niveau Inter-GAL).

Lancement d'une démarche de projet alimentaire à l'échelle des GAL du Béarn.

#### **5.6. Partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour**

Dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat 2015-2018 avec l'UPPA, a été proposé un soutien financier de la communauté de communes de Lacq-Orthez aux projets de recherche, de valorisation et de transfert de technologie à hauteur globale de 420 000 €, réparti comme suit :

- **Soutien aux projets de recherche** : financement d'une demi-allocation de thèse par an (15 000 € / thèse / an soit 45 000 € pendant 3 ans soit 15 000 € x 3 thèses x 4 ans = **180 000 €**).
- **Soutien à la valorisation et au transfert de technologie** : trois post-doctorants financés à 100 % sur la période 2015-2018, à hauteur de 46 000 € par post-doc (46 000 € / post-doc / an pendant 3 ans soit 46 000 x 1 post-doc x 3 ans = **138 000 €**) et un montant annuel alloué de 25 000 € à un laboratoire de l'UPPA soit **100 000 €** pour la période 2015-2018.
- L'organisation du Congrès Curie sera dotée de **2 000 €** pour la période 2015-2018.

Un avenant à cette convention a été validé lors du conseil du 26 juin 2017 afin de modifier l'attribution de l'enveloppe dédiée au post-doctorat à savoir 46 000 € comme suit :

- Soit pour le financement à 100 % c'est-à-dire à hauteur de 46 000 € par post-doc et par an,
- Soit pour le financement à 50 % c'est à dire à hauteur de 23 000 € par post-doc pour deux demi-allocations post-doctorales par an.

En 2018, ont ainsi été soutenus les projets suivants :

- Financement d'une thèse relative à « *Quel rôle pour l'intercommunalité dans la lutte contre la précarité énergétique ?* », projet porté par le centre de recherches Pau Droit Public (45 000 € sur 3 ans).
- Attribution d'une aide de 25 000 € au bénéfice de l'ADERA pour le projet CANOE.

Un bilan d'exécution de la convention 2015/2018 a été dressé par la CCLO et l'UPPA fin 2018. Il a conduit à une proposition de renouvellement du partenariat entre l'intercommunalité et l'Université à compter de 2019 jusqu'en 2022.

## **5 - PÔLE RESSOURCES**

### **1. LES FINANCES**

#### **1.1. Les résultats du compte administratif 2017**

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>Fonctionnement</b>	<b>51 119 722,78</b>	<b>55 500 005,72</b>	<b>4 380 282,94</b>
Réalisations de l'année 2018	51 119 722,78	53 176 660,89	2 056 938,11
Excédents de fonctionnement 2017 reportés	-	2 323 344,83	2 323 344,83

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>Investissement</b>	<b>22 830 174,09</b>	<b>20 530 623,07</b>	<b>-2 299 551,02</b>
Réalisations de l'année 2018	15 677 672,81	18 084 909,07	2 407 236,26
Déficit d'investissement 2017 reporté	4 404 265,76		- 4 404 265,76
Restes à réaliser	2 748 235,52	2 445 714,00	- 302 521,52

**Après couverture du déficit d'investissement, l'excédent net disponible pour le budget supplémentaire 2019 est de 2 080 731,92 €.**

#### **1.2. La section de fonctionnement**

##### **a) Les dépenses**

Le taux de réalisation global est effectué **sans le virement à la section d'investissement qui est un virement prévisionnel qui ne donne pas lieu à réalisation.**

L'excédent 2018 de la section de fonctionnement avec l'excédent antérieur est de 4 380 282,94 €, il correspond à l'autofinancement dégagé en fonctionnement affecté au financement de la section d'investissement.

Le taux de réalisation global de la section de fonctionnement est de **98,56 %** (98,79 % en 2017).

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>54 104 930,84</b>	<b>51 119 722,78</b>	<b>98,56%</b>
011	Charges à caractère général	9 673 826,53	9 214 706,95	95,25%
012	Charges de personnel	16 701 270,60	16 520 872,70	98,92%
014	Atténuation de produits	14 866 819,00	14 865 966,91	99,99%
65	Charges de gestion courante	4 555 127,40	4 476 060,32	98,26%
66	Charges financières	963 308,00	959 319,49	99,59%
67	Charges exceptionnelles	215 520,80	206 532,20	95,83%
	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>46 975 872,33</b>	<b>46 243 458,57</b>	<b>98,44%</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>2 236 475,54</i>		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>4 892 582,97</i>	<i>4 876 264,21</i>	<i>99,67%</i>

- **Les charges à caractère général**

Elles s'élèvent à 9,21 M€ en 2018 (9,17 M€ en 2017).

- **Les charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à 16,52 M€ en 2018.

- **Les autres charges de gestion courante** (indemnités des élus, contingents et participations obligatoires, subventions organismes publics et privés)

Les principaux postes composant ce chapitre sont les suivants :

- 216 822 € pour les indemnités et frais des élus,
- 1 285 000 € pour la contribution au SDIS,
- 200 000 € pour la participation aux transports scolaires des collèges,
- 195 000 € au titre des contributions GEMAPI,
- 22 285 € au titre du syndicat La Fibre 64,
- 38 950 € au titre de la participation au budget Pays Art et Histoire,
- 36 000 € au titre du budget Pays,
- 349 368 € pour les participations et subventions aux organismes publics,
- 2 132 632 € pour les associations.

- **Les reversements de fiscalité**

Les attributions de compensation versées aux communes se sont élevées à **12,34 M€** en 2018.

La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pris en charge par la communauté de communes de Lacq-Orthez a représenté **2,49 M€** en 2018.

- **Les charges financières**

Les intérêts de la dette se sont élevés à 959 319 € (-41 k€).

**b) Les recettes**

Le taux de réalisation global est effectué **sans l'excédent reporté** qui ne donne pas lieu à réalisation.

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>54 104 930,84</b>	<b>53 176 660,89</b>	<b>102,69%</b>
013	Atténuation de charges	70 000,00	139 429,47	199,18%
70	Produits des services	2 379 114,00	2 579 660,90	108,43%
73	Impôts et taxes	34 451 097,00	34 091 953,24	98,96%
74	Dotations, participations	11 624 230,00	12 151 431,76	104,54%
75	Produits de gestion courante	999 025,00	1 135 582,66	113,67%
76	Produits financiers		21 216,23	-
77	Produits exceptionnels	1 910 757,00	2 710 023,62	141,83%
	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>51 434 223,00</b>	<b>52 829 297,88</b>	<b>102,71%</b>
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	347 363,01	347 363,01	100,00%
002	Excédents reportés	2 323 344,83		

- **Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)**

Il s'agit des remboursements concernant le personnel : remboursements de l'Etat pour les emplois aidés et remboursements d'assurances notamment, qui s'élèvent à 139 429 € en 2018.

- **Les produits des services et du domaine**

Les principaux postes se décomposent comme suit :

- les redevances d'occupation du domaine public : 87 372 €,
- les produits des crèches : 378 974 €,
- les produits de la base de loisirs : 45 630 €,
- l'entretien des espaces verts 2018 : 97 069 €,
- la vente de matériel (première année de mise en place de web enchères) : 10 340 €,
- les mises à disposition de personnel : budget annexe déchets : 1 637 158 € ; autres mises à disposition : 116 583 €,
- Le remboursement des charges pour le MIX par la commune de Mourenx : 65 664 €,
- les remboursements des charges collectives pour les bâtiments économiques : 113 117 €.

- **Les impôts et taxes**

Ce chapitre enregistre des recettes supplémentaires par rapport aux prévisions pour les produits suivants : CVAE : + 10 000 €, la TASCOM : + 31 684 €, L'IFER : + 69 901 € alors que la prévision pour la redevance des mines est en baisse.

Les attributions de compensation négatives s'élèvent à 277 950 € en 2018.

- **Les dotations, subventions et participations**

Ce chapitre est excédentaire en 2018 et enregistre principalement :

- l'augmentation de la participation de la CAF pour les structures de la petite enfance : + 203 612 €,
- la dotation de compensation de la DGF (seconde part de la DGF) : 3 102 640 €,
- la dotation de compensation de la réforme de la TP : 6 954 396 €,
- la compensation de l'exonération de la taxe d'habitation : face à l'incertitude de la bonification de la DGF en 2018, la compensation de l'exonération de l'Etat pour la taxe d'habitation a finalement été perçue alors qu'elle n'avait pas été budgétée.

- **Les produits de gestion courante**

Ce chapitre est constitué essentiellement des revenus des immeubles pour un montant de 1 072 569 € et des produits divers pour 63 013 €.

- **Les produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels sont pour l'essentiel :

- pénalités et contentieux : 223 818 €,
- l'indemnisation du château de Mont : 2 053 415 € ( + 490 000 € par rapport à la prévision),
- le produit des cessions d'immobilisations : 332 181 €,
- les indemnisations suite à des sinistres et avoirs : 96 564 €.

### 1.3. La section d'investissement

#### a) Les dépenses

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 046 108,53</b>	<b>15 677 672,81</b>	<b>2 748 235,52</b>
20	Immobilisations incorporelles	409 779,38	220 239,19	186 998,39
204	Subventions d'équipement versées	2 319 295,88	1 700 600,62	560 652,17
21	Immobilisations corporelles	2 238 399,30	1 840 195,80	377 740,19
23	Immobilisations en cours	9 442 232,15	8 365 883,83	942 340,31
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>14 409 706,71</b>	<b>12 126 919,44</b>	<b>2 067 731,06</b>
10	Dotations	7 850,00	7 850,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	3 595 632,72	2 990 436,55	605 196,17
27	Autres immobilisations financières	450,00	450,00	-
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>3 603 932,72</b>	<b>2 998 736,55</b>	<b>605 196,17</b>
45	Opérations pour comptes de tiers	202 034,87	125 848,35	75 308,29
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	347 363,01	347 363,01	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	78 805,46	78 805,46	
001	Solde d'exécution négatif reporté n-1	4 404 265,76		

#### - Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement, les opérations du centre culturel (opérations pour compte de tiers) et les fonds de concours s'élèvent à 12,26 M€ (12,996 M€ en 2017).

Les dépenses restant à réaliser au 31/12/2018 s'élèvent à 2,75 M€.

**Le taux de réalisation des dépenses d'équipement** est de **80,53 %** contre 76,50 % en 2017 (dépenses mandatées).

#### - La dette

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 2,99 M€ au titre du budget principal.

#### b) Les recettes

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 046 108,53</b>	<b>18 084 909,07</b>	<b>2 445 714,00</b>
13	Subventions d'investissement	1 919 880,99	1 511 974,95	74 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 987 322,00	3 998 007,00	1 987 000,00
21	Immobilisations corporelles		2 497,89	
23	Immobilisations en cours	26 860,80	70 432,01	
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>7 934 063,79</b>	<b>5 582 911,85</b>	<b>2 061 000,00</b>
10	Dotations et fonds divers	1 901 761,64	1 659 430,00	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 594 188,13	5 594 188,13	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 800,00	8 642,42	
27	Autres immobilisations financières	649 381,00	284 667,00	384 714,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	-244 950,00		
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>7 904 180,77</b>	<b>7 546 927,55</b>	<b>384 714,00</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 236 475,54		
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	4 892 582,97	4 876 264,21	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	78 805,46	78 805,46	

- **Les emprunts**

1,98 M€ sont inscrits en restes à réaliser.

- **Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

En 2018, 1 659 430 € ont été perçus au titre des investissements réalisés.

- **Les subventions d'équipement**

Elles ont représenté 1,5 M€ (3,388 M€ en 2017) :

- Fonds de calamité intempéries : 5 792 €,
- DETR cœur de ville d'Orthez : 120 000 € et conseil départemental : 113 803 €,
- Participation de l'ETAT, mesures foncières PPRT : 117 149 €, Région : 13 857 €, Arkema : 166 772 €, conseil départemental : 26 172 €,
- Voirie : conseil départemental : 26 970 €,
- Petite enfance - crèche d'Orthez : conseil régional : 105 000 €, conseil départemental : 116 946 €, CAF : 603 803 €,
- Participation du département travaux centre Yves Dréau : 29 562 €,
- Amélioration des pratiques de désherbage : Agence de l'eau : 66 144 €.

## **2. LA COMMUNICATION**

Le service communication élabore les plans de communication et assure la conception et la réalisation de l'intégralité des supports de communication en interne grâce notamment à un studio graphique intégré.

L'année 2018 a été marquée par le départ d'un agent (chargée de communication spécialisée en graphisme et PAO) qui n'a pas été remplacée. Il a alors été décidé d'externaliser tous les travaux de PAO (sauf le magazine) auprès de différents prestataires.

Au 31 décembre 2018, le service est composé de :

- Aurélie BASSALER : Responsable du service,
- Mélanie DUSSARRAT : Rédactrice et chargée des supports numériques,
- Anne-Marie LABORDE : Rédactrice et chargée des relations presse,
- Géraldine MURILLO : Chargée de communication, spécialisée dans l'évènementiel.

Le service communication s'est engagé dans une démarche d'évaluation de ses actions de communication. Des sondages lors de certains événements (fête du lac, marchés de producteurs, etc.) ont été organisés afin de mieux connaître les cibles et l'impact de chaque support de communication.

### **2.1. Les activités et les cibles de la communication de la CCLO**

Le service est compétent pour la définition de plans de communication, le choix des outils les plus adaptés, la définition des calendriers et le suivi budgétaire pour chaque opération de communication permettant de :

- Valoriser un territoire : promouvoir le territoire pour contribuer à son développement économique, renforcer son image à travers des campagnes de promotion, valoriser le patrimoine, les équipements et les projets,
- Soutenir les initiatives locales : rendre compte de ce qui se passe sur le territoire, informer sur la vie culturelle et sportive, organiser des événements,

- Informer sur les services publics : expliquer le rôle des différentes institutions ; faire connaître les services publics et leur fonctionnement, etc.

### **a) Communication interne**

A destination des agents et des élus de la collectivité :

- Extranet : il constitue une véritable plateforme d'échanges et de travail entre agents, élus et la collectivité,
- Revue de presse : mise en ligne quotidienne sur l'Extranet à partir de journaux locaux (La République des Pyrénées, Sud-Ouest) et nationaux (Le Monde, Les Echos).

### **b) Communication externe**

A destination de la population, des organismes partenaires et de tous les publics concernés par un ou plusieurs domaines de compétence.

- Communication institutionnelle :
  - Création de l'identité graphique : logo, charte graphique, signalétique, etc.
  - Elaboration de plans de communication : prévoir des supports de communication adaptés aux cibles et aux objectifs.
  - Gestion du site [www.cc-lacqorthes.fr](http://www.cc-lacqorthes.fr) : mise à jour, actualités, newsletter, etc.
  - Magazines distribués dans les 27 000 foyers des 61 communes.
  - Gestion des réseaux d'affichage 4x3m, « sucette ».
  - Gestion de la signalétique, des panneaux de chantiers, etc.
  - Gestion des relations et actions menées avec l'EBPLO.
  - Conception et réalisation de supports de communication divers : affiches, plaquettes, flyers, stands, encarts publicitaires, etc.
  - Gestion des relations avec la presse locale et nationale – écrite / TV / radio : organisation de conférences de presse ou envoi de communiqués de presse valorisant l'action de la collectivité.
  - Rédaction des éditos, ITV, discours, interventions des élus qui le souhaitent.
- Communication événementielle :
  - Organisation d'inaugurations, de cérémonies, de réceptions (repas ou vin d'honneur), d'événements : coordination de la logistique, gestion des relations publiques, du protocole, de l'accueil, du déroulement, etc.

### **c) Assistance communication aux communes**

Le service peut intervenir en assistance aux communes dans le cadre du règlement d'intervention présenté et adopté à la conférence des maires d'octobre 2015 et mis à jour en 2018.

### **d) Opérations particulières réalisées en 2018**

- Communication interne : évolution de la cérémonie des vœux aux agents avec un diaporama valorisant les agents et leurs réalisations.
- Edition de 2 numéros du « Magazine de la CCLO » en janvier et juin.

- Communication numérique :
  - Mise en ligne en juillet du nouveau site internet : évolution de l’ergonomie, graphisme, responsive design, nouvelles fonctionnalités (agendas syndiqués et participatif...).
  - Elaboration de la stratégie de la page Facebook de la CCLO.
  - Création des chartes de modération et d’utilisateurs.
  - Création d’outils de suivi des statistiques pour toutes les pages facebook de la CCLO.
  - Création d’un réseau de contributeurs.
  - Elaboration de la stratégie numérique pour le pôle développement économique avec la création d’une newsletter et d’une page facebook dédiée.
- Mise en œuvre de plans de communication spécifiques pour :
  - les boutiques à l’essai d’Orthez et Mourenx,
  - le nouveau festival « Terrasses en scène »,
  - les actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
  - la refonte des supports de communication du Plan Local de Randonnées (PLR).
- Travaux d’aménagement du cœur de ville d’Orthez – secteur Moutète – Saint Pierre :
  - Suivi du chantier et de la communication aux riverains tout au long de l’année.
  - Organisation de l’inauguration des travaux sur une journée en septembre avec un temps institutionnel le matin, des animations l’après-midi et une soirée festive pour clôturer la journée.
- Organisation des inaugurations de la Maison de l’Enfance d’Orthez et du Garage solidaire CIEL à Mourenx.
- Création d’un clip de promotion de la base de loisirs d’Orthez-Biron.
- Participation, en tant que partenaire, à la manifestation « les Etoiles de l’économie » avec la création d’un clip vidéo axé sur les atouts du territoire en terme de développement économique.

### **3. L’INFORMATIQUE**

Le service informatique gère :

- **L’accueil général de la collectivité** : accueil physique, téléphonique, gestion des salles de réunion, gestion du courrier, etc.
- **L’informatique et la téléphonie sur les différents sites** : siège, antenne d’Orthez, centre culturel Le Mix, crèches, déchetteries, pépinières d’entreprises
- **L’aménagement numérique du territoire.**

Il est actuellement composé de 7 agents.

#### **3.1. Changement de pare-feu**

Pour respecter la politique de sécurité du réseau informatique, il a été nécessaire de faire évoluer les pare-feux existants vers des matériels de gamme supérieure et un service mieux adapté à la collectivité.

Cet investissement permet de disposer d’outils professionnels de contrôle du réseau pour une meilleure sécurité des flux et un meilleur blocage des menaces extérieures (internet) pouvant survenir à n’importe quel moment.

Le matériel et les licences correspondants ont été achetés auprès de la société STIMPLUS, titulaire du marché de matériel informatique, pour un montant de 14 214 € TTC.

### **3.2. Changement de logiciel de gestion de la petite enfance**

Le service Petite Enfance a souhaité procéder au changement de son logiciel de gestion dont la maintenance arrivait à échéance.

Après évaluation des solutions du marché, le service a sélectionné la solution INOE proposée par la société toulousaine AIGA.

Coût total de l'acquisition – déploiement – paramétrage – intégration des données et formations : 15 286,80 € TTC.

A cela s'ajoute le matériel nécessaire au pointage des parents, matériel acquis auprès de la société STIMPLUS, titulaire du marché de matériels informatiques : 3 329,34 € TTC.

### **3.3. Etude de changement d'opérateur de télécommunications mobiles**

En prévision du terme du marché mobilité début 2019, la communauté de communes de Lacq Orthez a manifesté son intérêt pour le marché subséquent passé par l'UGAP, la centrale d'achats des collectivités territoriales.

Une fiche de recensement des besoins a donc été établie et une convention de mise à disposition des documents du marché a été rédigée et signée par les parties.

Le marché a été notifié le 5 septembre 2018 à l'opérateur Bouygues Télécom.

Tous clients ayant adhéré à la campagne de recensement préalable à la publication du marché peuvent ainsi bénéficier des tarifs abonnements très attractifs.

Afin d'envisager un changement d'opérateur, il a été important de s'assurer de la bonne couverture réseau de ce dernier sur le territoire. Des tests terrain, en collaboration avec les services, ont été réalisés en novembre et se sont avérés positifs.

La CCLO a donc confirmé sa volonté de changer d'opérateur via le marché UGAP et a effectué les démarches administratives nécessaires pour une mise en œuvre programmée début 2019.

### **3.4. Audit informatique et téléphonique**

Une des missions du service informatique est de se porter garant du bon fonctionnement du système informatique de la collectivité tant en matière de logiciels que de l'accès internet.

L'ensemble des services de la collectivité dispose de l'outil informatique malgré l'éclatement géographique des sites.

Des sites sont interconnectés par un lien fibre optique. Il s'agit du siège et du centre culturel le Mix à Mourenx et de l'antenne d'Orthez.

D'autres sites ne sont pas interconnectés avec siège mais peuvent disposer de connexion VPN (réseau sécurisé privé) afin accéder en sécurité à certaines données sur les serveurs.

L'objet de l'audit a été d'effectuer un diagnostic global du système informatique et téléphonique de la collectivité.

Pour cela, le service a consulté la centrale d'achats UGAP dans le cadre de son marché de prestations de services informatiques.

La finalité était de disposer d'une étude aboutissant à des préconisations chiffrées et organisées en priorités permettant d'inscrire et d'arbitrer des projets d'évolutions des infrastructures à court et moyen terme (Plan Pluriannuel d'Investissement), d'une étude sur la téléphonie lui permettant de lancer une consultation pour l'équipement des pépinières d'entreprises (projet 2019) ainsi que de réfléchir à l'évolution de son installation téléphonique sur le siège pour 2020.

La mission a débuté le 5 novembre 2018 et s'est achevée début 2019.

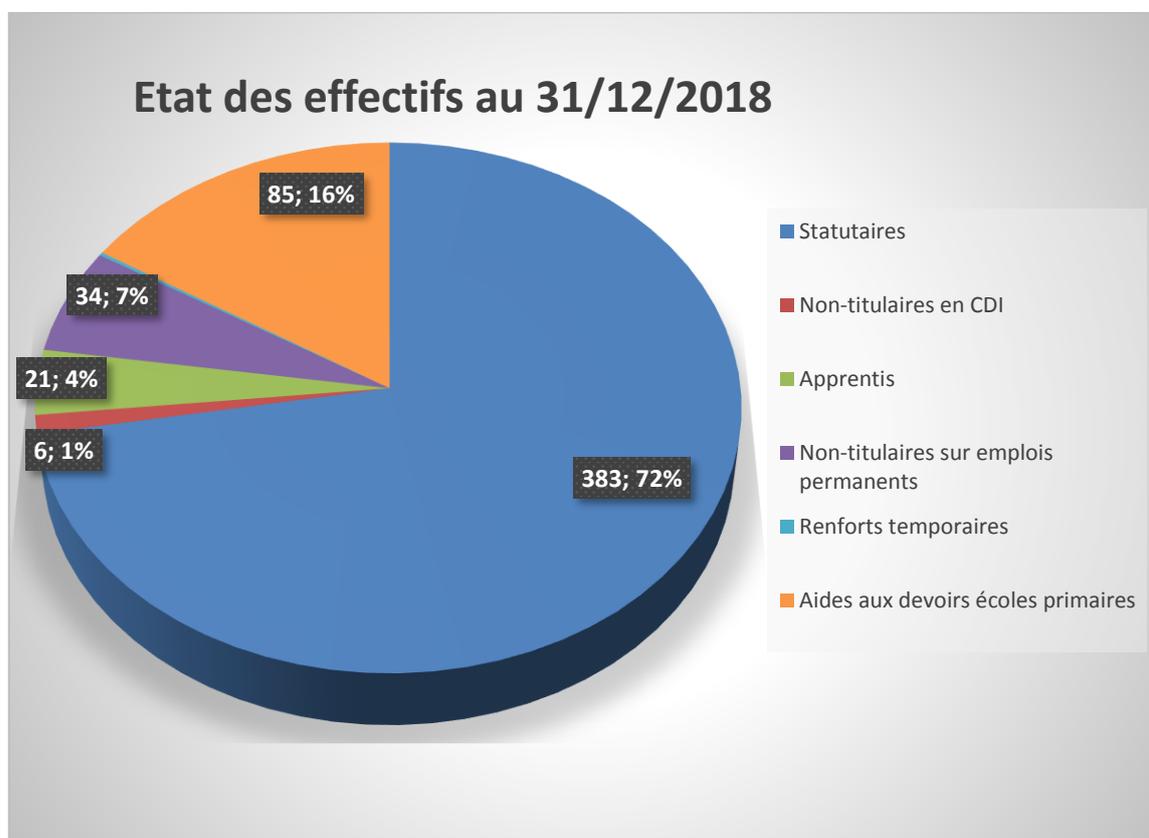
Coût total de l'audit : 15 802 € TTC.

#### **4. LE PERSONNEL – Les chiffres-clés**

##### **4.1. Les effectifs**

530 personnes étaient rémunérées au 31 décembre 2018 (hors élus) au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

- 383 agents statutaires
- 6 agents contractuels en CDI
- 21 apprentis
- 34 agents contractuels sur emplois permanents (remplacements ou postes vacants)
- 1 agent en renfort temporaire
- 85 intervenants pour l'aide aux devoirs dans les écoles primaires dont 4 coordinatrices



##### **4.2. Les évolutions de carrière**

###### **a) Les avancements de grades**

41 avancements de grade, répartis :

*Dans la filière administrative :*

- **7** adjoints administratifs ont été nommés adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe (dont 3 avec examen professionnel)
- **2** adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe ont été nommés adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- **1** rédacteur principal de 2<sup>nde</sup> classe a été nommé rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- **1** attaché a été nommé attaché principal

*Dans la filière technique :*

- **3** adjoints techniques ont été nommés adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe
- **14** adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe ont été nommés adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- **2** agents de maîtrise ont été nommés agents de maîtrise principal
- **1** technicien a été nommé technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (avec examen professionnel)

*Dans la filière médico-sociale :*

- **8** auxiliaires de puériculture principaux de 2<sup>ème</sup> classe ont été nommés auxiliaires de puériculture principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- **1** éducateur de jeunes enfants a été nommé éducateur principal de jeunes enfants

*Dans la filière animation :*

- **1** adjoint d'animation a été nommé adjoint d'animation principal de 2<sup>nde</sup> classe

#### **b) Les promotions internes**

*Dans la filière administrative :*

- **1** technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe a été nommé attaché

*Dans la filière technique :*

- **1** adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe a été nommé agent de maîtrise
- **1** agent de maîtrise a été nommé technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- **1** technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe a été nommé ingénieur

#### **c) Nominations suite à réussites à concours**

- **1** agent non titulaire a été nommé rédacteur
- **1** agent titulaire a été nommé rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- **1** agent titulaire a été nommé agent de maîtrise

#### **d) Les avancements d'échelon**

- 158 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

### **4.3. La formation**

Véritable outil stratégique de management des ressources humaines, le plan de formation annuel 2018 a défini l'ensemble des formations dont ont bénéficié les agents de la collectivité.

Le déploiement du plan de formation a permis de répondre aux obligations de formation réglementaires dans le domaine de la sécurité au travail (CACES, habilitations électriques,

FIMO, AIPR, etc.) ainsi qu'aux nécessités d'adaptation ou de développement des compétences des agents sur leur poste de travail.

Les besoins en formations individuelles ont été satisfaits en grande partie avec l'offre de formation du CNFPT au titre de la cotisation s'élevant à 0,9 % de la masse salariale.

Il est à noter qu'en 2018 les stages organisés par le CNFPT ont connu une évolution notoire avec l'usage des outils numériques : les modalités d'apprentissage s'articulent désormais autour de temps de formation en présentiel et à distance.

Le plan de formation reste un véritable outil de performance pour la collectivité. C'est un outil favorisant également la motivation et l'implication des agents par la revalorisation de leurs emplois et/ou par l'accompagnement dans leurs projets professionnels.

Délimitées dans le temps et précisément budgétées, les dépenses consacrées à la formation ont représenté 82 224 € au titre de la cotisation CNFPT et 100 055 € versés à d'autres organismes. Les frais de déplacement relatifs aux formations se sont élevés à 4 691 €.

## **5. LA VIE ASSOCIATIVE**

### **5.1. Préambule**

La réflexion engagée depuis 2016 sur les recherches d'économie s'est poursuivie pour limiter ou contenir les dépenses au titre de l'exercice 2018.

Cela a permis d'obtenir une **baisse de 1 %** de l'enveloppe globale dédiée aux cotisations et subventions :

	Différence 2017/2018	Soit en pourcentage
Cotisations / Participations financières	- 19 424,91 €	- 2 %
Subventions rattachées au pôle dév. économique	+ 83 900,00 €	+ 13 %
Subventions rattachées au pôle animation du territoire	- 24 055,14 €	- 4 %
Subventions rattachées au pôle environnement	- 5 075,00 €	- 63 %
Subventions rattachées au pôle ressources	- 61 000,00 €	- 28 %
<b>Total</b>	<b>- 25 655,05 €</b>	<b>- 1 %</b>

### **5.2. Détail des cotisations & subventions octroyées au titre de 2018**

Le montant total des crédits, soit **2 368 825,12 €**, a été réparti comme suit :

- **1 007 644,59 €** consacrés aux cotisations ou participations financières statutaires calculées, pour la plupart, en fonction du nombre d'habitants : 13 structures.
- **1 361 180,53 €** consacrés aux associations et organismes divers, répartis dans chaque domaine de compétence de la collectivité : 79 structures.
  - **22** rattachées au pôle développement économique : **739 582,63 €**
  - **50** rattachées au pôle animation du territoire : **553 672,90 €**
  - **6** rattachées au pôle environnement : **2 925 €**
  - **1** rattachée au pôle ressources : **65 000 €**

Comme la loi l'exige, pour tout montant supérieur à 23 000 €, une convention a été établie entre la collectivité et l'association, précisant le motif de l'attribution de la subvention ainsi que ses conditions d'utilisation. Pour les associations bénéficiaires d'une subvention d'un montant inférieur à 23 000 €, elles ont fait parvenir à la collectivité un formulaire rendant compte de l'utilisation qui en a été faite.

### **5.3. Dispositif de soutien aux associations pour la réalisation de manifestations sportives et culturelles et la location de chapiteaux dans le cadre des fêtes patronales**

En 2017, les crédits prévus s'élevaient à 152 500 € (2 500 € x 61 communes). Ils ont été diminués pour obtenir en 2018 une enveloppe de **91 500 €** (1 500 € x 61 communes). Soit une **baisse de 61 K€**.

Voici le bilan de l'utilisation de ce dispositif pour 2018 :

- Part utilisée pour les manifestations sportives et culturelles : **25 671,14 €**  
18 demandes  
*Repère 2017* : 18 demandes pour 34 781,60 €
- Part utilisée pour la location de chapiteaux lors des fêtes patronales : **49 780,07 €**  
30 demandes  
*Repère 2017* : 36 demandes pour 55 668,85 €
- Autre :  
A noter qu'une subvention exceptionnelle à hauteur de **10 000 €** a été octroyée au **Centre d'art IMAGE/IMATGE** pour aider cette association dans la réalisation d'actions pédagogiques sur le centenaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale.

Le bilan du dispositif de soutien aux associations en 2018 laisse ainsi apparaître un solde de **6 048,79 €** non consommés sur l'enveloppe globale. Pour mémoire, il était de 62 049,55 € en 2017.

### **5.4. Perspectives 2019**

La commission des subventions, en concertation avec les commissions thématiques et le bureau, reconduira ses travaux de réflexion autour de la recherche d'économie au titre du budget 2019.